RÉSEAU CANADIEN DE FORÊTS MODÈLES

Propriétaires de boisés privés —

RELEVER LE DÉFI DE L'INTENDANCE

Préparé par
Erin Neave et
Doug Wolthausen

RÉSEAU DE FORÊTS MODÈLES
MODEL FOREST NETWORK

Ressources naturelles Canada
Natural Resources Canada

Canada

RÉSEAU CANADIEN DE FORÊTS MODÈLES

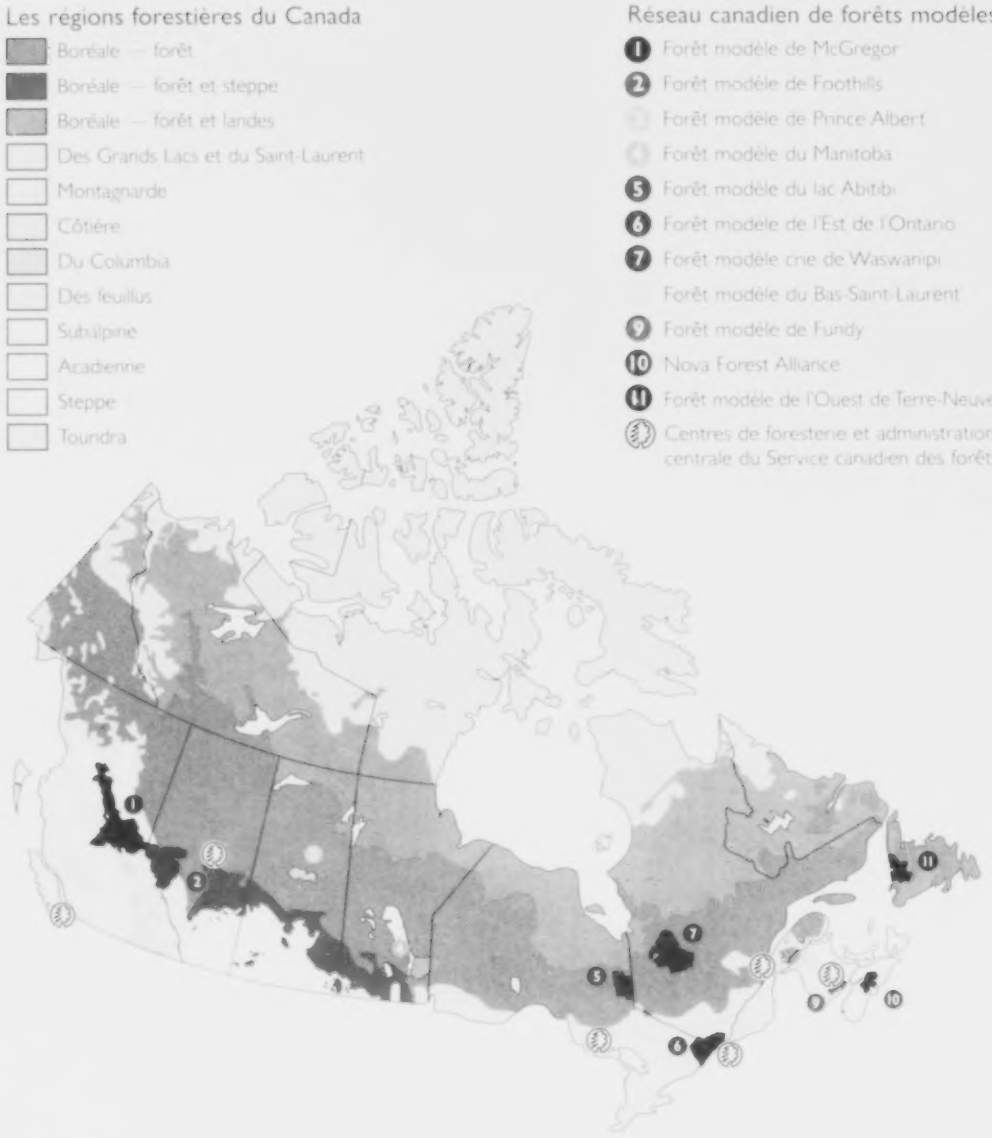

Ressources naturelles Canada
Service canadien des forêts
Secrétariat des forêts modèles

Propriétaires de boisés privés — Relever le défi de l'intendance

Réseau canadien de forêts modèles

105-04245/

REMERCIEMENTS

Nous dédions ce rapport à tous les propriétaires de boisés du Canada qui font de l'entretien de leurs boisés une priorité et qui consacrent temps et argent à la préservation des nombreux avantages générés par leurs terrains. Comme le montre ce rapport, les travaux d'intendance des propriétaires de boisés sont exemplaires, portent fruit à l'échelle locale et provinciale et continuent de contribuer à la réputation enviable dont jouit le Canada sur la scène internationale en matière de conservation.

Par le biais de son Initiative stratégique sur les boisés privés, le Réseau canadien de forêts modèles collabore avec la Fédération canadienne des propriétaires de boisés pour faire progresser l'intendance des boisés et la durabilité du secteur des boisés du Canada. Dans le cadre de ce partenariat, plusieurs projets ont été entrepris pour améliorer les données disponibles sur le secteur des boisés ainsi que sur ses membres, ses objectifs, ses récents succès et ses activités courantes. En outre, des projets ont été lancés pour mettre au point des outils pratiques permettant à la fois de faciliter les échanges entre les membres des collectivités de propriétaires de boisés et d'offrir à ces derniers un accès à de l'information pertinente. Des efforts sont également déployés pour améliorer la communication auprès d'un nombre beaucoup plus élevé de propriétaires fonciers qui, à l'heure actuelle, ne sont pas membres de la collectivité traditionnelle des propriétaires de boisés. Ces efforts, combinés à ceux des propriétaires, feront en sorte que la collectivité des propriétaires de boisés soit en mesure de relever les défis futurs.

Le comité directeur de l'Initiative stratégique sur les boisés privés regroupe des représentants de la collectivite des propriétaires de boisés provenant de partout au Canada. La participation de ce comité à l'élaboration d'initiatives, y compris le présent rapport, permet d'assurer que ces dernières tiennent compte des besoins des collectivités auxquelles appartiennent les propriétaires de boisés et qu'elles sont liées aux programmes provinciaux et nationaux en matière d'intendance. De plus, il convient de féliciter les responsables des forêts modèles, à qui on doit des partenariats novateurs; ils ont en outre joué le rôle de catalyseurs dans le cadre d'essais de nouvelles approches en matière d'intendance de boisés privés réalisés sur le terrain. Le dévouement de ces partenaires locaux sera déterminant pour ce qui est de relever les défis présentés dans ce rapport. La participation active de la Fédération canadienne des propriétaires de boisés à ce projet est appréciée et fera en sorte que les résultats seront transmis à l'ensemble de la collectivité des propriétaires de boisés ainsi qu'à d'autres parties intéressées.

Enfin, les auteurs aimeraient remercier de leur contribution les nombreux organismes provinciaux, industriels, universitaires et non gouvernementaux ainsi que les propriétaires de boisés pour le temps qu'ils ont mis à raconter leur histoire à l'équipe de rédaction et pour le fait qu'ils demeurent engagés à participer à l'élaboration et à la réalisation de programmes qui appuient l'intendance des boisés. Ressources naturelles Canada, par l'intermédiaire du Service canadien des forêts et du Réseau canadien de forêts modèles, a généreusement consacré des fonds à la réalisation du présent rapport.

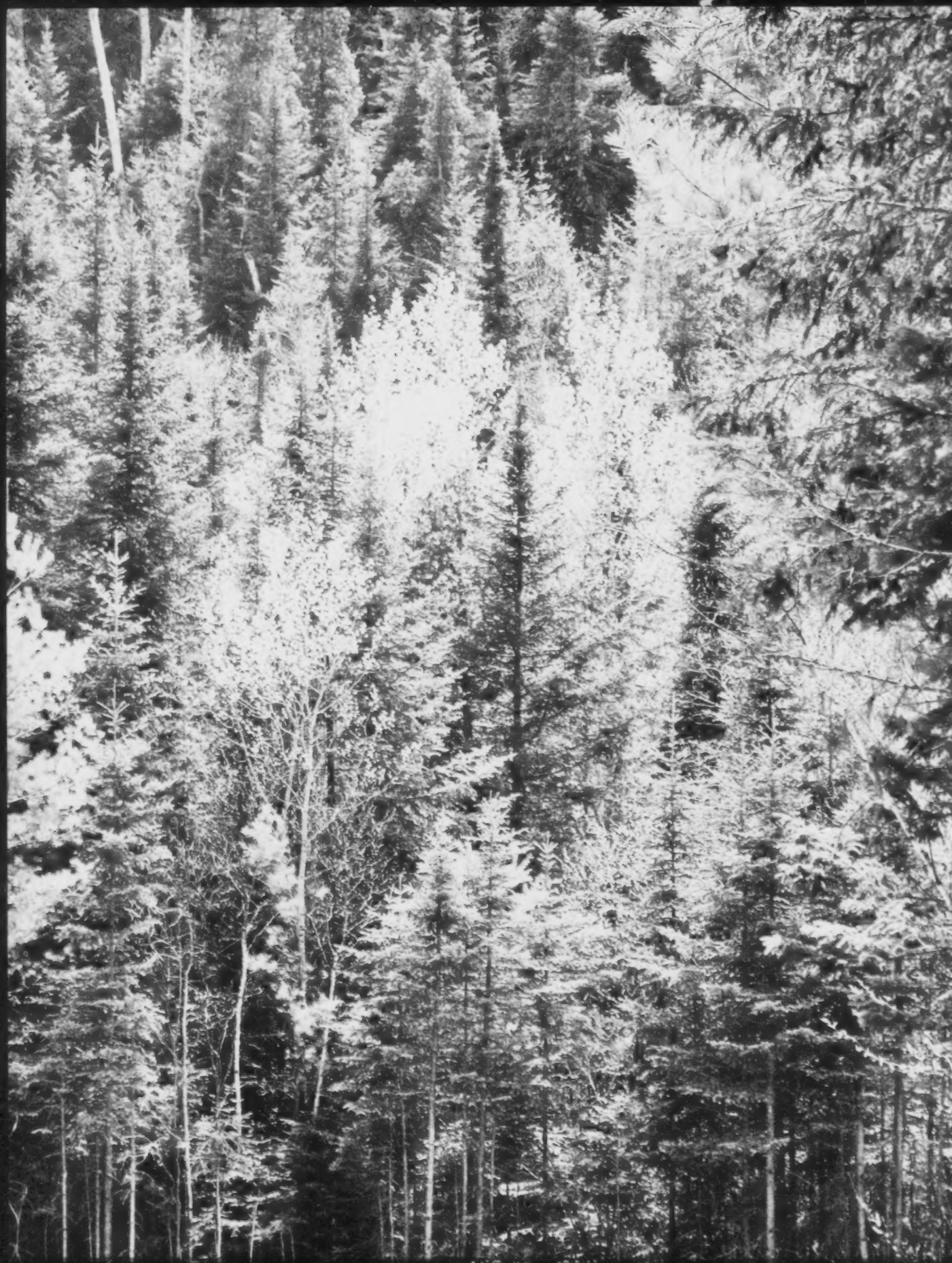

PRÉFACE

Le Réseau canadien de forêts modèles a créé l'Initiative stratégique sur les boisés privés afin d'aider les propriétaires et associations de propriétaires de boisés privés du Canada à relever le défi que constitue l'aménagement durable des forêts sur terres privées. Les membres du comité directeur de cette initiative s'entendent tous pour dire qu'il est nécessaire de comprendre la grande diversité des intérêts et des activités des propriétaires de boisés avant d'entreprendre de nouvelles activités de réseautage et d'information et, possiblement, d'élaborer de nouveaux incitatifs commerciaux visant à encourager les activités d'intendance, tel qu'on le décrit dans la nouvelle Stratégie nationale sur les forêts (2003–2008). Il est évident que l'étendue et la résilience des boisés privés au Canada sont attribuables aux activités d'intendance passées et présentes. Les objectifs de ce rapport (tels qu'établis par le comité directeur) sont les suivants :

- souligner la contribution des propriétaires de boisés privés en matière d'intendance au Canada;
- fournir des renseignements de base pour approfondir les discussions tenues par les propriétaires de boisés privés sur la situation actuelle et les défis futurs.

Une ébauche de ce document avait été conçu pour stimuler les débats de l'Atelier national sur les boisés à Kemptville en février 2004. Ce rapport final comprend le résultat des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de cet événement. Il sera distribué partout au Canada et fera office de premier essai pour ce qui est de rassembler les données disponibles sur les activités d'intendance des propriétaires de boisés privés du Canada. L'objectif consiste à favoriser l'établissement de nouveaux partenariats qui permettent davantage aux propriétaires fonciers de mener des activités d'intendance. Ces partenariats devraient permettre aux propriétaires de boisés de répondre de façon proactive aux attentes du public et des gouvernements concernant l'environnement ainsi que de participer activement à l'élaboration de nouvelles mesures d'incitation au boisement, à la conservation de la biodiversité et à la prestation de services écologiques.

Table des matières

REMERCIEMENTS i

PRÉFACE iii

INTRODUCTION 1

Qu'est-ce qu'un boisé? 1

Qu'est-ce que l'intendance des boisés? 2

Point de vue d'un propriétaire de boisé — Mon boisé profite-t-il à la société dans son ensemble? 4

PERSPECTIVE PANCANADIENNE EN MATIÈRE D'INTENDANCE DES BOISÉS ... 6

Contribution des boisés à la vie des Canadiens 6

La collectivité des propriétaires de boisés 9

Les boisés situés dans les paysages agricoles 13

Un éventuel réseau de paysages boisés situé dans l'est de l'Ontario, au carrefour des régions appalachienne, atlantique, boréale, carolinienne et de la région des Grands Lacs 14

Les boisés situés dans les paysages urbains 17

Écoservices fournis par les boisés 19

SURVOL DES ACTIVITÉS D'INTENDANCE RÉALISÉES PAR PROVINCE

Propriétaires de boisés de la Colombie-Britannique 22

Propriétaires de boisés de l'Alberta 26

Propriétaires de boisés de la Saskatchewan 30

Propriétaires de boisés du Manitoba 34

Propriétaires de boisés de l'Ontario 38

Propriétaires de boisés du Québec 42

Propriétaires de boisés du Nouveau-Brunswick 46

Propriétaires de boisés de la Nouvelle-Écosse 50

Propriétaires de boisés de l'Île-du-Prince-Édouard 54

Propriétaires de boisés de Terre-Neuve-et-Labrador 58

DÉFIS À VENIR 60

Propriétaires de boisés — défis éventuels pour l'intendance des boisé 61

Défis qui se posent à l'intendance des boisés à l'échelle régionale 62

Défis éventuels pour l'intendance des boisés à l'échelle nationale 63

BIBLIOGRAPHIE 64

PROVENANCE DES PHOTOGRAPHIES 66

INTRODUCTION

Qu'est-ce qu'un boisé?

Les Stratégies nationales sur les forêts, qu'elles soient passées ou présentes, reconnaissent le mélange de valeurs sociales, économiques et environnementales relié aux boisés privés qui peuplent les paysages méridionaux du Canada. De tout temps, les boisés privés ont été associés à la production de bois à pâte et de billes de sciage (pour l'industrie forestière) ainsi que de sirop d'érable. Aujourd'hui, le rôle des boisés est beaucoup plus complexe. Le terme « boisé » est habituellement employé pour désigner une forêt privée non industrielle. Les forêts de ce type ont tendance à couvrir une petite superficie; elles font souvent l'objet de méthodes d'aménagement à petite échelle et sont généralement exploitées de façon autonome, sans lien avec une scierie ou une usine de pâte.

Le public reconnaît de plus en plus le fait qu'au Canada, seule une partie des propriétaires (dont le nombre total se chiffre à plus de 450 000) de boisés privés (qui ne comptent que pour 6 p. 100 des forêts du Canada) exploitent leurs propriétés dans le but d'en tirer un revenu. Par exemple, le sondage effectué par le Environics Research Group en 2000 auprès de propriétaires de fermes, de ranchs et de terres rurales (*Survey of Farmers, Ranchers and Rural Landowners*) a montré que seule la moitié des propriétaires fonciers de l'Ontario qui possèdent un terrain de plus de 10 hectares tirent un revenu de celui-ci. Pourtant, 81 p. 100 des fermes exploitées et 92 p. 100 des fermes non exploitées se caractérisent par des zones boisées d'une superficie notable (qui, en moyenne, équivaut respectivement à 27 et 74 p. 100 de la superficie totale de ces fermes). Ainsi, en Ontario, seul le tiers de ces propriétaires de terres rurales permettent l'exploitation forestière commerciale sur leurs propriétés. À l'échelle nationale, 69 p. 100 des propriétaires de fermes et de ranchs ont déclaré qu'une partie de leurs propriétés était boisée (soit, en moyenne, 41 hectares ou 13 p. 100 de la superficie totale).

Les boisés privés dans le cadre de la nouvelle Stratégie nationale sur les forêts du Canada (2003–2008)

La cinquième stratégie nationale sur les forêts, intitulée Une forêt durable : l'engagement canadien, a récemment été élaborée par la Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts. Cette dernière est composée de représentants des gouvernements, de membres de l'industrie, d'Autochtones, de propriétaires de boisés et d'autres parties intéressées. Cette coalition a défini des objectifs réalistes et des activités qui permettront d'aborder les principales priorités et orientations de l'intendance et de l'aménagement durable des forêts canadiennes. La Contribution des boisés privés à la durabilité est un des huit thèmes stratégiques de la Stratégie nationale sur les forêts et porte sur l'accroissement de « la contribution des propriétaires de boisés à la société canadienne sur le plan économique, social et environnemental par le biais d'un effort concerté pour renforcer les politiques et les services ». (Ressources naturelles Canada, 2003)

Les propriétaires fonciers s'intéressent vivement à la conservation des zones boisées, et leur engagement à cet égard est sérieux. Il en va de même pour leur reconnaissance de l'importance de ces zones, y compris les zones tampons riveraines, les marécages boisés, les étangs de castors et les brise-vent. En raison de l'étendue de ces zones et de la reconnaissance de leur valeur, le terme « boisé » est souvent utilisé comme terme général.

Dans ce rapport, le terme « boisés privés » se rapporte aux propriétés privées non industrielles qui comportent une ou des zones boisées naturelles ou des plantations de taille et de forme diverses. Ces propriétés, qui incluent des zones boisées naturelles, des plantations, des corridors riverains boisés, des bocages et des brise-vent, sont étroitement liées à d'autres habitats; elles font partie de vastes écosystèmes au sein de paysages forestiers, agricoles ou urbains.

Qu'est-ce que l'intendance des boisés?

Les propriétaires fonciers comprennent bien le concept d'intendance des boisés, en l'occurrence le maintien de la santé et de la productivité des terres pour les générations futures (Environics, 2000). Un ensemble de raisons sous-jacentes motivent néanmoins les propriétaires fonciers à participer à l'intendance. Ces raisons vont de la conservation du milieu naturel au maintien de la viabilité économique. La durabilité est définie de plus d'une façon, mais il reste que depuis les années 1990, le terme est associé au maintien de la viabilité écologique et à l'utilisation des terres dans un contexte d'équilibre entre les valeurs sociales, économiques et environnementales. Pour que leurs stratégies d'intendance soient efficaces, les propriétaires fonciers doivent posséder une connaissance approfondie du territoire, établir des objectifs et prendre un engagement à long terme.

La présence des boisés qui existent actuellement est attribuable aux activités d'intendance menées par de nombreuses générations de propriétaires de terrains privés. Les propriétaires de boisés et les autres propriétaires fonciers des régions rurales ont fait preuve d'un dévouement remarquable en ce qui concerne l'amélioration de leur environnement naturel; ils se livrent depuis longtemps à des activités de conservation sur une base volontaire afin d'assurer à long terme la santé des écosystèmes naturels. Leur contribution est d'une grande importance : en effet, bien que les boisés privés ne constituent que 6 p. 100 des forêts canadiennes, ils fournissent une très grande proportion des habitats essentiels à certaines espèces d'ongulés ainsi qu'à de nombreuses espèces végétales et animales rares. Par exemple, 85 p. 100 des forêts qui subsistent dans l'écozone des plaines à forêts mixtes (y compris les forêts caroliniennes restantes) appartiennent à des particuliers. On estime également qu'à l'heure actuelle, 16 p. 100 des forêts-parcs à trembles naturelles se trouvent dans les Prairies et qu'elles sont en majorité situées sur des propriétés privées.

Les activités d'intendance des propriétaires fonciers de ces régions et d'ailleurs au pays comportent une gamme d'avantages, non seulement pour les propriétaires fonciers et leurs voisins, mais aussi pour les collectivités locales. Ce rapport fait état de l'ampleur de ces activités et énumère les avantages directs et indirects qui en découlent. On parle ici de protection des sols, de l'eau ou des habitats et de bénéfices sur le plan récréatif, social et esthétique. Les résumés relatifs à chacune des provinces présentent une gamme d'activités d'intendance réalisées à différentes échelles (boisé, paysage ou bassin hydrographique) auxquelles collaborent des propriétaires de boisés afin d'atteindre des objectifs généraux d'intendance. Nombre de propriétaires fonciers participent activement à des activités d'aménagement durable, de restauration et de mise en valeur, alors que d'autres, également nombreux, ont adopté une stratégie d'intendance axée sur la conservation.

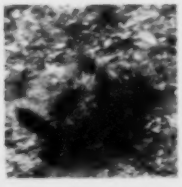

Au cours des dernières décennies, dans certaines régions du Canada, l'utilisation conflictuelle des terres et les pressions financières subies par les propriétaires de boisés privés ont eu des effets environnementaux et sociaux néfastes. Les programmes d'aménagement du territoire sont venus compliquer davantage cette situation en favorisant l'expansion des milieux urbains et ruraux au détriment de terres agricoles de premier choix ainsi que de forêts et terres humides avoisinantes. Il reste que le public, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, a manifesté des attentes accrues à l'égard de l'aménagement des terres privées. Diverses valeurs reliées à la biodiversité et aux bassins hydrographiques étaient en cause. C'est pourquoi des organisations de conservation et, plus récemment, des organismes fédéraux ont élaboré des programmes d'intendance qui reconnaissent l'utilité de voir les propriétaires fonciers déployer des efforts supplémentaires dans le domaine de l'intendance; ils comportent en outre des mesures incitatives à cet effet. Ce rapport reconnaît également l'appui fourni par ces organismes en matière d'aménagement des boisés privés.

« La diversité du Canada prend de nombreuses formes, tant écologiques, sociales que culturelles. À l'intérieur de cette diversité, l'intendance relative à l'agriculture, la foresterie, la gestion des pêches et des espèces fauniques ainsi qu'à d'autres secteurs des ressources naturelles contribue de façon fondamentale à une sage utilisation du patrimoine naturel canadien. En outre, au Canada, l'intendance fait partie d'une vaste initiative d'activité volontaire qui permet aux Canadiennes et Canadiens de partager un engagement visant à améliorer la qualité de vie ainsi qu'à favoriser des collectivités vigoureuses et saines. »

— Programme d'intendance du Canada — Lier naturellement les Canadiennes et les Canadiens Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'intendance, 2002

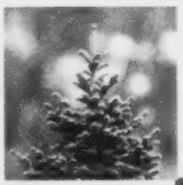

POINT DE VUE D'UN PROPRIÉTAIRE DE BOISÉ

Mon boisé profite-t-il à la société dans son ensemble?

par Gary Nielsen

Je ne viens pas d'une famille qui, depuis des générations, possède des propriétés foncières au Canada. En tant que fils d'immigrants ayant travaillé bien et fort dans ce pays, je suis peut-être en quelque sorte un vestige de mes ancêtres scandinaves. Ces derniers étaient propriétaires fonciers dans leur pays d'origine et savaient ce qu'étaient le travail, le jeu, la chasse et la vie en milieu rural. Je sais que le fait d'être propriétaire foncier est essentiel pour moi et que cela semble me définir en tant que personne. Je ne peux que supposer qu'il s'agit là d'un phénomène héréditaire. La programmation génétique est une chose remarquable dont on ne peut nier l'existence; elle semble prévaloir sur tous les avantages reliés au bon sens et à une éducation supérieure.

« Si tu me laisses acheter ce terrain, je te promets que tu pourras prendre toutes les décisions importantes jusqu'à la fin de nos jours. » Je lui ai vraiment dit cela, et elle, qui est le cerveau de notre couple, a hésité juste assez longtemps pour me laisser croire qu'elle se laisserait convaincre. Nous étions déjà propriétaires d'un petit boisé situé à l'intérieur de la propriété rurale où nous vivions, mais ce nouveau terrain était différent. D'une superficie légèrement inférieure à 200 acres, ce terrain boisé est situé dans le Bouclier canadien, près du lac Charleston. Il est très accidenté et comprend un mélange de marécages et d'affleurements de granit; il est donc impossible de le traverser en ligne droite. La forêt est dominée par des chênes et des pins, soit des « œuvres d'art » sculptées par les vents sur les crêtes et d'énormes « billots en devenir » dans la vallée. Ce terrain, dont l'accès est limité, n'a presque aucune valeur sur le plan de la production. Cependant, ma femme a fini par s'y attacher autant que moi. Il nous convenait et nous convient encore parfaitement.

Pourquoi sommes-nous propriétaires de terres forestières? Pour quelle raison peut-on vouloir acquérir une terre si on n'a pas l'intention de la cultiver? Le simple fait d'être propriétaire est un concept étranger aux Autochtones, qui nous ont précédés sur ce territoire. Je crois que les Autochtones ont raison sur un point. En effet, pour moi, il est clair que même aujourd'hui, nous sommes des gardiens plus que des propriétaires. Comment peut-on penser autrement lorsqu'on vit sur des roches vieilles de 450 millions d'années? Je pense souvent aux anciens « propriétaires » de notre terrain et je me demande s'ils se sont posé les mêmes questions en se tenant sur les mêmes roches. Il m'arrive souvent de souhaiter que nos descendants fassent de même plus tard.

Les raisons qui justifient l'achat d'un terrain boisé sont aussi diverses que le sont les personnes qui deviennent propriétaires. Pour certains, un terrain peut constituer un investissement, une source de revenus ou un héritage, tandis que pour d'autres, il peut être utile à des fins de conservation ou de loisirs. En ce qui concerne la plupart des propriétaires de boisés que je connais, il s'agit d'une combinaison de ces raisons. Ayant le privilège de payer un impôt foncier pour chacune de nos propriétés, nous avons tendance à séparer nos activités en fonction des possibilités qu'offrent respectivement nos deux boisés. Le terrain sur lequel nous vivons comprend deux espaces réservés à la culture d'arbres de Noël et de champignons shiitake; nous y récoltons également notre bois de chauffage et y produisons une petite quantité de sirop d'érable. Notre deuxième boisé, qui comprend un lac, sert plutôt à des activités plus passives comme la randonnée, le ski, la chasse et l'ornithologie. La propriété domiciliaire figure dans le Land Stewardship Demonstration Areas Catalog de la région, et l'observation à long terme des oiseaux forestiers se fait à proximité du lac. Nous possédons des plans d'aménagement pour chacun de nos boisés qui nous servent de guide en matière de bon usage et ce, en vertu du Programme ontarien d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées. Nous pratiquons une intendance active à l'égard de nos boisés et tirons beaucoup de plaisir des activités

que nous y pratiquons. Ces boisés comportent également des avantages pour la société en général.

Les avantages que représentent pour la société les boisés privés ne sont pas difficiles à énumérer. Les plus importants sur le plan environnemental sont la protection de certains habitats fauniques, d'espèces animales et végétales (je crois savoir que sept espèces en péril habitent nos boisés) et des eaux souterraines ainsi que l'amélioration de la qualité de l'air. Puisque la grande majorité des terres du sud de l'Ontario appartient à des intérêts privés, il est juste de dire que la santé de l'environnement de cette région dépend entièrement de l'éthique d'intendance des propriétaires de ces terres. Dans l'ensemble, les avantages environnementaux résultent des décisions que nous prenons à l'égard de l'aménagement de nos boisés. Par ailleurs, les retombées économiques qui découlent des impôts que nous payons, des investissements que nous effectuons et des produits que nous vendons se font sentir davantage à l'échelle locale. La façon de mesurer les avantages que comportent pour la société l'intendance des terres et l'aménagement des boisés fait actuellement l'objet d'un débat. Les discussions qui portent sur ce sujet m'intéressent beaucoup sur le plan professionnel, mais je dois vous avouer qu'elles me touchent très peu sur le plan personnel.

Il m'est facile de mesurer à quel point mes boisés satisfont mes besoins. J'adore observer les oiseaux au printemps et chasser le gibier en automne. J'aime pouvoir dire quelle mare printanière abrite les grenouilles des bois en avril et savoir que je peux habituellement trouver une paruline des ruisseaux au même endroit à trois semaines d'intervalle et ce, chaque année. J'aime faire partie de la « famille campagnarde » que les amis citadins viennent visiter pour sortir de leur routine (même si, en fait, nous sommes aussi occupés qu'eux). J'aime le groupe de naturalistes philosophes appelé le « Donaldson Bay Hunt Club », même si ses membres bavardent plus le soir qu'ils ne chassent le jour. J'aime chauffer au bois ma demeure et mon chalet. J'aime être à l'extérieur quand il fait -20 °C parce que je suis habillé chaudement et que je travaille fort. J'aime même les moments où mon dos est endolori et que j'ai des cals aux mains.

J'aime les personnes qui, chaque année, viennent récolter un arbre de Noël. Je préfère à tout autre notre sirop d'érable, même si je sais qu'il ne me fera jamais gagner de prix, à moins que la mention « fumé » ne devienne un critère de sélection pour les jurys.

Ceci étant dit, nous avons la chance de ne pas dépendre de notre boisé pour subvenir à nos besoins financiers (certains pourraient dire que cela signifie simplement que nous y consacrons trop de temps). Quoi qu'il en soit, nous pouvons nous permettre d'être un tant soit peu philosophes à propos de notre terrain. Nous sommes peut-être plus disposés que d'autres à accepter, pour le bien de la société, des règlements municipaux relatifs à l'abattage d'arbres ou un zonage qui restreindrait nos choix. Une personne qui accepte le principe selon lequel il est nécessaire de conserver environ 30 p. 100 du couvert forestier doit également accepter l'éventualité que tout terrain soit un jour désigné comme aire de conservation. Présentement, les boisés sont pour nous un investissement familial. Nous avons prévu toujours les garder, mais nous serons prêts à les vendre si le besoin s'en fait sentir. Si nous avons la chance de profiter d'une retraite sans souci financier et de voir nos enfants mener des carrières fructueuses, nous pourrons alors envisager une entente de servitude de conservation. Une servitude permettant l'aménagement mais interdisant le développement ferait en sorte que ces boisés demeureraient à jamais uniques. Dans notre cas, cependant, cette décision ne devra être prise que dans 40 ans. Je ne crois pas que nous soyons très différents des autres propriétaires de boisés à ces égards.

En fin de compte, j'aime être un propriétaire de boisés. Si je peux le faire tout en procurant des avantages économiques et environnementaux aux Ontariens, j'imagine que c'est tant mieux.

Gary Nielsen est propriétaire de deux boisés et travaille pour le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario à titre de coordonnateur de l'intendance pour le comté de Leeds, près des Mille-Îles, dans le sud-est de l'Ontario.

PERSPECTIVE PANCANADIENNE EN MATIÈRE D'INTENDANCE DES BOISÉS

Contribution des boisés à la vie des Canadiens

Il y a plus de 450 000 propriétaires de boisés au Canada (Dansereau et deMarsh, 2003). C'est dans les Maritimes que la concentration de forêts privées est la plus forte, soit 94 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard, 47 p. 100 en Nouvelle-Écosse et 30 p. 100 au Nouveau-Brunswick (Ressources naturelles Canada, 1998). Au Canada, la concentration de forêts privées non-industrielles diminue d'est en ouest. Ainsi, elle est inférieure à 10 p. 100 au Québec et en Ontario et se situe sous les 5 p. 100 dans les provinces de l'Ouest. La plupart des propriétaires de boisés vivent en Ontario et au Québec (67 p. 100); 19 p. 100 habitent dans les provinces de l'Atlantique et 14 p. 100 vivent dans l'Ouest (Ressources naturelles Canada, 1998). Au Canada, la répartition des propriétés foncières privées peut habituellement être associée aux tendances observées par le passé en matière de colonisation rurale et de déboisement pour des fins d'agriculture (Blair et Duinker, 2001). En général, les boisés privés sont situés à la frontière de forêts et de terres agricoles, sur des fermes, dans des collectivités rurales ou dans des zones urbaines. D'autres terrains boisés privés occupent des paysages dominés par les forêts; c'est habituellement autour de collectivités dont l'économie est axée sur une ou des ressources naturelles ou dans des communautés de chalets.

Au Canada, une partie seulement des propriétaires de boisés exploitent leur propriété dans le but d'en tirer un revenu; il reste que la récolte de bois effectuée dans les boisés privés est très importante sur le plan économique. Elle crée des emplois dans les collectivités rurales et satisfait une partie du besoin en bois de toutes les régions. Même si les forêts privées (y compris les propriétés industrielles privées) ne représentent qu'environ 6 p. 100 des forêts du Canada, elles

« Les propriétaires de petits boisés et de forêts privées ont une excellente connaissance pratique de leurs terres; ils sont fiers de leur intendance et du travail qu'ils effectuent dans leurs forêts et souhaitent continuer à accroître leurs connaissances et leurs capacités en matière d'aménagement forestier durable… Ils considèrent leurs boisés comme un excellent moyen de promouvoir des pratiques novatrices ou de mettre à l'essai de nouvelles approches visant à faire progresser les principes de durabilité et d'intendance de même que leur application sur le terrain. »

— Réseau canadien de forêts modèles — Recueil des boisés privés, 2001

Propriétaires de boisés privés — Gestion de l'habitat à l'échelle du paysage au Québec

Au Québec, les propriétaires de boisés privés, de concert avec la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, le Groupement forestier de l'Est du Lac Témiscouata, la Fondation de la faune du Québec et le ministère de l'Environnement, se sont employés à gérer les habitats fauniques sur leurs propriétés. Ils ont participé à divers programmes de partenariat dans le cadre desquels ils ont :

- *mis à l'essai différents traitements sylvicoles destinés aux aires d'hivernage du cerf;*
- *préparé et mis en oeuvre un plan d'aménagement des boisés à l'échelle du paysage qui prévoit des traitements sylvicoles adaptés afin d'améliorer les ressources alimentaires et les abris des cerfs;*
- *travaillé, sur une base volontaire, à la conservation des terres humides.*

(Réseau canadien de forêts modèles — Recueil des boisés privés, 2001)

totalisent néanmoins 10 p. 100 des terres forestières qui produisent du bois commercial (Ressources naturelles Canada, 1998). Ces forêts sont concentrées dans les régions forestières très productives situées au sud du pays. Les forêts privées fournissent environ 19 p. 100 du bois rond industriel (billes, billons et bois à pâte), y compris une part importante du bois de feuillus de grande valeur comme le chêne, l'érable, le cerisier et le noyer cendré (Ressources naturelles Canada, 1998). C'est en outre de ces forêts que proviennent 77 p. 100 du sirop d'érable canadien, 79 p. 100 du bois de chauffage et pratiquement tous les arbres de Noël (Ressources naturelles Canada, 1998). De plus en plus, ces boisés sont aménagés en fonction d'un ensemble de valeurs afin d'en tirer des avantages économiques à long terme ainsi que d'assurer l'intendance environnementale et la conservation de la biodiversité, deux responsabilités connexes inhérentes à la santé et à la productivité des boisés.

Les propriétaires de boisés tirent également profit de leurs propriétés grâce à la chasse, la pêche et d'autres activités récréatives comme le ski de fond et l'observation de la faune. Ces activités, combinées à la valeur esthétique des boisés situés sur les propriétés rurales, génèrent des avantages socio-économiques importants par le biais des industries du loisir et du tourisme des régions rurales canadiennes.

Diverses raisons peuvent inciter une personne à devenir propriétaire d'un boisé au Canada. La plupart des propriétaires actuels aménagent leurs propriétés en fonction d'une gamme de bénéfices sociaux, environnementales et économiques. En 2001, une compilation de sondages menés auprès des propriétaires de boisés du Québec a révélé que 66 p. 100 de ces derniers considéraient les valeurs récréatives comme un motif important motif pour posséder un boisé. La moitié des propriétaires ont dit vouloir laisser leur propriété en héritage (Nadeau, 2001). Environ 92 p. 100 d'entre eux ont récolté du bois de chauffage sur

Un propriétaire de boisés du Nouveau-Brunswick aménage sa propriété en fonction de valeurs multiples grâce à la foresterie écologique

Girard Gagnon est propriétaire de trois boisés qui totalisent 110 hectares dans le centre-nord du Nouveau-Brunswick. Ce boisé comporte des sapins baumiers et des peupliers, une terre basse dominée par l'épinette noire et une érablière. Les boisés sont des peuplements inéquiennes, et M. Gagnon les aménage en s'appuyant sur la régénération naturelle. Sa philosophie d'aménagement consiste à conserver les zones boisées et à s'employer à en tirer des revenus à chaque année. Il a élaboré des plans d'aménagement complets pour chacun de ses boisés et tire maintenant sa sève d'érable à partir de 1500 ou 1700 entailles. En 1995, il a reçu le prix du meilleur propriétaire de boisés du North Shore Syndicate. (Low Impact Forestry, 2003a)

Un propriétaire de boisés de la Colombie-Britannique fait le don d'un terrain pour contribuer à la mise en valeur de l'habitat du poisson

Un propriétaire foncier de la vallée Cowichan, sur l'île de Vancouver, prend une initiative favorable à l'habitat du saumon. Bill Robertson, qui est propriétaire d'une forêt aménagée, a accepté de donner une partie de son terrain situé le long de la rivière Robertson pour permettre la construction d'un chenal d'alevinage et d'une frayère. Pacific Forest Industries, Pêches et Océans Canada et le Lake Cowichan Salmon Enhancement Group sont partenaires dans le cadre de ce projet. Pacific Forest Industries a donné de la machinerie, des rondins et des matériaux pour la construction d'un ponceau. Le projet a porté fruit puisque la remonte de saumons cohos ne cesse d'augmenter. (Private Forest Landowners Association, 2003)

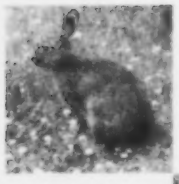

« ...les exploitants de boisés contribuent à la stabilité et au leadership de leurs collectivités; ils génèrent des emplois à l'échelle locale, offrent un grand nombre de produits forestiers différents, contribuent à la protection de l'environnement et, par la fierté qu'ils tirent de leurs opérations, ajoutent à la valeur du paysage. »

— Réseau canadien de forêts modèles — Recueil des boisés privés, 2001

Des propriétaires de boisés privés travaillent de concert à la planification de l'aménagement d'écosystèmes au Nouveau-Brunswick

Les attentes de la société augmentent au fur et à mesure que le public est sensibilisé au rôle des boisés privés à l'égard de la protection des valeurs publiques, dont les habitats fauniques, la qualité de l'eau et l'esthétique des paysages. Étant donné que les boisés privés sont situés très près de certaines collectivités rurales ou de zones urbaines, le nombre de demandes relatives à l'adoption de mesures de conservation supplémentaires continuera d'augmenter. La plupart des propriétaires fonciers des régions rurales reconnaissent que par considération pour les générations futures, ils sont responsables de l'intendance des boisés ainsi que de la protection de la santé et de la productivité des terres. Les travaux d'intendance n'ont cependant pas toujours été encouragés activement par le biais d'une législation proactive en matière d'impôt foncier ou de programmes à long terme voués à la sensibilisation.

leur propriété alors que respectivement 30 et 31 p. 100 ont récolté du bois d'œuvre et du bois à pâte (Nadeau, 2001). Lors d'un sondage réalisé en 1999 par la Woodlot Association of Manitoba auprès de propriétaires de boisés, ces derniers ont en majorité déclaré que leurs objectifs d'aménagement étaient axés sur la conservation et que leurs plus importants objectifs à long terme étaient l'intendance environnementale ainsi que la mise en valeur et l'amélioration des habitats fauniques. De la même manière, en Ontario, 48 p. 100 des propriétaires qui possèdent les 10 000 propriétés inscrites dans le cadre du Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées ont répondu que la protection de l'environnement constituait leur principal objectif (Chapeskie, 2003). Dans une proportion de 29 p. 100, les participants ont indiqué qu'ils planifiaient une récolte commerciale alors que 51 p. 100 d'entre eux prévoyaient récolter des arbres à des fins personnelles (Chapeskie, 2003). Il est important de se rappeler que seule une partie de la collectivité des propriétaires de boisés a été interrogée lors de ces sondages. Nombre de propriétaires ne sont pas membres d'une association de propriétaires ou ne participent pas à un programme axé sur l'aménagement des boisés. Ces propriétaires sont souvent classés dans la catégorie des gestionnaires de la conservation. Les deux approches à la conservation sont valables, mais l'information et la mobilisation des nombreux gestionnaires de la conservation n'ont pas été considérés comme une priorité dans le cadre de nombreux programmes d'intendance des boisés.

La collectivité des propriétaires de boisés

Au Canada, les propriétaires de boisés sont parfois des propriétaires fonciers des régions rurales, des propriétaires de fermes ou de ranchs, ou encore des propriétaires de chalets, de terrains ou de petits lots qui vivent aux abords de centres urbains. Le concept de propriété foncière a changé considérablement au cours des trente dernières années sous l'effet des pressions liées à l'expansion des milieux urbains, qui entraîne un morcellement des boisés, et de l'évolution des technologies agricoles, qui fait en sorte que les fermes se regroupent pour former des propriétés plus grandes et ce, bien souvent au détriment des habitats naturels. Au pays, les propriétaires de boisés sont peu nombreux (leur nombre est supérieur à 450 000) à faire partie d'une association de propriétaires. Il est vraiment nécessaire d'entrer en contact avec d'autres propriétaires de boisés afin de connaître leur point de vue sur l'intendance de leurs propriétés.

Il existe des associations de propriétaires de boisés dans chaque province du Canada, à l'exception de Terre-Neuve. Le rôle principal de ces associations est de représenter les intérêts des propriétaires de boisés auprès des gouvernements. Elles font en outre la promotion de l'aménagement durable et de l'intendance des forêts, en plus de fournir régulièrement des services de sensibilisation (notamment en organisant des ateliers, des séances de formation et des visites sur le terrain) et de consultation en matière de planification de l'aménagement forestier ainsi que des informations sur les pratiques d'aménagement exemplaires. Dans l'est du Canada, il existe aussi des regroupements forestiers, des coopératives et des organismes de commercialisation qui représentent leurs membres lors de la négociation des prix. Il arrive aussi qu'ils représentent des groupes d'intérêt dans le cadre de débats sur la politique du secteur. Au Québec et au Nouveau-Brunswick, les organismes de commercialisation sont tenus de représenter les intérêts de l'ensemble des

Une entreprise forestière de la Nouvelle-Écosse conclut des accords d'intendance avec la province et avec les propriétaires de boisés privés qui approvisionnent ses usines.

En Nouvelle-Écosse, StoraEnso a été la première compagnie à conclure un accord d'intendance avec le gouvernement provincial et avec les propriétaires de boisés privés qui approvisionnent ses usines. L'accord comporte un programme d'aménagement conjoint qui finance l'aménagement des forêts et les traitements sylvicoles effectués sur les terrains privés des partenaires. Il vise à assurer la durabilité des ressources forestières qui appartiennent à des intérêts privés en Nouvelle-Écosse (StoraEnso, 2003). Des partenariats entre l'industrie et des propriétaires de boisés privés ont également été mis sur pied dans d'autres provinces. En Ontario, des propriétaires de boisés fournissent des services complets en matière d'aménagement de boisés, en l'occurrence aux usines de Domtar de Cornwall et Norampak de Trenton. On parle ici de planification et d'exploitation. En retour, Domtar s'est engagé à utiliser des pratiques forestières durables tout en optimisant les retombées pour les propriétaires. (Réseau canadien de forêts modèles — Recueil des boisés privés, 2001)

Les propriétaires de boisés privés sont des bénévoles essentiels au Programme d'intendance environnementale des terres privées de l'Ontario

Des propriétaires de boisés participent au Programme d'intendance environnementale des terres privées de l'Ontario à titre de bénévoles et siègent aux 40 conseils régionaux d'intendance environnementale. Soutenu par un coordonnateur de l'intendance et par le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario (MRN), chacun de ces conseils discute des priorités environnementales de leur région respective, appuie des projets et offre son expertise ainsi que de l'information relative au financement aux propriétaires fonciers. Chaque année, 11 000 bénévoles participent au programme d'intendance de l'Ontario et travaillent 170 000 heures en collaboration avec plus de 2000 partenaires officiels. La contribution de ces partenaires équivaut à plus de 6,5 millions de dollars, et le levier financier se chiffre à 14,5 millions de dollars. Cela s'ajoute aux 21 millions obtenus par le biais de contributions et d'initiatives portant sur les ressources naturelles en Ontario. Si l'on tient compte des ressources humaines et de l'appui fournis aux collectivités par le MNR, le total se chiffre à plus de 24 millions de dollars. (Steve Wilkins, coordonnateur de l'intendance à l'échelle provinciale)

Programme de sensibilisation aux boisés de l'Alberta

En Alberta, les gouvernements fédéral et provincial, diverses entreprises forestières, Canards Illimités, l'Alberta Conservation Association et la Woodlot Association of Alberta ont parrainé l'élaboration d'un programme pilote triennal de sensibilisation aux boisés. Ce programme visait à sensibiliser un vaste auditoire — notamment les politiciens municipaux, l'industrie, le public et les propriétaires fonciers — aux retombées économiques et environnementales reliées à l'aménagement forestier des régions agricoles de l'Alberta. Le programme avait également comme but d'accroître la participation des propriétaires fonciers à l'aménagement durable des boisés ainsi que d'encourager la coopération entre les propriétaires, les aménagistes, les municipalités et les comtés (ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural de l'Alberta, 2001). Ce programme, maintenant connu sous le nom de Alberta Woodlot Extension Program, a été financé pour quatre années additionnelles, et fourni des services d'extension, tout comme des conseils au niveau de la planification stratégique.

Des boisés privés constituent un important corridor faunique (forêts-parcs) qui relie le parc national du Mont-Riding au parc provincial du mont Duck

Le Parkland Habitat Partnership permet aux propriétaires de boisés privés, aux parcs, aux gouvernements, à l'industrie, aux ONG et aux bénévoles de travailler ensemble à rétablir la connectivité dans la Réserve de la biosphère du Mont-Riding. Vu qu'à l'heure actuelle, le programme en est encore au stade de l'élaboration, les objectifs sont de maintenir le contact avec les propriétaires fonciers, de promouvoir l'intendance des forêts-parcs à trembles et des zones riveraines et de protéger les habitats essentiels des espèces en péril. (Parkland Habitat Partnership, 2001)

propriétaires de boisés. Nombre de provinces comptent également des associations qui se consacrent aux produits des boisés; elles représentent les intérêts de groupes comme les producteurs de sirop d'érable et les cultivateurs d'arbres de Noël. La Fédération canadienne des propriétaires de boisés représente à l'échelle nationale les associations provinciales de propriétaires de boisés.

De différentes façons, les gouvernements provinciaux collaborent avec les propriétaires de boisés privés. Habituellement, ils fournissent une aide technique sous forme de documents de sensibilisation et d'informations relatives à la planification de l'aménagement et à l'intendance des boisés. Des programmes peuvent également être offerts pour encourager la sylviculture et surveiller les niveaux de récolte. Des organismes gouvernementaux tels que les offices de protection de la nature en Ontario et le programme d'administration du rétablissement agricole des Prairies de Agriculture et Agroalimentaire Canada offrent régulièrement des programmes de plantation d'arbres. L'aménagement des boisés privés est réglementée dans certaines provinces; la Colombie-Britannique est celle où la réglementation est la plus stricte. Ainsi, la *Private Forest Land Practices Regulation* oblige les propriétaires de forêts aménagées à protéger la qualité de l'eau et des sols ainsi que l'habitat du poisson et les habitats fauniques essentiels, et à reboiser les zones exploitées. Les activités des titulaires de permis d'exploitation de boisés sont régies par la *Forest and Range Practices Act*. Les municipalités de la Colombie-Britannique et de l'Ontario peuvent également limiter les activités dans les forêts privées en adoptant des règlements municipaux sur l'exploitation forestière. En Ontario, l'identification de boisés « importants sur le plan écologique », dans le cadre de plans municipaux, constitue une autre façon de réglementer les activités telles que le développement sur les terres privées. À l'Île-du-Prince-Édouard, une loi protège les zones riveraines de la province. La loi fédérale relative à l'habitat du poisson et la *Loi sur*

les espèces *en péril* touchent elles aussi les propriétaires de boisés privés. En outre, certains gouvernements provinciaux offrent des programmes d'incitation à l'aménagement des boisés. Par exemple, l'Ontario a créé le Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées; le Québec a pour sa part un programme de remboursement fiscal pour les producteurs de bois reconnus, et le Manitoba offre un programme de crédit d'impôt à l'intention des propriétaires riverains.

Le secteur agricole collabore aussi avec les propriétaires de boisés privés. Compte tenu qu'un grand nombre de ces boisés sont associés à des fermes ou à des ranchs, une stratégie intégrée d'intendance des habitats a été mise au point dans le secteur agricole. L'aménagement des boisés, des terres humides et des habitats fauniques fait partie de la planification agroenvironnementale réalisée par des organisations agricoles. Les feuilles de travail faisant état des plans agroenvironnementaux mettent l'accent sur les pratiques exemplaires en matière de gestion. Ces dernières comprennent l'élaboration d'un plan d'aménagement des boisés, la gestion des habitats fauniques et de l'accès du bétail. En outre, elles tiennent compte de la protection et de la mise en valeur des zones riveraines et des zones tampons situées entre les terres humides et les terres agricoles afin de réduire l'érosion et la contamination par des éléments nutritifs dues au ruissellement. Les mesures d'incitation à l'intendance des petits boisés, des habitats riverains, des terres humides et des prairies naturelles sont souvent offertes dans le cadre de programmes particuliers. Les ministères de l'Agriculture provinciaux peuvent également participer aux initiatives de sensibilisation aux boisés ainsi qu'aux ateliers et démonstrations qui vont dans le même sens. Les politiques forestières et agricoles, qui ont parfois des objectifs contradictoires, ont des répercussions sur les boisés privés étant donné que ces derniers sont situés à la frontière des forêts et des terres agricoles.

« Nous cherchons depuis longtemps à faire en sorte que les usines ne manquent pas de ressources forestières. Nous devons maintenant aménager les forêts dans le but de protéger la santé et la vigueur des espèces naturelles et mettre au point une stratégie industrielle afin d'optimiser l'utilisation des ressources forestières et de maximiser les possibilités d'emploi. »

— **Andrew Clark, président de la Fédération des propriétaires de boisés du Nouveau-Brunswick (Low Impact Forestry, 2003b)**

La province de Québec appuie depuis longtemps l'intendance des boisés privés

En 1976, la province de Québec a mis sur pied des programmes d'appui destinés à l'aménagement des boisés privés. Chaque année, le gouvernement provincial et l'industrie consacrent respectivement 35,5 millions de dollars et 8 millions de dollars au programme sylvicole consacré aux forêts privées. La majeure partie des fonds sert à financer le soutien technique et à partager avec les propriétaires fonciers les coûts liés aux traitements sylvicoles. Chaque année, 50 000 hectares, en moyenne, font l'objet de traitements sylvicoles. Depuis l'entrée en vigueur des programmes de soutien provinciaux, plus de 1,2 milliards de semis ont été plantés, 80 000 hectares ont fait l'objet d'éclaircies précommerciales, et la possibilité annuelle de coupe a augmenté de 33 p. 100. (J.P. Dansereau)

Un propriétaire foncier du Manitoba agrandit l'habitat faunique situé sur sa ferme en plantant des arbres

Bob Hysop a converti 130 hectares de sa ferme en habitat faunique grâce à l'ensemencement de graines fourragères ainsi qu'à la création de brise-vent et de petites parcelles d'arbres à différents endroits dans ses champs de foin. Appuyé par le Programme de gestion des terrains boisés privés de la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba, il a planté plus de 50 000 semis. Il a entre autres planté des frênes verts, des pins sylvestres, des épinettes, des chênes à gros fruits, des thuyas occidentaux, des peupliers Walker et des tilleuls d'Amérique, ainsi qu'une gamme d'arbustes destinés à la faune. Bien que le but principal de ses activités ait été d'améliorer l'habitat faunique, il a fait appel à des principes agroforestiers dans le cas de certaines plantations, notamment en cultivant du foin entre des rangées d'arbres. En outre, les arbres plantés pourront faire l'objet d'une récolte. (Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba, 2003b)

Les programmes d'intendance sont mis en œuvre par diverses organisations au sein de la collectivité environnementale et comprennent un certain nombre d'objectifs particuliers en matière de conservation de la biodiversité. Ces programmes peuvent être axés aussi bien sur la reconnaissance par les propriétaires fonciers des réalisations relatives à l'intendance que sur des mesures d'incitation techniques et financières, des ententes ayant force obligatoire ou l'acquisition directe. Les programmes de reconnaissance et d'incitation visent principalement à protéger les habitats de boisés et de terres humides situés sur les fermes ou sur d'autres propriétés rurales. Il est fréquent que l'aménagement et la mise en valeur des habitats fasse partie de ces programmes. L'acquisition foncière et les ententes ayant force obligatoire, comme les servitudes, sont d'autres outils de conservation qui sont souvent utilisés pour protéger les habitats rares ou dotés d'une importance particulière sur le plan écologique.

De nombreuses organisations de la collectivité environnementale travaillent en partenariat dans le but d'atteindre leurs objectifs de conservation et d'intendance à l'échelle des boisés et du paysage régional. Quatre des onze forêts modèles qui font partie du réseau canadien comptent une part importante de boisés privés : la forêt modèle de Fundy, la Nova Forest Alliance, la forêt modèle du Bas-Saint-Laurent et la forêt modèle de l'est de l'Ontario. Les responsables de ces forêts modèles ont élaboré une gamme de programmes de sensibilisation et de planification à l'échelle du paysage. Les propriétaires de boisés privés y participent de concert avec les gouvernements, les Premières nations, l'industrie, le milieu universitaire, la collectivité environnementale et d'autres parties intéressées.

En ce qui a trait à tous les paysages exploités au Canada, l'intendance a toujours constitué un élément essentiel à l'utilisation sage et durable des ressources naturelles. La reconnaissance par les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux des efforts déployés par les propriétaires fonciers en matière d'intendance s'est avérée un excellent moyen de s'assurer la participation des propriétaires de boisés privés à l'étude de questions complexes relatives à la conservation des habitats fauniques canadiens. La collectivité des propriétaires de boisés encourage activement ses membres à effectuer, par divers moyens, des activités d'intendance. Les propriétaires de boisés ainsi que d'autres propriétaires fonciers des régions rurales ont fait preuve d'un dévouement remarquable en ce qui a trait à l'amélioration de leur environnement naturel; depuis longtemps déjà, ils se consacrent à des activités de conservation sur une base volontaire afin d'assurer à long terme la santé des écosystèmes naturels. En retour, ces écosystèmes satisfont les besoins de ceux qui ont adopté un mode de vie rural, que ce soit sur le plan émotif ou spirituel; ils assurent en outre leur bien-être économique.

Les boisés situés dans les paysages agricoles

Dans la plupart des régions du Canada, les boisés privés sont associés aux zones peuplées, y compris celles qui se trouvent à proximité de fermes ou de collectivités rurales et urbaines. Dans ce genre de contexte, les boisés sont fréquemment des vestiges d'habitats naturels situés à l'intérieur d'un ensemble d'autres éléments naturels, de terres cultivées, de pâturages ou de zones aménagées. Dans les paysages agricoles du Canada, ces vestiges, qui comprennent des parcelles forestières, des haies boisées, des zones riveraines boisées et des bocages ou encore d'autres habitats naturels tels que les prairies et des terres humides, fournissent des habitats pour la plupart des espèces fauniques à un moment quelconque du cycle de vie de ces dernières.

Les variations d'âge et de composition en matière d'espèces de peuplements à l'intérieur d'un même boisé ou d'un boisé à l'autre sont importantes pour les espèces qui dépendent de stades de succession différents. Par exemple, sur le flanc est des Rocheuses albertaines, les peuplements qui sont au stade pionnier fournissent des aires d'alimentation hivernales essentielles au wapiti et au mouflon d'Amérique. Dans l'est du Canada, les parcelles de thuyas occidentaux et de pruches du Canada matures constituent un habitat d'hivernage pour le cerf de Virginie; ce dernier y est à l'abri des couches de neige profondes. D'autres éléments d'habitat, dont les arbres comportant des cavités, les débris ligneux, les arbres semenciers, les étangs saisonniers et les sources constituent des abris, des aires d'alimentation, des sources d'eau ou des habitats de reproduction de qualité pour diverses espèces. On compte parmi ces dernières de nombreux mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles et poissons. Par exemple, nombre d'oiseaux de proie des prairies nichent ou chassent dans les boisés. Les forêts matures et anciennes fournissent des habitats de qualité aux espèces comme la martre, la chouette tachetée et la buse à épaulettes.

En ce qui a trait aux boisés, leur capacité de fournir des habitats à certaines espèces varie en fonction

En aménageant l'ensemble de sa propriété (le boisé, les cours d'eau et les champs) un propriétaire foncier de l'Ontario en fait un écosystème

Fred et Sharon High sont propriétaires d'une ferme de 90 hectares dans le sud de l'Ontario. La propriété comprend une exploitation bovine, diverses cultures et un boisé. La ferme est dotée d'un bassin de régularisation des eaux et des sédiments; ce dernier traverse le boisé, qui est situé aux abords du cours supérieur du ruisseau Twenty Mile. Le boisé absorbe le trop-plein, contribue à prévenir l'érosion et piège les polluants. M. et Mme High possèdent également une voie d'eau gazonnée et des descentes enrochées qui réduisent l'érosion. Le boisé, une terre humide et les zones riveraines fournissent des habitats fauniques; les plantations de diverses espèces de feuillus et de châtaigniers d'Amérique (espèce en voie de disparition) constituent pour leur part des corridors fauniques. La ferme comprend des sites de démonstration et fait l'objet d'une étude dans le cadre de la recherche sur le châtaignier d'Amérique. (Ressources naturelles Canada, 2001)

Le Centre des brise-vent de la Saskatchewan aide les fermiers à planter des arbres pour assurer la conservation des habitats, du sol et de l'eau

Depuis 1981, le Centre des brise-vent de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, situé à Indian Head en Saskatchewan, a distribué plus de 150 millions d'arbres. Ces derniers ont été offerts principalement à des fermes et à de petites propriétés rurales, dans le cadre de programmes locaux et régionaux dont l'objectif est de planter des arbres pour assurer la conservation du sol et de l'eau de même que la mise en valeur de l'habitat. Environ 65 p. 100 des arbres ont été distribués en Saskatchewan, le reste ayant été remis principalement au Manitoba, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique. (Kulshreshtha et Knopf, 2003)

Un éventuel réseau de paysages boisés situé dans l'est de l'Ontario, au carrefour des régions appalachienne, atlantique, boréale, carolinienne et de la région des Grands Lacs

L'est de l'Ontario a été décrite comme un écotone et un point chaud de la biodiversité où des plantes et des animaux de plusieurs régions forestières et zones géographiques cohabitent, chacun étant à la limite de son aire de répartition naturelle respective. Cette région de 1,5 million d'hectares est délimitée par l'axe de Frontenac, qui relie le Bouclier canadien et les monts Adirondacks ainsi que par les couloirs du haut Saint-Laurent et de la basse rivière des Outaouais. Ces trois entités constituent trois des plus imposants couloirs de l'est de l'Amérique du Nord. Il existe des liens entre les bassins hydrographiques, soit à partir des hautes terres dans le nord, vers le golfe du Saint-Laurent dans l'est, dans le bassin hydrographique du lac Champlain dans le sud, et jusqu'aux forêts du Vermont et du Maine et aux Appalaches. En raison de leur taille et de leur largeur, ces couloirs jouent un rôle écologique en permettant la distribution de matière et d'énergie dans l'ensemble du paysage.

Vu des airs (voir ci-dessous la carte du couvert forestier), l'est de l'Ontario ressemble à une pièce de tissu rapiécée. Il est parsemé de parcelles de boisés sur un fond de terres agricoles, mais sans bande. Cette région est tout à fait propice à la protection et à l'utilisation durable des habitats forestiers existants ainsi qu'à la restauration et à la mise en valeur des terres qui sont en voie de redevenir boisées. Les composantes de base existent, et la plupart d'entre elles sont des vestiges du Agreement Forest Program de l'Ontario. Une nouvelle vision a vu le jour dans l'est de l'Ontario. On parle ici d'un réseau physique de boisés, de cours d'eau aux rives boisées et de terres humides protégés qui, sur le plan écologique, contribuent à la santé générale de la région. Pour assurer un avenir durable, ce réseau est un élément essentiel. De nombreuses initiatives de conservation des habitats à différentes échelles (locale, régionale et internationale) ont été lancées afin d'appuyer l'élaboration d'un tel réseau.

À l'échelle locale, trois projets mixtes axés sur la connectivité au sein des paysages illustrent les concepts de zones centrales et de couloirs. L'initiative de conservation appelée D'une tourbière à l'autre vise à établir des liens, en collaboration avec des propriétaires fonciers, entre certaines zones naturelles importantes (marais de la Mer Bleue et d'Alfred, Forêt Larose et parc provincial Voyageur) et une série de couloirs boisés. Pour sa part, l'initiative de conservation nommée Lake to Lake vise à rétablir l'intégrité écologique du paysage entre le lac Irish et l'étang Belamy's (10 kilomètres). Quarante propriétaires fonciers privés ont accepté de prendre des décisions relatives à l'aménagement de ces propriétés voisines afin de démontrer qu'ils peuvent vivre et travailler sur leurs terres sans, pour autant réduire les possibilités et la qualité du milieu des générations futures. Enfin, le Gananoque River Connectivity Project est axé sur l'embranchement stratégique qui relie le bassin hydrographique et le fleuve Saint-Laurent. Cet embranchement, qui demeure relativement vaste et naturel, constitue un corridor faunique important. Ces trois projets aident les propriétaires fonciers à comprendre la place qu'occupent leurs propriétés au sein du paysage naturel.

La forêt modèle de l'est de l'Ontario ainsi que la Réserve de la biosphère des Mille Îles et de l'axe de Frontenac sont des projets qui encouragent les partenariats favorables à la protection des valeurs relatives à la conservation. Ils se consacrent en outre à la planification réalisée à l'échelle des paysages régionaux. Le projet de conservation Algonquin to Adirondacks porte sur une région plus vaste située entre le parc Algonquin (en Ontario) et le parc Adirondack (dans l'État de New York). Il a comme objectif de restaurer, mettre en valeur et protéger l'écosystème ainsi que la biodiversité d'origine tout en respectant les pratiques d'aménagement durable.

L'ensemble de ces projets, qui sont réalisés à toutes les échelles, prouvent qu'en demeurant conscients de la structure générale des paysages, les propriétaires fonciers peuvent collaborer à l'aménagement des terres, forêts, terres humides et cours d'eau afin de préserver, pour les espèces et les générations futures, l'intégrité de l'ensemble du paysage. Unique en son genre, le cadre de travail régional et international qui est en place, combiné aux différents partenariats, rend imminente la naissance d'un réseau de paysages boisés dans l'est de l'Ontario et le nord-est de l'Amérique du Nord.

Un éventuel réseau de paysages boisés situé dans l'est de l'Ontario, au carrefour des régions appalachienne, atlantique, boréale, carolinienne et de la région des Grands Lacs

L'est de l'Ontario a été décrite comme un écotone et un point chaud de la biodiversité où des plantes et des animaux de plusieurs régions forestières et zones géographiques cohabitent, chacun étant à la limite de son aire de répartition naturelle respective. Cette région de 1,5 million d'hectares est délimitée par l'axe de Frontenac, qui relie le Bouclier canadien et les monts Adirondacks ainsi que par les couloirs du haut Saint-Laurent et de la basse rivière des Outaouais. Ces trois entités constituent trois des plus imposants couloirs de l'est de l'Amérique du Nord. Il existe des liens entre les bassins hydrographiques, soit à partir des hautes terres dans le nord, vers le golfe du Saint-Laurent dans l'est, dans le bassin hydrographique du lac Champlain dans le sud, et jusqu'aux forêts du Vermont et du Maine et aux Appalaches. En raison de leur taille et de leur linéarité, ces couloirs jouent un rôle écologique en permettant la distribution de matière et d'énergie dans l'ensemble du paysage.

Vu des airs (voir ci-dessous la carte du couvert forestier), l'est de l'Ontario ressemble à une pièce de tissu rapiécée: il est parsemé de parcelles de boisés sur un fond de terres agricoles, mais sans bande. Cette région est tout à fait propice à la protection et à l'utilisation durable des habitats forestiers existants ainsi qu'à la restauration et à la mise en valeur des terres qui sont en voie de redevenir boisées. Les composantes de base existent, et la plupart d'entre elles sont des vestiges du Agreement Forest Program de l'Ontario. Une nouvelle vision a vu le jour dans l'est de l'Ontario. On parle ici d'un réseau physique de boisés, de cours d'eau aux rives boisées et de terres humides protégés qui, sur le plan écologique, contribuent à la santé générale de la région. Pour assurer un avenir durable, ce réseau est un élément essentiel. De nombreuses initiatives de conservation des habitats à différentes échelles (locale, régionale et internationale) ont été lancées afin d'appuyer l'élaboration d'un tel réseau.

À l'échelle locale, trois projets initiaux axés sur la connectivité au sein des paysages illustrent les concepts de zones centrales et de corridors. L'initiative de conservation appelée D'une tourbière à l'autre vise à établir des liens, en collaboration avec des propriétaires fonciers, entre certaines zones naturelles importantes (tourbière de la Mer Bleue et d'Alfred, Forêt Larose et parc provincial Voyageur) et une série de corridors boisés. Pour sa part, l'initiative de conservation nommée Lake to Lake vise à rétablir l'intégrité écologique du paysage entre le lac Irish et l'étang Belamy's (10 kilomètres). Quarante propriétaires fonciers privés ont accepté de prendre des décisions relatives à l'aménagement de ces propriétés voisines afin de démontrer qu'ils peuvent vivre et travailler sur leurs terres sans pour autant réduire les possibilités et la qualité du milieu des générations futures. Enfin, le Gananoque River Connectivity Project est axé sur l'embranchement stratégique qui relie le bassin hydrographique et le fleuve Saint-Laurent. Cet embranchement, qui demeure relativement vaste et naturel, constitue un corridor faunique important. Ces trois projets aident les propriétaires fonciers à comprendre la place qu'occupent leurs propriétés au sein du paysage naturel.

La forêt modèle de l'est de l'Ontario ainsi que la Réserve de la biosphère des Mille-Îles et de l'axe de Frontenac sont des projets qui encouragent les partenariats favorables à la protection des valeurs relatives à la conservation. Ils se consacrent en outre à la planification réalisée à l'échelle des paysages régionaux. Le projet de conservation Algonquin to Adirondacks porte sur une région plus vaste située entre le parc Algonquin (en Ontario) et le parc Adirondack (dans l'État de New York). Il a comme objectif de restaurer, mettre en valeur et protéger l'écosystème ainsi que la biodiversité d'origine tout en respectant les pratiques d'aménagement durable.

L'ensemble de ces projets, qui sont réalisés à toutes les échelles, prouvent qu'en demeurant conscients de la structure générale des paysages, les propriétaires fonciers peuvent collaborer à l'aménagement des terres, forêts, terres humides et cours d'eau afin de préserver, pour les espèces et les générations futures, l'intégrité de l'ensemble du paysage. Unique en son genre, le cadre de travail régional et international qui est en place, combiné aux différents partenariats, rend imminente la naissance d'un réseau de paysages boisés dans l'est de l'Ontario et le nord-est de l'Amérique du Nord.

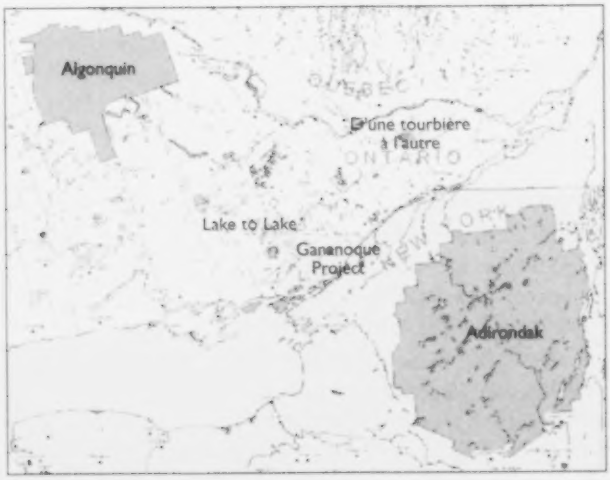

de leur taille et de leur emplacement au sein du paysage. Pour de nombreuses espèces vivant à l'intérieur des forêts, par exemple les grives, les pouillots siffleurs et les viréos, les grands boisés non morcellés sont essentiels. À la lisière des forêts, ces espèces sont plus sensibles à la prédation, et leurs nids risquent davantage d'être parasités. L'intérieur des forêts est souvent défini comme étant la zone située à plus de 100 mètres de la lisière de la forêt ou du plus proche terrain utilisé à d'autres fins. Dans de nombreux comtés du sud-ouest de l'Ontario, où il reste moins de 10 p. 100 du couvert forestier d'origine, on estime que les populations d'oiseaux de l'intérieur des forêts ont décru de plus de 50 p. 100 depuis 1961 (Federation of Ontario Naturalists, 1999). Des efforts ont été déployés pour déterminer quel est le minimum dont ont besoin les espèces de boisés du sud de l'Ontario en termes de couvert forestier. Cadman (1999) a démontré que dans une zone de 10 kilomètres carrés , le nombre d'espèces d'oiseaux de l'intérieur des forêts augmentait jusqu'à ce qu'il ne reste que 35 p. 100 du couvert forestier. Villard (1999) a établi que le nombre d'oiseaux chanteurs de boisés augmentait considérablement lorsque la superficie des boisés augmentait au point de constituer 10 à 20 p. 100 du paysage agricole. En raison des pressions accrues liées au développement qui se fait à proximité des centres urbains, le morcellement des forêts, un processus au cours duquel de grandes forêts sont divisées en parcelles isolées, se poursuit dans le paysage agricole.

L'emplacement des habitats des boisés à l'intérieur du paysage agricole a également une incidence sur la disponibilité des ressources relatives à l'habitat dans une région donnée. Les espèces ont recours à différentes parties du paysage pour satisfaire leurs besoins en matière d'habitat; or, la capacité du milieu de satisfaire l'ensemble des besoins de ces espèces est essentielle à leur survie. De nombreuses espèces prospèrent à la lisière des forêts, où les ressources alimentaires (produits agricoles et pâturages) abondent et où des habitats naturels, situés à proximité, fournissent

Programme de mise en valeur des forêts de l'Île-du-Prince-Édouard — solutions suggérées aux propriétaires de boisés

Le programme de mise en valeur des forêts a été élaboré par le ministère de l'Agriculture, des Pêches, de l'Aquaculture et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard afin de fournir des mesures d'incitation à la planification de l'aménagement forestier ainsi que certains traitements sylvicoles autres que la coupe à blanc. Les propriétaires de boisés et le gouvernement se partagent le coût des activités du programme. L'objectif de ce dernier est d'accroître la sensibilisation aux pratiques d'aménagement des boisés qui sont avantageuses à l'égard de la qualité du bois ainsi que des ressources récréatives et fauniques. (Ministère de l'Agriculture, des Pêches, de l'Aquaculture et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard, 2003)

Risques actuels pour les habitats fauniques du Canada — Les zones à risque moyen ou élevé sont habituellement associées à des propriétés privées

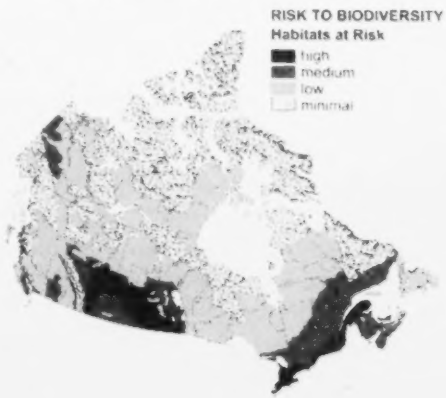

Figure utilisée avec la permission de Habitat faunique Canada.

l'eau, les abris et les lieux de reproduction nécessaires tout en satisfaisant d'autres besoins saisonniers. Lorsqu'elles se nourrissent de produits de récolte et de foin entreposé ou qu'elles perturbent le bétail, certaines de ces espèces, dont le cerf de Virginie et le merle noir, peuvent néanmoins nuire aux propriétaires fonciers. Cependant, les éléments paysagers tels que les terres cultivées et les pâturages peuvent constituer pour certaines espèces des barrières physiques ou des obstacles comportementaux. Les boisés linéaires, dont les brise-vent, les zones riveraines boisées et les haies, peuvent constituer pour nombre de ces espèces des corridors d'habitat reliant de grands boisés à d'autres ressources. Les zones riveraines boisées ont également l'avantage de fournir de l'eau à de nombreuses espèces ainsi que des habitats à certains poissons et amphibiens, de même qu'à de nombreux invertébrés.

Dans les zones boisées, les habitats qui sont à la fois les plus vulnérables et les plus menacés sont associés aux forêts et aux boisés privés du sud du Canada. Au Canada, 70 p. 100 des espèces en péril vivent dans le sud du pays, en l'occurrence dans la région qui borde la frontière américaine. Cette région est très productive en raison de ses sols riches et de ses climats tempérés. Elle a été en majeure partie défrichée à des fins agricoles, et la quantité de boisés y a considérablement décru, ce qui a entraîné des conséquences pour les espèces indigènes. Par exemple, il ne reste plus dans le monde que de 1 à 5 p. 100 des savanes naturelles de chênes de Garry, la plupart étant situées dans le sud de l'île de Vancouver et sur les îles Gulf. Aujourd'hui, 91 espèces de plantes, mammifères, reptiles, oiseaux, papillons et autres insectes — ainsi qu'une espèce de ver de terre — qui vivent dans les savanes de chênes de Garry et les écosystèmes connexes sont désignées espèces en péril (Garry Oak Ecosystem Recovery Team, 2003). De la même manière, dans les forêts caroliniennes du Canada, plus de 124 espèces sont considérées vulnérables, préoccupantes, menacées ou en voie de disparition (Office de protection de la nature de la région de Hamilton, 2003).

Entre autres parce qu'ils remplissent diverses fonctions sur le plan écologique, les boisés sont à cet égard avantageux pour les paysages agricoles. Du fait qu'ils absorbent l'eau de pluie et retiennent l'humidité — plus facilement que ne le font les champs avoisinants — ils font partie des cycles hydrologiques régionaux. Ils jouent également un rôle à l'égard de la protection des sols étant donné qu'ils réduisent l'érosion causée par le vent et l'eau de même que le risque de contamination de l'eau par des éléments nutritifs ou certains pesticides présents dans les eaux de ruissellement. Nombre de boisés fournissent de l'ombrage et des abris importants au bétail; celui-ci peut toutefois générer un stress en se nourrissant des pâturages. En outre, les boisés piègent le carbone et adoucissent les climats locaux.

Dans les régions agricoles, les propriétaires de boisés sont les intendants de la majorité des habitats forestiers. Or, la plupart de ces habitats existent encore aujourd'hui grâce aux efforts d'intendance qu'ils ont déployés par le passé. Nombre de propriétaires de boisés relèvent le défi de l'intendance et trouvent des moyens novateurs pour entretenir et améliorer leurs propriétés en fonction de valeurs relatives à la conservation. Il est nécessaire d'insister sur l'importance de protéger le couvert forestier au sein du paysage agricole. Il est également important de profiter des effets indirects de projets de boisement et de mise en valeur des habitats pour améliorer les habitats fauniques et les autres ressources écologiques. Étant donné que la coupe des boisés est encore aujourd'hui une pratique courante dans la plupart des régions agricoles du Canada, on devrait avoir comme objectif de faire reconnaître (par l'intermédiaire de l'intendance ou de mesures incitatives) la valeur de ces boisés. Les petits boisés linéaires comme les haies et zones riveraines boisées situées à proximité de terres humides sont particulièrement vulnérables. Nous devons élargir la définition du terme « boisé » de façon à ce qu'elle englobe ce genre de parcelles dont la valeur et le rôle ne sont pour l'heure que peu reconnus.

Les boisés situés dans les paysages urbains

La forêt urbaine est définie comme « une série de communautés boisées naturelles et artificielles qui présente des avantages écologiques importants pour la région » (Gye, 2003). Elle a également été décrite comme un continuum qui s'étend des bassins hydrographiques forestiers du milieu rural aux centres urbains très peuplés (Gye, 2003). Au Canada, 78 p. 100 de la population vit en milieu urbain, et 85 p. 100 de la population urbaine vit aux abords de l'axe Québec-Windsor (Statistique Canada, 2000). En moyenne, 19 p. 100 des zones urbaines sont boisées, et la majeure partie du continuum est située sur des terrains privés (Statistique Canada, 2000).

Les avantages que comportent pour les résidants les boisés et les arbres des zones urbaines sont considérables; ils incluent des valeurs économiques, sociales et environnementales. Ils améliorent l'aspect visuel de l'environnement, offrent des ressources récréatives, entraînent un accroissement de la valeur des propriétés, adoucissent les températures, donnent lieu à une baisse des coûts de chauffage et de refroidissement, font office de brise-vent, absorbent certains polluants atmosphériques et réduisent le ruissellement de même que la nécessité de construire des structures de contrôle de l'érosion (van Wassenaer *et al.*, 2000).

L'expansion des milieux urbains et les fusions de villes continuent de faire en sorte que certains habitats naturels tels que les terres humides, les boisés et même les terres agricoles se retrouvent à l'intérieur de paysages urbains. Ce phénomène a contribué à accroître le morcellement des boisés situés à la frontière des milieux ruraux et urbains. Dans la municipalité régionale de York, en Ontario, ces frontières ont subi d'énormes changements au cours des 30 dernières années. La population, qui était légèrement inférieure à 166 000 personnes en 1971, a atteint les 540 000 en 1994. Au cours de cette même période, la superficie boisée est passée de 22 à 15 p. 100, et la forêt a été divisée en plus de 3 500 boisés (Puric-Mladenovic *et al.*, 2000). Au Canada, on observe ce genre de morcellement dans nombre de zones en voie d'urbanisation. Dans la région du Grand Toronto, ce phénomène fait depuis peu l'objet de discussions dans le cadre du développement de la moraine d'Oak Ridges. Cette dernière est un large corridor naturel qui comprend une vaste gamme d'habitats et qui abrite des espèces en péril comme le ginseng à cinq folioles, la salamandre de Jefferson et la buse à épaulettes. Elle est également la source de 65 ruisseaux et rivières. Or, le développement soutenu a eu des répercussions évidentes sur la qualité de l'air et les fonctions du bassin hydrographique. Une loi et un plan d'aménagement du territoire protègent désormais environ 62 p. 100 de la moraine dans les zones centrales et les couloirs naturels (Federation of Ontario Naturalists, 2003). Une proportion de 35 p. 100 de la moraine est recouverte de forêts et comprend de nombreux boisés privés.

Camrose, Alberta — Un partenariat communautaire voué à l'intendance à l'échelle du bassin hydrographique

La ville de Camrose, en Alberta, est entourée d'un paysage agricole type caractérisé par un mélange de terres agricoles, de forêts-parcs à trembles et de fondrières des prairies. La rivière Battle passe au sud de Camrose et se jette dans un lac qui approvisionne en eau environ 15 000 résidants. Le lac Driedmeat est une vaste fondrière des prairies; la charge en éléments nutritifs y est élevée, ce qui nécessite un système complexe de traitement de l'eau. En 1998, la ville de Camrose a conclu avec le comté de Camrose un partenariat unique. Ce dernier, qui est axé sur la coopération entre les résidants des milieux urbain et rural, est réalisé dans le cadre d'initiatives d'intendance du bassin hydrographique. Nombre d'autres partenaires ont fourni des fonds à cet effet, y compris la Alberta Conservation Association, la Alberta Environmentally Sustainable Agriculture et le Community Riparian Program. Les partenariats conclus se sont traduits par des relevés de la qualité de l'eau, des évaluations de la santé des zones riveraines (dans le cadre du Cows and Fish Program) ainsi que par des démonstrations et des mesures d'incitation techniques et financières favorables à l'aménagement des habitats riverains. (Cows and Fish Program, 2002)

Les boisés privés, zones riveraines et habitats connexes des bassins hydrographiques qui comprennent une zone urbaine font de plus en plus l'objet de programmes d'intendance; leur valeur est de plus en plus reconnue par le public qui, de jour en jour, devient plus sensibilisé à leur importance à l'égard de la quantité et de la qualité de l'eau.

Les forêts et boisés urbains sont habituellement les premiers touchés par les espèces exotiques. L'agrile du frêne, le longicorne brun de l'épinette et le longicorne asiatique sont des insectes qui ont récemment menacé les régions boisées. Les boisés urbains et privés constituent habituellement la première cible de ces espèces envahissantes. Ainsi, les propriétaires de boisés se font demander instamment de signaler toute observation d'une telle espèce. Dans le cas de l'agrile du frêne, ils sont encouragé de lutter contre l'infestation en limitant le transport de frênes, de produits de pépinière, de billes, de bois de chauffage et de copeaux de bois. D'autres espèces comme le nerprun bourdaine et l'alliaire officinale suivent des voies d'invasion semblables. L'alliaire officinale constitue maintenant une menace importante pour le stylophore à deux feuilles et le ginseng à cinq folioles, deux espèces en voie de disparition qui vivent dans les boisés du sud-ouest de l'Ontario.

Dans le domaine de la foresterie urbaine, avoir recours à une approche écosystémique qui tienne compte des valeurs et des services qui se trouvent à l'intérieur du paysage constituera un défi pour l'avenir. De nombreux boisés privés, la reconnaissance des activités d'intendance en cours et le niveau attendu des services fournis aux collectivités urbaines par cette petite portion des forêts du Canada seront alors en cause.

Écoservices fournis par les boisés

En tant qu'écosystèmes productifs, les forêts offrent de nombreux avantages à la société. Or, bien qu'elles soient déjà reconnues comme sources de bois d'œuvre, de bois de chauffage, de sirop d'érable, de champignons, de plantes médicinales et de ressources récréatives, leur rôle à l'égard des cycles hydrologique et nutritif, de la protection contre les inondations et l'érosion, de l'adoucissement du climat, du piégeage du carbone et de la conservation de la biodiversité, commence à peine à être pris en compte. Ces processus naturels, qui purifient l'air et l'eau, atténuent les effets des inondations ainsi que des sécheresses, et assurent la fertilité des sols, sont souvent appelés « écoservices ».

Habituellement, on évalue les forêts et d'autres écosystèmes en fonction de la valeur économique de leur productivité. Il est difficile de donner une valeur économique à un écosystème tel que la forêt. Nombres de services, qu'il s'agisse d'eau propre, de conservation de la biodiversité ou de protection contre les inondations, n'ont pas de valeur directe sur le marché. Cependant, on reconnaît de plus en plus le fait que ces services ont une véritable valeur économique et qu'ils sont essentiels dans le cadre des processus d'aménagement du territoire. Il est cependant difficile de comprendre pourquoi 89 p. 100 des forêts carolinienne naturelles ont été converties en paysages urbains ou en terres agricoles; pourquoi, à travers le monde entier, la proportion des savanes naturelles de chênes de Garry, qui se trouvent principalement sous forme de petits îlots sur l'Île de Vancouver, se situe désormais entre 1 et 5 p. 100; et pourquoi, en Nouvelle-Écosse, il ne reste plus que des îlots épars (1 p. 100) des forêts anciennes. Dans les prairies, la matière organique du sol a diminué approximativement de la moitié depuis la colonisation et la venue de l'agriculture. Depuis les années 1800, environ la moitié des terres humides du sud du Canada ont été drainées ou converties, et beaucoup d'autres se sont détériorées. Ces ressources naturelles, de même que

« Pour nombre de raisons, les Canadiens apprécient la nature. En plus de comporter des aspects esthétiques et spirituels, celle-ci nous fournit de l'eau et de l'air sains ainsi que d'autres écoservices dont dépendent notre économie, notre environnement et notre qualité de vie. Ces écoservices sont de plus en plus considérés comme un capital naturel ayant une valeur économique. Cette prise de conscience constitue un nouvel argument économique en faveur de la conservation de la nature à l'échelle mondiale. »

— Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie — 2003

Services écologiques offerts par les espèces fauniques

Certains travaux ont été effectués pour traduire en chiffres le rôle important que jouent les espèces fauniques à l'égard de la santé et du fonctionnement des écosystèmes. Par exemple, les oiseaux chanteurs consomment des insectes (y compris de nombreuses espèces nuisibles), dispersent des graines et pollinisent les fleurs. La valeur associée à la prédation des insectes ravageurs par les oiseaux chanteurs a été estimée à 5 000 dollars par année pour chaque mille carré de forêt (Robinson, 1997). Chaque année, 20 milliards de dollars sont consacrés aux pesticides. Or, on estime que dans les écosystèmes naturels, la prédation et le parasitisme éliminent de 5 à 10 fois plus d'insectes que la lutte antiparasitaire (Pimental et al., 1992). La pollinisation de 40 espèces cultivées aux États-Unis — dont la valeur se chiffre à 30 milliards de dollars — est attribuable aux insectes pollinisateurs (Pimental et al., 1992). Pendant une partie de leur cycle de vie, nombre de ces espèces dépendent des boisés et d'autres habitats d'origine.

« La plupart des forêts privées du Canada sont situées à proximité des zones les plus peuplées du pays. Ainsi, en ce qui a trait à l'aménagement forestier, les impressions de la majorité des Canadiens se fondent sur la situation qui prévaut sur les propriétés privées. De plus, en raison de cette proximité, les Canadiens exploitent les boisés privés de façon disproportionnée par rapport au reste du territoire. »

— K. Blair et P. Duinker, 2001

Valeur des zones riveraines du Manitoba pour les propriétaires fonciers et la faune aquatique et terrestre

Une enquête auprès des producteurs du Manitoba qui ont recours à la méthode du pâturage tournant et à des pratiques de gestion des zones riveraines à l'échelle des prairies a révélé que la plupart des troupeaux bénéficiaient d'un fourrage de meilleure qualité et d'eau d'abreuvement propre. Des liens ont été établis entre ces avantages et une prise de poids moyenne plus élevée (Charney et Josephson, 2000).

Une analyse des zones riveraines effectuée par Partenaires d'envol — Manitoba a montré que les zones riveraines du Manitoba abritent 130 espèces d'oiseaux. Quatre-vingt-seize de ces espèces nichent dans des habitats riverains, 75 utilisent ces habitats pendant la migration, 21 utilisent ces habitats en hiver, et 61 espèces sont des oiseaux migrateurs néotropicaux (Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba, 2003a).

les processus soutenus par leurs écosystèmes, ont des valeurs autres que celles liées à la consommation.

L'importance économique de certains écoservices rendus par les boisés privés et par les arbres en milieu urbain a été étudiée. Des estimations ont été effectuées à l'échelle locale pour déterminer la valeur des réductions de polluants atmosphériques, des coûts de chauffage et de refroidissement ainsi que de la lutte contre l'érosion et des réductions du débit et des contaminants dans les réseaux pluviaux. Par exemple, à Calgary, on estime que les arbres et arbustes de la ville absorbent 502 tonnes métriques de pollution par année. Il en coûterait 2,75 millions de dollars pour éliminer une telle quantité à l'aide d'autres méthodes (Western Woodlot Conservationist, 2001). En outre, on a déterminé que les arbres des milieux urbains avaient des effets bénéfiques sur la santé des Canadiens. On leur attribue notamment une réduction du stress des citadins ainsi qu'une diminution de la poussière au niveau du sol, du fait qu'ils filtrent les rayons UV. À une plus grande échelle, la valeur des forêts d'amont non détériorées et des zones tampons riveraines ainsi que des terres humides saines pourrait être calculée, en termes de qualité de l'eau, en fonction du coût de construction et d'entretien de l'infrastructure de traitement qui serait nécessaire pour obtenir les mêmes résultats.

Les écoservices rendus par les boisés des paysages agricoles sont actuellement en voie d'évaluation, et des données ont été présentées à la collectivité agricole afin de promouvoir des choix économiques judicieux en ce qui a trait aux activités de conservation. Il a été démontré que les zones riveraines herbeuses et boisées en bordure des cours d'eau et des terres humides piégeaient de grandes quantités de sédiments, de phosphore, d'azote et de pesticides présents dans les eaux de ruissellement. Or, ce phénomène améliore la qualité de l'eau. Les programmes qui visent à promouvoir l'entretien et la mise en valeur des zones tampons riveraines ainsi que la gestion des

éléments nutritifs peuvent démontrer de façon convaincante les avantages économiques reliés à de telles activités. Il en va de même pour d'autres projets réalisés sur des fermes, par exemple, l'alternance des points d'abreuvement du bétail. Une eau plus propre améliore la santé du bétail, donne lieu à une augmentation plus importante du poids moyen et fait en sorte que les collectivités situées en aval profitent d'une eau de meilleure qualité. Selon cette évaluation économique, l'impact sur les espèces fauniques de la région s'avère un avantage indirect moins concret.

Ces valeurs sont toutes aussi importantes mais plus difficiles à mesurer et à démontrer; on peut comprendre que pour les propriétaires préoccupés par leur situation, cela fasse une différence. Les brise-vent protègent également la qualité de l'eau en réduisant l'érosion causée par le vent, en piégeant la neige et l'humidité, en réduisant le ruissellement au printemps et en filtrant les produits en aérosol présents dans l'air. Dans un rapport récent, Kulshreshtha et Knopf (2003) ont estimé, sur une période de 20 ans, la valeur des écoservices rendus par les brise-vent constitués d'arbres distribués par le Centre des brise-vent de l'ARAP : la valeur associée à la réduction de l'érosion des sols a été estimée à un montant pouvant varier entre 8 et 122 millions de dollars; pour ce qui est de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il s'agit d'un montant qui se situe entre 56 et 417 millions de dollars, alors que pour les activités récréatives axées sur la consommation, on parle de 29 millions de dollars. Nombre d'avantages pour le public ont été cernés, mais leur évaluation s'est avérée difficile en raison des nombreuses lacunes que comportaient les données. En outre, il est difficile d'établir des relations entre, d'une part, les brise-vent et autres habitats, et d'autre part, certaines valeurs socio-économiques et écologiques.

La promotion de la valeur des écoservices rendus par les boisés n'a pas été aussi active auprès de la collectivité des propriétaires de boisés qu'auprès de la collectivité agricole et ce, pour plusieurs raisons. Les avantages à retirer et la possibilité de faire part aux propriétaires fonciers de certaines mesures peuvent être moins concrets que le fait de quantifier les pertes économiques dues à l'érosion des sols ou les gains liés à l'amélioration de la qualité de l'eau. Nous savons tous qu'un boisé productif, aménagé et en santé est profitable sur le plan de la productivité économique et écologique. À l'égard de l'aménagement forestier durable et des écoservices connexes, à court terme, les retombées des investissements peuvent être plus difficiles à percevoir pour les propriétaires de boisés que pour les propriétaires de fermes. En tant qu'habitats fauniques, les boisés situés en milieu agricole ou urbain ont aussi une très grande valeur écologique. Les habitats sont cependant un concept très difficile à évaluer. La majorité des efforts déployés à cet effet ont porté sur les valeurs récréatives et sur les coûts liés au rétablissement des espèces en péril.

À une plus grande échelle, les propriétaires de boisés et les autres propriétaires fonciers privés assurent un service public collectif. Les habitats fauniques, la qualité de l'eau et les caractéristiques esthétiques sont des valeurs publiques sur lesquelles les activités effectuées sur les terrains privés ont une incidence. Il arrive bien souvent que l'épuisement et la conversion des ressources forestières puissent être liés au fait qu'on n'a pas adéquatement tenu compte de la valeur environnementale non marchande de ces ressources dans le cadre des décisions prises au chapitre du développement. L'évaluation économique peut s'avérer un outil puissant lorsqu'il s'agit de faciliter et de rendre plus judicieuses l'utilisation et la gestion de nos ressources forestières : elle peut constituer un moyen de mesurer et de comparer les divers avantages des boisés. Cependant, les lacunes actuelles que comporte l'inventaire forestier en ce qui a trait aux données sur les boisés privés font qu'il est plus difficile d'accorder à ces boisés une reconnaissance et une protection appropriées dans le cadre des plans municipaux d'aménagement du territoire.

Survol des activités d'intendance réalisées par

LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Quelques faits concernant les boisés

Nombre de propriétaires de boisés en Colombie-Britannique : *20 000 (propriétés de plus de 20 hectares[1])*

Superficie boisée en Colombie-Britannique : *60,6 millions d'hectares[2]*

Superficie boisée appartenant à des intérêts privés : *1,2 million d'hectares de boisés privés non industriels; 900 000 hectares de boisés privés industriels[3]*

Superficie des boisés : *entre 2 et 8 000 hectares[2]*

Superficie moyenne des boisés : *53 hectares[3]*

Boisés privés en pourcentage de la récolte globale : *de 10 à 12 p. 100[1] (boisés privés non industriels : 5 p. 100[3, 4])*

Contribution du secteur des forêts privées : *plus de 9 000 emplois directs et environ 18 000 emplois indirects[1]*

Autres produits forestiers récoltés : *arbres de Noël et rameaux, baies, fleurs, bouleaux, sirop de l'érable à larges feuilles et champignons*

Associations de propriétaires de boisés : *Federation of BC Woodlot Associations (qui représente 27 associations locales) et Private Forest Landowners Association*

On estime qu'en Colombie-Britannique, 20 000 personnes sont propriétaires de boisés non industriels dont la superficie est supérieure à 20 hectares[3]. La superficie forestière totale appartenant à des intérêts privés dépasserait tout juste les 2 millions d'hectares[3,10], alors que la superficie réelle pourrait s'élever à 4 millions d'hectares. Pour des fins fiscales, environ 920 000 hectares de forêts privées sont considérés comme « aménagés ». Cette classification protège le droit des propriétaires de faire de l'exploitation forestière et vise à favoriser les investissements destinés au reboisement et à l'aménagement forestier[9]. Cette superficie appartient, dans une proportion de 98 p. 100, à des intérêts industriels[11]. Les boisés privés peuvent également être classés comme des « forêts non aménagées » ou des « forêts résidentielles ». En Colombie-Britannique, ces deux catégories comptent pour environ 555 000 hectares[11]. Étant donné que le taux d'imposition est plus élevé pour les terrains forestiers que pour les terres agricoles, les boisés situés sur une ferme ou un ranch sont habituellement déclarés comme faisant partie de la réserve de terres agricoles. On estime que le nombre et la superficie de ces boisés « non officiels » se chiffre respectivement à 400 000 et à 2 millions d'hectares[11].

En Colombie-Britannique, les principales ressources publiques qui se trouvent sur les terrains boisés aménagés sont réglementées par le *Private Land Forest Practices Regulation*. Ce règlement oblige les propriétaires de boisés aménagés à protéger la qualité de l'eau, des sols et de l'habitat du poisson, à reconnaître et à protéger, par le biais d'un accord avec le gouvernement provincial, les habitats fauniques essentiels (là où le nombre de tels habitats est insuffisant sur les terres publiques) et à reboiser les zones qui ont fait l'objet

d'une coupe. Il s'applique à environ 716 000 hectares de la réserve de terres forestières et à 32 000 hectares de la réserve de terres agricoles[2]. Les propriétaires de boisés privés peuvent également déposer une demande de permis d'exploitation de boisés, ces permis étant délivrés selon un processus d'appel d'offres proposé périodiquement par le gouvernement provincial. Le contrat de licence permet à un propriétaire d'exploiter et d'aménager jusqu'à 600 hectares de forêts publiques, en plus de son propre boisé privé. Ce contrat stipule que la terre publique et le terrain privé doivent être aménagés conformément à la *Forest Act* et à la nouvelle *Forest and Range Practices Act* (qui remplace le Code d'exploitation forestière). Le titulaire d'un permis d'exploitation de boisés doit également posséder un plan d'aménagement axé sur le reboisement et sur la protection des réserves riveraines, de la flore, de la faune, des aires d'hivernage des ongulés, des habitats fauniques essentiels, de la qualité de l'eau, des pêches et des sols. En raison de la petite taille des boisés visés, les titulaires de permis d'exploitation de boisés ne sont pas tenus de satisfaire aux exigences relatives aux forêts anciennes et à la connectivité, mais la plupart conservent les peuplements anciens dans le cadre de leurs plans d'aménagement. Il y a actuellement plus de 800 titulaires de tels permis en Colombie-Britannique[3].

Les terrains privés ne représentent que 6 p. 100 des terres forestières de la province, mais nombre de ceux-ci fournissent des habitats de qualité en raison de leur emplacement dans des vallées, sur les rives de cours d'eau ou en bordure de deltas. Certaines de ces zones comptent un nombre élevé d'espèces et d'habitats en péril, suite à la conversion de forêts à des fins d'agriculture ou de

Les propriétaires de boisés de la Colombie-Britannique remportent des prix d'intendance

Prix d'innovation — Woodlot Product Development Council : *Leanna et Craig Mann ont remporté ce prix en 1999 pour leur innovation en matière d'amélioration et d'entretien de l'habitat faunique dans le cadre de leurs activités d'exploitation. Leur boisé de 600 hectares constitue un habitat faunique essentiel pour l'orignal et une aire d'hivernage pour le cerf mulet. Parmi les techniques utilisées pour mettre en valeur l'habitat, notons la coupe d'aulnes à une hauteur de 1 mètre pour favoriser le drageonnement, la fourniture de ressources alimentaires, l'attraction d'oiseaux et la fourniture de sites de nidification pour divers oiseaux de proie*[1].

Prix d'intendance des forêts — Woodlot Product Development Council (2000) et prix d'intendance environnementale — B.C. Cattlemen's Association (2001) : *Le Bridge Creek Estate, un domaine de 2 500 hectares situé dans le district de 100 Mile House, a reçu plusieurs prix pour l'intendance de ses ranchs et de ses boisés. L'exploitation de ceux-ci est planifiée en tenant compte des habitats fauniques et de la qualité de l'eau*[1].

Prix d'intendance — Paysage agricole canadien : *En 2002, le Chilako Watershed Council a reçu ce prix pour les efforts qu'il a déployés à l'égard de la protection de la rivière Chilako et de l'habitat du poisson contre l'érosion et les effets néfastes du bétail et de l'exploitation forestière. Ces initiatives ont été réalisées en collaboration avec des propriétaires fonciers, l'industrie et le gouvernement. Les travaux de restauration de la rivière et des berges ont porté principalement sur l'amélioration des zones riveraines par le biais de la plantation de graminées, de saules et de peupliers ainsi que de l'installation de clôtures et de tapis rigides de franchissement pour le bétail*[4].

Prix d'excellence pour l'intendance des forêts : *En 2001, Jim Trebett, propriétaire d'un boisé de 30 acres situé au sud de Nanaimo et consultant en foresterie, a reçu ce prix en guise de reconnaissance pour son engagement de longue date à la promotion et au respect des principes de la foresterie durable.*

développement résidentiel. Par exemple, dans le nord de l'aire de répartition des chênes de Garry, quelques-unes des meilleures parcelles restantes de cette espèce sont situées sur des terrains privés à l'extrémité sud de l'île de Vancouver. Neuf espèces d'oiseaux, trois espèces de mammifères et deux espèces de reptiles considérées comme menacées, en voie de disparition ou préoccupantes sont associées aux boisés de chênes de Garry. Ces derniers sont répartis le long de la côte ouest de l'Amérique du Nord, de l'île de Vancouver à la Californie[2]. Les propriétaires de boisés privés sont souvent responsables de l'intendance d'une part importante des habitats qui ont subsisté. De nombreux résidants et propriétaires fonciers de la municipalité de Saanich participent à un projet de rétablissement du chêne de Garry. Des projets semblables, qui se consacrent à la protection d'espèces en péril, sont en cours dans la vallée de l'Okanagan. Dans le cadre du programme « Riparian Restoration of the Oxbows » ainsi que du Programme de conservation du sud de l'Okanagan et de la vallée de la Similkameen, des propriétaires fonciers privés améliorent et restaurent des habitats riverains boisés pour diverses espèces d'oiseaux, dont la paruline polyglotte, une espèce en voie de disparition.

Les associations de propriétaires de boisés de la Colombie-Britannique encouragent activement les efforts d'intendance que déploient actuellement les propriétaires de boisés privés par le biais d'activités de sensibilisation et de démonstrations.

La North Island Woodlot Association, la Quesnel Woodlot Association et la Tatlayoko Woodlot Association participent à des projets communautaires, de concert avec le ministère des Pêches et des Océans, dans le but de restaurer l'habitat du saumon du Pacifique et d'améliorer la protection de cet habitat. Dans le cadre de ces partenariats, des coordonnateurs de l'intendance travaillent avec des bénévoles à la protection de l'habitat du saumon. La South Cariboo Woodlot Association a offert un service de classification des terres humides et d'identification des nids d'oiseaux de proie à ses membres afin de leur fournir un outil d'intendance leur permettant de tenir compte du Code d'exploitation forestière et des besoins en habitat de diverses espèces fauniques lors de l'élaboration d'un plan d'aménagement de leurs boisés[12].

La Private Forest Landowners Association a collaboré avec des organismes fédéraux et provinciaux, des propriétaires de boisés et d'autres spécialistes des ressources dans le but de publier *The Handbook of Best Management Practices for Private Forest Land in British Columbia*. Ce manuel a été préparé dans le cadre d'un programme axé sur la formation des propriétaires fonciers et des ouvriers forestiers, l'examen de sites, la surveillance et l'évaluation dans le but de faciliter et d'encourager l'intendance responsable des terres privées. Ce programme a été conçu pour les propriétaires de forêts aménagées et les membres de la PFLA. Tous les propriétaires fonciers intéressés peuvent néanmoins y participer.

Bibliographie (Colombie-Britannique) :

1. Bridge Creek Estate. 2003. Bridge Creek Estate — Environmental Protection. *www3.telus.net/bridgecreek/Wildlife.html*
2. British Columbia Ministry of Water, Land and Air Protection. 2002. Environmental Trends in British Columbia. State of the Environment Reporting. *http://wlapwww.gov.bc.ca/soerpt/3habitat/lost.html*
3. Canadian Model Forest Network. 2001. Private Woodlots Compendium — Snapshot of SFM Initiatives Across Canada.
4. Paysage agricole canadien. 2002. Programme de reconnaissance Paysage agricole canadien — Rapport annuel. Habitat faunique Canada, AAC et Fédération canadienne de l'agriculture.
5. Cunningham. C. 2004. Communication personnelle. Federation of British Columbia Woodlot Associations.
6. Dansereau J.P, DeMarsh P. 2003. A portrait of Canadian woodlot owners in 2003. Forestry Chronicle. 79(4): 774–778.
7. Ressources naturelles Canada. 2003. L'état des forêts au Canada — 2002–2003 : regard sur l'avenir. Service canadien des forêts. Ottawa (Ontario).
8. Private Forest Landowners Association. 2003. Public and Private Values. *www.pfla.bc.ca*
9. Private Forest Landowners Association. 2003. Water Quality and Fish Habitat on Private Managed Forests. Factsheet. 2 pp.
10. Rotherham, T. 2003. Canada's privately owned forest lands: Their management and economic importance. The Forestry Chronicle 79(1): 106–109.
11. Schwichtenberg, D. 1999. Using Incentives to Promote Stewardship on Private Forest Land in British Columbia. Masters Thesis. Institute for Resources and Environment. University of British Columbia.
12. South Cariboo Woodlot Association. 1998. Wetland and Broad Ecosystem Mapping for the South Cariboo Woodlot Association. *http://srmwww.gov.bc.ca/car/resinv/wldinv/ecomap/wetland.pdf*
13. Thorne, S. 2001. Woodlots win awards for innovation. Forrex 3(1).
14. Waters, A. 2001. *http://www.modelforest.net/DOCS/windowwoodlots/AlWaters_f.pdf*

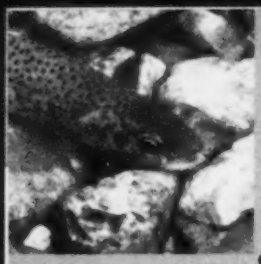

Survol des activités d'intendance réalisées par

LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE L'ALBERTA

Quelques faits concernant les boisés

Nombre de propriétaires de boisés en Alberta :
entre 12 000 et 15 000[11]

Superficie boisée en Alberta : *38,2 millions d'hectares*[13]

Superficie boisée appartenant à des intérêts privés :
1 535 000 hectares de boisés privés non industriels;
25 000 hectares de boisés privés industriels[9]

Superficie des boisés : *entre 2 et 2 000 hectares*

Superficie moyenne des boisés : *88 hectares*[9]

Boisés privés en pourcentage de la récolte globale :
entre 10 et 20 p. 100 de l'approvisionnement en bois[2]

Contribution du secteur des forêts privées : *ressources en bois pour la production de produits du bois d'une valeur de 500 à 700 millions de dollars*[2]

Autres produits forestiers récoltés :
arbres de Noël et bois de chauffage

Associations de propriétaires de boisés :
Woodlot Association of Alberta

La plupart des boisés privés de l'Alberta (environ 1,5 million d'hectares) font partie du paysage agricole de la province[1]. La taille des boisés privés varie entre de petits bocages de trembles, dans l'écotone entre les forêts-parcs et les prairies, et des forêts continues, dans les contreforts des Rocheuses ou dans la région boréale. Les propriétaires fonciers peuvent être des résidants de collectivités rurales, qui se fient partiellement ou entièrement à leurs propriétés pour leur subsistance et qui pratiquent diverses cultures ou élèvent du bétail, aussi bien que des résidants de milieux urbains, qui sont propriétaires de boisés situés en milieu rural et qui se servent habituellement de ceux-ci à des fins récréatives et environnementales.

En Alberta, la forêt-parc à trembles est la région naturelle la plus touchée par l'agriculture intensive, les activités industrielles et le développement résidentiel et commercial. Ces activités ont contribué à la perte ou à la dégradation de plus de 90 p. 100 de l'habitat naturel[4]. Une proportion de 95 p. 100 de cette région appartient à des intérêts privés. En outre, la responsabilité de l'intendance des habitats de forêts-parcs qui ont subsisté relève principalement des propriétaires fonciers privés. Ceux-ci ne reçoivent toutefois aucune indemnité à cet égard, et la valeur publique des habitats n'est reconnue ni par le gouvernement de l'Alberta ni par le public. La perte de boisés naturels a eu de graves répercussions sur l'environnement. Les boisés et les zones riveraines fournissent des services écologiques importants, y compris la filtration et le tamponnement des ressources en eau, la protection des sols, le piégeage du carbone, la fourniture d'ombrage et de fourrages pour le bétail ainsi que la réduction des risques d'inondation et d'érosion[10]. Ils fournissent également un habitat à diverses espèces fauniques. Par exemple, les oiseaux de proie utilisent les boisés comme aires de nidification et de chasse. Dans les forêts-parcs à trembles, la plupart des oiseaux de proie ont besoin de grands boisés pour survivre.

Le Parkland Stewardship Program de la Alberta Fish and Game Association utilise une approche stratégique pour identifier les habitats importants à l'échelle locale, évaluer le risque de perte d'habitats et fournir une aide technique et financière aux propriétaires fonciers pour la conservation des habitats. Dans le cadre de ce programme, des accords ont été conclus avec 100 producteurs. Les propriétés de ces derniers ont une superficie moyenne de 65 hectares et

comprennent des terres humides, des boisés ainsi que des prairies naturelles ou artificielles. La superficie totale visée par les accords de conservation conclus avec les propriétaires fonciers se chiffre à environ 8 100 hectares[11].

Le Landowner Habitat Program (LHP) de la Alberta Conservation Association est une initiative d'intendance qui vise à encourager la conservation et la mise en valeur des habitats fauniques dans les forêts-parcs. Elle se concentre sur les grandes parcelles de forêts-parcs à trembles naturelles. Les propriétaires signent un accord à long terme (20 ans) et reçoivent une indemnisation financière chaque année. Entre 1986 et 1997, 222 accords ont été conclus avec des propriétaires de boisés afin de protéger une superficie totale d'environ 21 850 hectares, dont 15 625 étaient situés dans des forêts-parcs à trembles naturelles; le reste se trouvait dans des prairies, des zones riveraines, des aires de nidification denses et d'autres milieux secs naturels. Dans le cadre du Riparian Habitat Program, les propriétaires fonciers ont également conclu 40 accords (administrés par le LHP) pour l'intendance d'une superficie totale d'environ 4 045 hectares[12].

Le North Raven River Habitat Restoration Program, un partenariat entre la Alberta Fish and Wildlife Division, des propriétaires fonciers privés et Trout Unlimited Canada, est un programme dont la réussite peut servir d'exemple. Il se consacre à la restauration de l'habitat d'un ruisseau à truites important dans le bassin de la rivière Saskatchewan. Les améliorations apportées aux zones riveraines et aux cours d'eau ont permis le rétablissement d'habitats fauniques[13]. Le programme a également mené à l'élaboration d'initiatives semblables se rapportant à la majeure partie du flanc est des Rocheuses.

Les propriétaires de boisés de l'Alberta remportent des prix d'intendance

Master Woodlot Stewardship Award — Woodlot Association of Alberta : *Il y a eu quatre gagnants : Pieter van der Schoot, pour ses réalisations dans les domaines de l'aménagement, du reboisement, de la démonstration ainsi que sur le plan récréatif; John et Linda O'Brien, pour l'aménagement de leur boisé; le Elkhorn Stock Ranch, pour son plan intégré d'aménagement axé sur l'aménagement des forêts et des zones riveraines et sur la protection de l'habitat de la truite; Dan Reesor, pour l'aménagement du boisé situé sur son exploitation bovine dans les collines du Cyprès.*

Prix d'intendance environnementale — Alberta Beef Producers : *Le Chinook Ranch a reçu ce prix en 2003 pour les mesures environnementales qu'il a prises et qui se sont par la suite révélées avantageuses sur le plan économique. Parmi les mesures adoptées, notons l'ensemencement en vue d'établir un couvert végétal permanent, l'élaboration d'un plan de gestion du pâturage et la protection des habitats, y compris les zones riveraines en bordure de cours d'eau et de terres humides ainsi que les habitats des milieux secs, qui fournissent un abri et du fourrage de qualité à des espèces fauniques*[2].

Un grand nombre d'initiatives communautaires axées sur des bassins hydrographiques ont également été mises sur pied dans ces régions. Ces initiatives portent principalement sur la protection de la qualité des cours d'eau. Pour ce faire, on procède à l'aménagement des zones riveraines et on gère l'accès du bétail aux cours d'eau. Il existe actuellement 34 groupes de conservation de bassins hydrographiques dans la province. En outre, des propriétaires fonciers privés participent à divers programmes axés sur la conservation et la restauration des bandes et boisés riverains à des fins de protection de la qualité des sols et de l'eau[1]. Le Cows and Fish Program vise à sensibiliser le public aux zones riveraines et aux bassins hydrographiques (y compris les boisés qui s'y trouvent); il met également l'accent sur le fait qu'un meilleur aménagement

peut améliorer la santé et la productivité des paysages pour le bénéfice des propriétaires fonciers, des autres utilisateurs et des personnes qui accordent de l'importance aux paysages. Depuis 1992, plus de 22 000 participants, qui provenaient de diverses régions de l'Alberta et de l'ouest du Canada, ont participé à des activités menées dans le cadre du Cows and Fish Program (présentations, journées sur le terrain et ateliers). L'objectif était d'approfondir leurs connaissances et, par le fait même, de faciliter la prise de décisions éclairées en matière d'aménagement des zones riveraines[6].

La Woodlot Association of Alberta, de concert avec l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, Ressources naturelles Canada, l'industrie (Alberta Pacific Forest Industries — Alpac) et le gouvernement de l'Alberta a travaillé à la préparation de l'Inventaire des boisés des zones peuplées de l'Alberta. L'utilisation, avec valeur ajoutée, des données sur l'étendue et l'emplacement des boisés du centre de l'Alberta, dans le cadre d'activités d'intendance générales (p. ex. la planification relative aux paysages et la mise en valeur des habitats fauniques de la région), a fait l'objet d'une promotion auprès des comtés, des municipalités et de l'industrie[7].

Un projet pilote triennal consacré à la sensibilisation aux boisés et parrainé par les gouvernements fédéral et provincial, l'industrie, Canards Illimités Canada, la Alberta Conservation Association et la Woodlot Association of Alberta, a officiellement pris fin en décembre 2003. Le programme a fourni des données techniques et des sites de démonstration en plus de permettre l'organisation d'ateliers et de séminaires portant sur l'aménagement des boisés. Plus de 5 500 propriétaires fonciers ont participé à ces événements. Il a également permis à ces propriétaires d'établir des liens avec d'autres groupes intéressés[8]. Des efforts encourageants sont en cours pour mettre sur pied un programme continu de sensibilisation qui fera la promotion de l'aménagement durable des forêts à l'échelle provinciale.

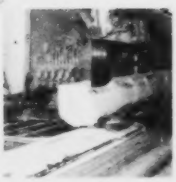

Bibliographie (Alberta) :

1. Alberta Agriculture and Food. 2003. Woodlots in Alberta. *www1.agric.gov.ab.ca/$department/deptdocs.nsf/all/apa3313?opendocument*
2. Alberta Agriculture, Food and Rural Development. 2003. Alberta Agriculture's Woodlot Extension Program. *http://www1.agric.gov.ab.ca/$departement/deptdocs.nsf/all/apa3312?opendocument.*
3. Alberta Beef Producers. 2003. Longview Ranchers Earn Environmental Stewardship Award. *www.albertabeef.org/a6envir/award.html.*
4. Alberta Conservation Association 2003. Landowner Habitat Retention Program. *www.ab-conservation.com/projects/project_details.asp?project=114*
5. Alberta Watersheds. 2003. Community Watershed Groups. *www.albertawatersheds.org.*
6. Bozic, T. 2004. Communication personnelle. Woodlot Specialist/Agro-forester — Alberta Agriculture, Food and Rural Development.
7. Canadian Model Forest Network. 2001. Private Woodlots Compendium — Snapshot of SFM Initiatives Across Canada.
8. Cows and Fish Program. 2002. Facing the Issues. Cows and Fish Factsheet. *www.cowsandfish.org/pdfs/facing_the_issues.pdf.*
9. Dansereau, J.P., DeMarsh, P. 2003. A portrait of Canadian woodlot owners in 2003. Forestry Chronicle. 79(4): 774–778.
10. Fitch, L. and N. Ambrose. 2003. Riparian Areas: A User's Guide to Health. Lethbridge, Alberta: Cows and Fish Program.
11. Kerr, G. 2004. Communication personnelle. Past President of the Woodlot Association of Alberta.
12. Murphy, A. 2004. Communication personnelle. Alberta Conservation Association.
13. Ressources naturelles Canada. 2003. L'état des forêts au Canada — 2002–2003 : regard sur l'avenir. Service canadien des forêts. Ottawa.
14. Partners for the Saskatchewan River Basin. 2003. Partners for the Saskatchewan River Basin Factsheet. *http://www.saskriverbasin.ca/Resources/Resources/INTRO.PDF.*
15. Schoepf, A. 2004. Communication personnelle. Parkland Stewardship Program Coordinator — Alberta Fish and Game Association.

Survol des activités d'intendance réalisées par

LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA SASKATCHEWAN

Quelques faits concernant les boisés

Nombre de propriétaires de boisés en Saskatchewan : *15 000*[1,3]

Superficie boisée en Saskatchewan : *35,5 millions d'hectares (dont 12,9 millions d'hectares productifs) et 29,7 millions d'hectares de terres agricoles*[4]

Superficie boisée appartenant à des intérêts privés : *400 000 hectares de boisés privés non industriels*[3]

Superficie des boisés : *entre 20 et 2 000 hectares*

Superficie moyenne des boisés : *27 hectares*[3]

Boisés privés en pourcentage de la récolte globale : *11 p. 100*[3,12]

Autres produits forestiers récoltés : *bois de chauffage, poteaux, baies sauvages, champignons, arbres de Noël et matériaux de construction*[5]

Associations de propriétaires de boisés :
Farm Woodlot Association of Saskatchewan

En Saskatchewan, les boisés privés représentent environ 1 p. 100 de la superficie boisée totale, et le nombre de propriétaires de boisés privés s'élève à 15 000. La majorité de ceux-ci (environ 90 p. 100) sont des fermiers ou des exploitants de ranchs[9]. Cependant, une plus grande proportion des boisés aménagés de façon active appartient à des résidants des régions rurales qui n'exploitent ni ferme, ni ranch[5]. Ces boisés sont habituellement de petite taille et morcelés; ils sont très répandus dans les écorégions de la forêt-parc à trembles et de transition boréale. Les espèces de feuillus, principalement le peuplier faux-tremble et le peuplier baumier, sont prédominants dans environ 80 ou 90 p. 100 des boisés privés[11]. La perte de boisés morcelés dans l'écozone de la transition boréale est particulièrement préoccupante. Ces boisés comprennent une part importante de la biodiversité locale, constituent des corridors d'habitats fauniques ainsi que des aires de repos et de nidification pour les oiseaux. Ils comportent en outre des possibilités économiques[7].

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) offre un certain nombre de programmes de plantation d'arbres dans les prairies à des fins de protection de la qualité des sols et de l'eau et de restauration des habitats fauniques. Le Centre des brise-vent de l'ARAP, en Saskatchewan, a distribué plus de 150 millions d'arbres depuis 1981, principalement à des propriétaires de fermes et de petites propriétés rurales[8]. Environ 65 p. 100 de ces arbres ont été distribués en Saskatchewan, le reste ayant été réparti principalement entre le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique[8]. L'ARAP a également mis en oeuvre un certain nombre de programmes, dont le

Shelterbelt Program, le Shelterbelt Enhancement Program, le Wildlife Habitat Tree Planting Program, et le Wildlife Shelterbelt Program. Ces derniers visent à faciliter la plantation d'arbres sur les terres privées afin d'accroître la superficie boisée des propriétés agricoles. Au cours des dix dernières années, plus de 3 000 propriétaires fonciers et 70 organisations communautaires ont participé à ces programmes, ce qui a permis, sur 816 kilomètres, la plantation de brise-vent et l'établissement d'habitats fauniques[1,6].

La Farm Woodlot Association of Saskatchewan est une organisation locale qui regroupe des propriétaires de boisés. Elle a comme but de promouvoir l'aménagement durable des boisés situés sur les terres agricoles de la province. Elle offre actuellement aux propriétaires de boisés et aux aménagistes un service d'aide relatif à la planification de l'aménagement (moyennant certains frais). L'approche qui est utilisée en matière de planification est axée sur les objectifs d'aménagement de chaque propriétaire foncier, de même que sur la possibilité d'atteindre ces objectifs sur le plan écologique. De concert avec le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan, l'association distribue à ses membres des semis d'espèces indigènes appropriées à des fins de plantation dans les boisés et de boisement[5]. Dans le cadre de ses partenariats antérieurs, l'Association a fourni des services de sensibilisation à plus de 2000 propriétaires fonciers et a distribué plus de 340 000 semis à des fins de plantation sur des terres privées ou publiques[6].

Le Centre de foresterie de la Saskatchewan (CFS), une organisation sans but lucratif financée par les gouvernements fédéral et provincial, se consacre au transfert de technologie. Ce transfert est facilité par trois unités axées sur l'agroforesterie, la valeur ajoutée ainsi que sur l'écosystème forestier et les incendies. Le CFS offre des informations techniques sur la planification de l'aménagement. De plus, il organise des ateliers destinés aux propriétaires fonciers. On y traite de la valeur des arbres pour les paysages ainsi que des efforts d'aménagement forestier durable et de boisement qui y sont associés. Le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan a établi un partenariat avec le CFS pour effectuer un relevé des terres boisées situées à la limite des forêts. Ce relevé porte notamment sur le mélange de forêts et de terres agricoles qui se trouve au sud de la forêt provinciale. Des données sont recueillies sur les terres publiques et les boisés privés à cet effet. Les données seront utilisées pour évaluer les possibilités de la région en matière d'aménagement et de conservation[7].

Le Prairie Stewardship Program de la Saskatchewan Watershed Authority encourage l'intendance par le biais d'accords volontaires conclus avec des propriétaires fonciers favorables

Les propriétaires de boisés de la Saskatchewan remportent des prix d'intendance

Prix d'excellence pour l'intendance des forêts : *Fred Showaga a reçu ce prix en 2001 pour son engagement à long terme à l'égard de l'intendance d'une petite parcelle de terre située en Saskatchewan ainsi que pour sa détermination à approfondir ses connaissances sur les paysages locaux et l'exploitation durable des forêts. Tout juste avant de mourir, il a fait don de sa terre au Fish and Wildlife Development Fund, qui est géré par le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan*[8]

à la conservation des habitats riverains et des prairies naturelles. Au total, 1090 propriétaires fonciers participent à ce programme. Ils assument l'intendance de zones riveraines bordant 277 kilomètres de cours d'eau, de 180 000 hectares de prairies naturelles et de 4896 hectares de terres humides[14]. Pour sa part, la Saskatchewan Wildlife Federation encourage elle aussi l'intendance volontaire des habitats naturels par le biais d'accords conclus avec des propriétaires fonciers privés. Actuellement, le programme porte sur plus de 161 870 hectares[15].

Si on compare la Saskatchewan à d'autres provinces, on peut dire que les outils dont elle dispose pour l'acquisition et le don de terres devant servir à la conservation des habitats fauniques sont bien développés. Le Fish and Wildlife Habitat Development Fund, géré par le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan, et le Saskatchewan Wildlife Federation Habitat Trust Program ont désigné respectivement environ 76 900[16] et 20 235 hectares[15] à des fins de conservation. Plus de la moitié de cette superficie est recouverte de forêts.

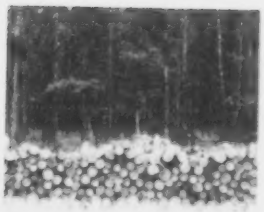

Bibliographie (Saskatchewan) :

1. Blair, K.R. and P.N. Duinker. 2001. In Support of Small Private Forests in Canada: A Summary of Strategic Woodlot Initiatives. Canadian Model Forest Network.
2. Council of Saskatchewan Forest Industries. 2001. *www.cosfi.sk.ca*.
3. Dansereau, J.P., DeMarsh, P. 2003. A portrait of Canadian woodlot owners in 2003. Forestry Chronicle. 79(4): 774–778.
4. Prix d'excellence pour l'intendance des forêts 2001. Prix d'excellence pour l'intendance des forêts. Rapport annuel 2000–2001 — Lauréats de prix d'excellence. Habitat faunique Canada.
5. Lyle, B. 2003. Woodlot Management Specialist, Farm Woodlot Association of Saskatchewan.
6. Lyle, N. 2002. Annual Report. Farm Woodlot Association of Saskatchewan.
7. Lyle, N. 2001. Farm Woodlot Association of Saskatchewan. Conférence Coup d'oeil sur les boisés. Fredericton (Nouveau-Brunswick) *http://www.modelforet.net/DOCS/windowwoodlots/NancyLyle_f.pdf*.
8. Kulshreshtha, S., Knopf, E. 2003. Benefits from Agriculture and Agri-food Canada's Shelterbelt Program: Economic Valuation of Public and Private Goods. AAFC Shelterbelt Centre, Indian Head, SK.
9. Ressources naturelles Canada. 1998. L'état des forêts au Canada : 1997–1998 — Les forêts privées au Canada. Service canadien des forêts. Ottawa.
10. Olson, C. 2003. Communication personnelle. Saskatchewan Environment, Fish and Wildlife Branch.
11. O'Sullivan, M. 2001. Saskatchewan — Portrait des boisés. Conference Coup d'œil sur les boisés. Fredericton (Nouveau-Brunswick) *http://www.modelforest.net/DOCS/windowwoodlots/MarthaOSullivan_f.pdf*
12. Rotherham, T. 2003. Canada's privately owned forest lands: Their management and economic importance. The Forestry Chronicle. 79(1): 106–109.
13. Saskatchewan Environment. 2003. Environment Newsline — Doing More than Counting Trees. *http://www.ee.gov.sk.ca/media/Saskatchewan%20Environmentnewsline/Counting_Trees.htm*.
14. Saskatchewan Watershed Authority. 2003. Prairie Stewardship Program. *http://www.swa.ca/Stewardship/PrairieStewardship/Default.asp*.
15. Saskatchewan Wildlife Federation. 2003. Saskatchewan Wildlife Federation — Programs and Accomplishments. *www.swf.sk.ca/*
16. Szwaluk, K. 2002. Tree Planting and Conservation Delivery Organizations, Programs and Projects Across the Prairie Provinces. Manitoba Forestry Association. *http://www.mbforestryassoc.ca/pdf/FAACS_REPORT.pdf*

Survol des activités d'intendance réalisées par

LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DU MANITOBA

Quelques faits concernant les boisés

Nombre de propriétaires de boisés au Manitoba : *13 500*[1]

Superficie boisée au Manitoba : *26,3 millions d'hectares*[2]

Superficie boisée appartenant à des intérêts privés : *987 000 hectares de boisés privés non industriels*[3]

Superficie des boisés : *entre 4 et 4 000 hectares*

Superficie moyenne des boisés : *73 hectares*[3]

Boisés privés en pourcentage de la récolte globale : *17 p. 100*[3]

Autres produits forestiers récoltés : *arbres de Noël, bois de chauffage, sirop d'érable, champignons et baies*

Associations de propriétaires de boisés : *Woodlot Association of Manitoba et Manitoba Christmas Tree Growers Association*

Au Manitoba, les boisés privés sont concentrés dans le sud de la province et comprennent des forêts mixtes. Certaines d'entre elles sont dominées par le tremble alors que d'autres sont constituées d'épinettes blanches, de pins gris, de chênes, d'érables et d'ormes, ainsi que — et c'est le cas dans les prairies — de petits peuplements. Ces boisés, qui sont habituellement de petite taille, ont été morcelés suite à des activités agricoles ou de développement urbain. Environ 90 p. 100 de cette écozone a été modifié : les prairies, forêts-parcs à trembles et terres humides naturelles ont été transformées en terres agricoles, en rangs et en pâturages. Dans le sud-est et le centre sud du Manitoba, les propriétaires fonciers privés sont les principaux responsables de la conservation des habitats d'origine qui subsistent. Les forêts-parcs à trembles comptent pour environ 20 p. 100 de ces régions[4].

Nombre de propriétaires de boisés de la province s'intéressent maintenant activement à l'aménagement de leurs propriétés et ce, pour des motifs qui varient entre la volonté d'en tirer des avantages économiques (billes ou bois de chauffage) au désir de protéger les habitats fauniques. Environ 950 propriétaires possèdent des plans d'aménagement. L'intérêt à l'égard de l'aménagement des boisés est élevé : le nombre de propriétaires qui participent à des ateliers ou à des journées sur le terrain est estimé à plus de 6 000[5]. La Manitoba Forestry Association offre un programme sur les boisés dans toutes les régions de la province, à l'exception du sud-ouest. Ce programme comporte une visite sur le terrain afin de déterminer les objectifs et les recommandations relatives à l'aménagement des boisés. Neuf cents propriétaires fonciers ont tiré profit de ce programme. La superficie boisée totale de leurs

propriétés se chiffre à 29 000 hectares[3]. Dans le cadre du programme, trois millions d'arbres et d'arbustes ont été plantés par plus de 900 propriétaires fonciers à l'occasion de dix projets communautaires[4].

La Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba offre un programme complémentaire dans la région agricole du sud-ouest de la province. Le Programme de plantation d'arbres sur les terres agricoles du Manitoba a été mis sur pied afin d'encourager l'aménagement et l'exploitation des boisés dans le cadre du mandat de l'organisation. Cette dernière se consacre à la conservation des habitats fauniques et fournit une gamme de services. Elle a préparé plus de 143 plans d'aménagement de boisés et a dispensé des conseils en matière d'aménagement qui visaient au-delà de 8 500 hectares de boisés privés[5]. Des propriétaires fonciers ont également planté plus de 1 033 000 arbres dans le cadre de divers projets réalisés avec l'aide de l'organisation (p. ex. la culture en bandes, des abris pour le bétail, la gestion de la neige, la gestion du fumier et le contrôle des odeurs)[6].

En vertu de l'Entente Canada-Manitoba sur le développement durable de l'agriculture (1993-1997), des groupes de propriétaires fonciers et des propriétaires fonciers privés ont pu obtenir des fonds pour créer 1 000 kilomètres de brise-vent et pour réaliser des projets d'entretien de brise-vent[7]. En vertu de la même entente, et avec l'appui du Manitoba Agro Woodlot Program ainsi que d'autres partenaires, des propriétaires fonciers privés et des groupes voués à la conservation ont pu planter 600 000 arbres et arbustes pour créer 185 kilomètres de corridors fauniques dans le sud-ouest du Manitoba[8].

Les propriétaires de boisés du Manitoba remportent des prix d'intendance

Prix d'intendance de l'habitat — Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba : *Roy et Ruth Farley ont reçu ce prix pour les efforts qu'ils ont consacrés à la conservation d'un habitat d'origine de 50 hectares situé sur leur propriété. Ils ont de leur plein gré signé un accord d'intendance, s'engageant par le fait même à protéger l'habitat naturel qui se trouve sur leur propriété*[9].

Prix d'intendance de l'habitat — Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba : *Ce prix a été remis à Beat Christen pour ses pratiques d'aménagement ainsi que pour les efforts qu'il a consacrés à promouvoir des pratiques d'aménagement forestier durable auprès d'autres propriétaires*[10].

Conservation Family Award — District de conservation de Cooks Creek : *Lloyd Church a reçu ce prix en 2003 pour les efforts qu'il a consacrés à l'aménagement d'un boisé de 17 hectares, qui est situé à l'est de Anola et où il a planté plus de 4 000 arbres. Chaque année, il fournit des arbres à une scierie locale et il récolte du bois de chauffage. Il aménage son boisé de manière active en tenant compte de l'habitat faunique. Il fournit en outre des cabanes pour les oiseaux, des amas de broussailles et une zone de régénération naturelle constituée de fleurs sauvages, de graminées et d'arbres indigènes*[11].

Les propriétaires de boisés du Manitoba ont également assuré la conservation à long terme de certains habitats naturels par le biais de dons de terres et d'accords de conservation. La Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba est propriétaire de 49 sites (totalisant 4 213 hectares) acquis ou reçus sous forme de dons, ainsi que de 30 sites (925 hectares) obtenus en vertu d'accords de conservation conclus dans le cadre de divers programmes. Parmi ces derniers, on compte le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et le Programme de protection de l'habitat essentiel de la faune[12]. En outre, cette société loue 325 sites qui totalisent

15 231 hectares. Les accords de coopération relatifs à des terres humides, des boisés et des zones riveraines concernent 1 746 sites dont la superficie totale est de 21 901 hectares[8].

Le Parkland Habitat Partnership permet aux propriétaires privés, aux parcs, aux gouvernements fédéral et provincial, à l'industrie forestière (Louisiana Pacific), à la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba, à la Société canadienne pour la conservation de la nature et à des bénévoles, de travailler ensemble dans le but de rétablir la connectivité dans la Réserve de la biosphère du Mont-Riding. Étant donné que le programme n'en est qu'au stade de l'élaboration, les objectifs se résument pour le moment à maintenir le contact avec les propriétaires fonciers, promouvoir l'intendance des forêts-parcs à trembles et des zones riveraines ainsi que protéger les habitats essentiels des espèces en péril de la région[10].

Bibliographie (Manitoba) :

1. Blair, K.R. and P.N. Duinker. 2001. In Support of Small Private Forests in Canada: A Summary of Strategic Woodlot Initiatives. Canadian Model Forest Network.
2. Cooks Creek Conservation District. 2003. Lloyd Church — Cooks Creek Conservation District 2003 Conservation Family. Oakbank, MB.
3. Dansereau, J.P., DeMarsh, P. 2003. A portrait of Canadian woodlot owners in 2003. Forestry Chronicle. 79(4): 774–778.
4. Environnement Canada. 2003. Le Programme d'intendance de l'habitat — Projets du Manitoba en 2002–2003. *http://www.mb.ec.gc.ca/info/news/cc00s93.fr.html*
5. Fosty, K. 2004. Communication personnelle. Extension Officer. Manitoba Forestry Association.
6. Manitoba Agriculture and Food. 1998. Nurturing our Nature: Environmental Management on the Farm. *http://www.gov.mb.ca/agriculture/research/cmiaas/newsletters/cngenviromgmt.html*
7. Manitoba Habitat Heritage Corporation. 2003. Agro-Woodlot Program — Project Highlights. *http://www.mhhc.mb.ca/woodlot/project.html*.
8. Manitoba Habitat Heritage Corporation. 2001. Manitoba Habitat Heritage Corporation — Annual Report — 2001–2002. *www.mhhc.mb.ca/pdf/annualreport2001.pdf*
9. Ressources naturelles Canada. 2003. L'état des forêts au Canada — 2002–2003 - regard sur l'avenir. Service canadien des forêts. Ottawa.
10. Parkland Habitat Partnership. 2003. Habitat Stewardship Program: Parkland Habitat Partnership Information Sheet. Courtesy of S. Vandershuit.
11. Stilwell, B. 1999. Conservation efforts recognized by province. Manitoba Cooperator — March 11, 1999. *http://131.104.232.9/cminahet/1999/3-1999/cn-03-11-99-01.txt*.
12. Szwaluk, K. 2002. Tree planting and conservation delivery organizations, programs and projects across the prairie provinces. Manitoba Forestry Association. *http://www.mbforestryassoc.ca/pdf/FAACS_REPORT.pdf*.

Survol des activités d'intendance réalisées par

LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE L'ONTARIO

Quelques faits concernant les boisés

Nombre de propriétaires de boisés en Ontario : *169 000*[1]

Superficie boisée en Ontario : *70,4 millions d'hectares*[2]

Superficie boisée appartenant à des intérêts privés : *4 795 000 hectares de boisés privés non industriels; 744 000 hectares de boisés privés industriels*[3]

Superficie des boisés : *entre 10 et 4 000 hectares*

Superficie moyenne des boisés : *28 hectares*[4]

Boisés privés en pourcentage de la récolte globale : *20 p. 100*[5,6] *(boisés privés non industriels : environ 14 p. 100*[5,7,8]*)*

Contributions du secteur des forêts privées : *industrie du sirop d'érable — 25 millions de dollars par année; forêts privées — 20 p. 100 du bois rond industriel de la province (75 000 emplois d'une valeur de 3,6 milliards de dollars par année)*[9]

Autres produits forestiers récoltés : *sirop d'érable, arbres de Noël, champignons et noix*

Associations de propriétaires de boisés : *Ontario Woodlot Association et Ontario Maple Syrup Producers Association*

Environ 11 p. 100 de la forêt ontarienne appartient à des propriétaires privés, et près de la moitié des forêts privées se trouve dans le sud de la province[6]. Le proportion de forêts privées se chiffre à 95,2 p. 100 dans l'écozone des plaines à forêts mixtes, à 37,1 p. 100 dans l'écorégion Algonquin — lac Nipissing du Bouclier boréal, à 6,1 p. 100 dans le Bouclier boréal et à 0,1 p. 100 dans les plaines hudsoniennes[7].

Les terres privées de l'Ontario sont importantes, tant sur le plan environnemental qu'économique. D'après une estimation, on y retrouve 70 p. 100 des populations de cerf de Virginie, 80 p. 100 des possibilités de pêche sportive et 40 p. 100 des zones d'intérêt naturel et scientifique. En outre, la production de son secteur agricole de même que celle de son secteur forestier est diversifiée[12]. Les propriétaires de forêts privées du sud de l'Ontario sont les intendants de la plupart des habitats naturels qui subsistent dans la région. Ces habitats continuent de subir la pression d'une démographie à la hausse. En fait, la superficie des terres urbaines de l'Ontario est passée de 327 000 à 411 600 hectares (une augmentation de 25,9 p. 100) entre 1981 et 1996[10].

Les propriétaires de boisés qui se trouvent dans la région forestière du sud, carolinienne, de la province, collaborent avec des organismes de conservation depuis des décennies pour préserver et mettre en valeur les parcelles restantes d'habitat forestier naturel. En Ontario, il ne reste que 11 p. 100 de la forêt carolinienne naturelle; en outre, 124 espèces sont en péril dans la région. Dans le cadre du programme de la région carolinienne canadienne, des propriétaires privés ont formé des partenariats afin de conserver, grâce à des accords volontaires, plus de 6070 hectares situés à l'intérieur de 38 sites prioritaires. Ils comptent également acheter 809 hectares additionnels[11]. De plus, les partenariats s'élargissent dans le but de réaliser un projet de grande envergure : il s'agit d'intégrer des terres boisés, des terres humides, des habitats riverains, des cultures à couvert végétal permanent et d'autres habitats à une série de corridors d'habitat afin de relier et mettre en valeur les blocs d'habitat plus grands.

Vingt-quatre propriétaires fonciers du sud de l'Ontario participent à un projet de rétablissement du châtaignier d'Amérique. Cette espèce en péril était abondante dans les forêts ontariennes avant d'être décimée par la brûlure, une maladie introduite. Les propriétaires ont collaboré avec l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario ainsi qu'avec d'autres

groupes d'agriculteurs, des organismes de conservation et de protection de la faune et des ministères pour planter et entretenir 950 châtaigniers et 9 000 autres arbres (notamment une variété de pins ainsi que des chênes, des érables et des frênes)[1].

Dans le sud de l'Ontario, l'intendance des bassins hydrographiques visant à protéger les habitats fauniques, la qualité de l'eau et l'approvisionnement en eau potable — dont dépendent d'importantes populations — incombe en grande partie à des propriétaires de terres privées. Nombreux sont les propriétaires qui commencent à participer à des projets de conservation des bassins hydrographiques à l'échelle du paysage. Par exemple, plus de 500 fermiers et propriétaires de boisés privés de la région de Hamilton participent au Hamilton Halton Watershed Program. Ce dernier vise à protéger et à restaurer le bassin hydrographique de l'ouest du lac Ontario ainsi que les secteurs d'habitat naturel connexes. Ainsi, des ententes d'intendance couvrent 6 500 hectares, dont 120 kilomètres d'habitats riverains et 3 000 hectares d'habitats de terres humides et de milieux secs qui sont protégés[2]. Dans le cadre du Bonnechere River Watershed Project, des propriétaires fonciers qui se trouvent en bordure de la rivière Bonnechere (comté de Renfrew) ont planté plus de 12 000 arbres en 2001 de même qu'en 2002. Cette initiative a été réalisée en vertu d'une entente de partage des coûts (moitié-moitié) entre le Programme de participation communautaire à la gestion du poisson et de la faune, d'une part, et la ville de Renfrew, d'autre part[3]. En outre, les offices de protection de la nature offrent des incitatifs de même que leur expertise aux propriétaires fonciers qui se consacrent à des projets de restauration des forêts et des habitats riverains.

Les propriétaires de boisés de l'Ontario remportent des prix d'intendance

Prix de conservation du programme de la région carolinienne canadienne : *En 2003, ce prix a été remis à la famille Natvik, pour les mesures de conservation qu'elle a prises sur sa ferme d'élevage de porc et de culture, située aux environs de la forêt carolinienne. La famille a rétabli des espèces indigènes sur une bonne partie de sa terre et a collaboré avec ses voisins pour créer des « liens naturels ». En outre, elle exploitait une pépinière de plantes indigènes et pratiquait une agriculture respectueuse de l'environnement*[4].

Prix d'excellence pour l'intendance des forêts : *En 1999, ce prix a été décerné à Fred High pour les travaux d'intégration de l'agriculture, d'aménagement de boisé et de conservation des sols et de l'eau qu'il a réalisés sur sa terre. Il a de surcroît mené des activités de sensibilisation auprès du public et d'organisations agricoles locales, provinciales et internationales*[5].

Prix d'excellence pour l'intendance des forêts : *Ce prix a été remis à George Drummond pour son leadership à l'égard de la promotion de l'aménagement forestier durable des terres privées. En Ontario, c'est lui qui possède la plus vieille érablière en exploitation constante. Cette entreprise a 200 ans. À la suite du grand verglas de 1998, sa terre a fait l'objet d'une vaste étude scientifique et a servi à des visites éducatives.*

Certains propriétaires de boisés participent au Programme d'intendance environnementale des terres privées de l'Ontario. Ils agissent à titre de bénévoles et siègent aux 40 conseils régionaux d'intendance environnementale. Soutenu par un coordonnateur de l'intendance, chacun de ces conseils détermine, au moyen d'une approche écologique, les priorités pour sa région; il offre également aux propriétaires fonciers de l'information sur le financement ainsi que de l'expertise. Le réseau de conseils participe annuellement à plus de 600 projets, notamment des projets d'éducation reliés aux ressources naturelles, à la conservation de l'eau et à la mise en valeur de l'habitat faunique. Il contribue également à des projets communautaires liés à la forêt.

Le Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées (PEFFA) offre une réduction de taxe foncière aux propriétaires de boisés qui élaborent un plan d'aménagement de leur forêt et qui s'engagent à l'égard de l'intendance. Ces plans sont examinés, et les mesures d'aménagement sont évaluées régulièrement. Environ 10 000 boisés privés, qui couvrent une superficie totale de 600 000 hectares, sont actuellement aménagés selon un plan élaboré en vertu du PEFFA[8]. Le Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées (PEFTP) offre aussi une réduction de taxe foncière aux propriétaires fonciers qui s'engagent à protéger des caractéristiques naturelles. On parle ici, entre autres, de terres humides et de forêts d'envergure provinciale. Environ 15 000 propriétaires participent actuellement à ce programme[9].

Le programme de la Forêt modèle de l'Est de l'Ontario (FMEO) offre aux propriétaires de boisés de la région l'occasion d'unir leurs efforts pour atteindre des objectifs d'intendance. Les projets « D'une tourbière à l'autre », « Lake to Lake » et « Algonquin to Adirondack » mettent tous l'accent sur le rôle de l'intendance des terres privées à l'égard de la conservation et de l'amélioration des corridors écologiques. Un groupe de 35 propriétaires, dont les boisés couvrent une superficie totale supérieure à 5058 hectares, a eu l'occasion de collaborer avec divers organismes, dont la FMEO, Domtar, la Ontario Woodlot Association, le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario et le Forest Stewardship Council, dans le but de vérifier la faisabilité de la certification relative à l'aménagement forestier durable de petits groupes de boisés[10].

Bibliographie (Ontario) :

1. Conseil canadien des ministres des forêts. 2000. Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts au Canada : bilan national 2000. Ressources naturelles Canada.
2. Carolinian Canada. 2003. Private Land Stewardship. *http://www.carolinian.org/LandownerInfo.htm.*
3. Carolinian Canada 2003. Leaders in Carolinian Canada protect Nature and Economy — It can be done! *http://www.carolinian.org/NR_awards-Nov13-03.htm.*
4. Dansereau, J.P., DeMarsh, P. 2003. A portrait of Canadian woodlot owners in 2003. Forestry Chronicle. 79(4): 774–778.
5. Eastern Ontario Model Forest. 2001. EOMF Members Set for Certification. *http://certification.eomf.on.ca/news/20010701.OFA.eomf.certification.apx.*
6. Prix d'excellence pour l'intendance des forêts. 2003. Récipiendaires pour le Prix d'excellence pour l'intendance des forêts 2002–2003. Habitat faunique Canada. Ottawa.
7. Prix d'excellence pour l'intendance des forêts. 1999. Prix d'excellence pour l'intendance des forêts — Rapport annuel 1998–1999. Habitat faunique Canada. Ottawa.
8. Hamilton Conservation Authority. 2003. Hamilton-Halton Watershed Stewardship Program wins national award for habitat protection work. *http://www.hamrca.on.ca/environment/stewardship/National%20Award.asp.*
9. Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. 2003. Les forêts de l'Ontario : durabilité pour aujourd'hui et le futur. Toronto (Ontario).
10. Ontario Ministry of Natural Resources. 2002. State of the Forest Report — 2001. Forest Information Series. Toronto, Ontario.
11. Ontario Soil and Crop Improvement Association. 1999. Farmers Doing their Part for the American Chestnut. *http://www.ontariosoilcrop.org/oc_Press_Release.htm.*
12. Programme d'intendance environnementale des terres privées. 2003. Le Programme. *http://www.ontariostewardship.org/french/frenchprogram.htm.*
13. Renfrew County Federation of Agriculture. 2002. Bonnechere River Watershed Project. Renfrew County Federation of Agriculture Newsletter. Summer 2002 — Vol 1(1). *http://www.ontariostewardship.org/RENFREW/rcsc_news.pdf.*
14. Rotherham, T. 2002. Canada's privately owned forest lands: Their Management and Economic Importance — Summary of data and information on the private land resource. Inédit. Knowlton, QC.

Survol des activités d'intendance réalisées par

LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DU QUÉBEC

Quelques faits concernant les boisés

Nombre de propriétaires de boisés au Québec : *125 000*[1]

Superficie boisée au Québec : *83,9 millions d'hectares*[2]

Superficie boisée appartenant à des intérêts privés : *6,8 millions d'hectares de boisés privés non industriels; 1 million d'hectares de boisés privés industriels*

Superficie des boisés : *entre 4 et 2 000 hectares*

Superficie moyenne des boisés : *54 hectares*[3]

Boisés privés en pourcentage de la récolte globale : *21 p. 100*[4]

Contributions du secteur des forêts privées : *les boisés privés génèrent des recettes de 800 millions de dollars par an, dont 500 millions proviennent des produits ligneux*[5]

Autres produits forestiers récoltés : *sirop d'érable (le Québec concentre en moyenne 70 p. 100 de la production mondiale), arbres de Noël et bois de chauffage*

Associations de propriétaires de boisés : *Fédération des producteurs de bois et 15 offices de commercialisation du bois, Regroupement des sociétés d'aménagement du Québec et 44 organismes d'aménagement conjoint, Fédération des producteurs de sirop d'érable du Québec et Association des producteurs d'arbres de Noël*

Au Québec, les boisés privés représentent 11 p. 100 des forêts productrices de bois d'œuvre[6]. Ces 7 millions d'hectares de boisés appartiennent à 125 000 propriétaires; 50 000 à 60 000 d'entre eux, qui exploitent les produits du bois, aménagent ou utilisent leurs terres de façon active à cet effet[7]. Beaucoup de ces boisés privés ont moins de 50 hectares. Les boisés privés sont les plus productifs de la province et sont situés dans le sud. Pour de nombreuses collectivités rurales, ils sont la clé de voûte du développement économique et récréatif : ils génèrent des revenus de 800 millions de dollars par an, dont 500 millions proviennent de la production de produits ligneux. Le bois de chauffage, le sirop d'érable et les arbres de Noël sont d'autres produits courants. La chasse et la pêche récréatives se pratiquent sur une portion de ces boisés privés qui peut s'élever jusqu'à 50 p. 100[8]. Au Québec, près de la moitié de la superficie des aires d'hivernage des cerfs est située dans des boisés privés.

Trente-huit mille propriétaires de boisés ont des plans d'aménagement enregistrés. Ces derniers sont obligatoires pour ceux qui veulent avoir accès aux programmes provinciaux d'aide à l'aménagement, au partage des coûts des traitements sylvicoles, à des rabais d'impôts fonciers et à des garanties d'emprunt pour l'achat de boisés[9]. Le programme de sylviculture des forêts privées dispose d'un budget annuel de 35,5 millions de dollars, qui proviennent de la province, et de 8 millions, qui sont fournis par l'industrie. Ces sommes servent à financer l'aide technique et le partage des coûts des traitements sylvicoles (20 p. 100 de ces derniers sont assumés par les propriétaires de boisés)[9]. Un autre montant, qui se situe entre 7 et 8 millions de dollars par an, est consacré au programme de rabais fiscaux municipaux qui est destiné aux traitements sylvicoles[9]. Des crédits spéciaux sont également octroyés par la Fondation de la faune du Québec (FFQ) pour la conservation des espèces fauniques, notamment pour la gestion des habitats du cerf. Un guide des pratiques d'aménagement optimales, vivement recommandé par la Fédération des producteurs de bois du Québec et par le Syndicat régional des producteurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean (40 000 exemplaires publiés) est à la dispo-

sition des propriétaires de boisés. On y préconise l'intendance des boisés privés, en ce sens qu'elle est bénéfique pour la faune, les ressources hydriques et les ressources de la forêt. Avec le concours de la FFQ, la fédération a en outre publié des guides qui portent sur les pratiques d'aménagement optimales, expressément pour les habitats fauniques. Quinze offices de commercialisation régionaux, 17 organismes privés de développement des forêts et 44 organismes d'aménagement conjoint procurent des services aux propriétaires de boisés, notamment des services de vulgarisation, des services-conseils sur la planification de l'aménagement, des services de représentation à l'échelle provinciale et nationale, des services de commercialisation des produits ainsi qu'une aide technique et financière.

Dans la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, les propriétaires de boisés participent à un certain nombre de projets d'intendance novateurs. D'après un plan d'aménagement paysager qui fixe les priorités à l'égard des habitats d'hivernage du cerf de Virginie, les propriétaires de boisés ont adopté des traitements sylvicoles qui visent à améliorer le couvert forestier et les sources d'alimentation. Compte tenu du succès de ces traitements, la démarche a été adaptée aux régions avoisinantes. La Forêt modèle comporte également un programme volontaire de conservation des terres humides auquel participent 45 propriétaires privés ainsi que 25 terres humides importantes et forêts connexes situées sur des plateaux. Ce programme, qui prévoit la protection des terres humides à l'échelle du paysage, a été élargi jusqu'au bassin de la rivière Rimouski[3]. Par le biais de leurs associations, les propriétaires de boisés de la Forêt modèle ont également participé dans l'élaboration d'une « Vision de l'avenir », laquelle prévoit un engagement envers l'intendance de leur patrimoine forestier régional. La forêt modèle du Bas-Saint-Laurent a permis au Groupement forestier de l'Est du Lac Témiscouata de devenir un des premiers organismes de forêt privée à obtenir la certification du FSC au Canada.

Avec le concours d'autres associations de conservation, les propriétaires de boisés privés participent également à des programmes de conservation conçus par la Fondation de la faune du Québec (FFQ). Le Programme des terres humides boisées protège chaque année 60 terres humides (qui couvrent une superficie d'environ 300 hectares) et les habitats connexes au profit de la sauvagine et des espèces tributaires des lisières boisées des terres humides. Plus de 300 accords de conservation protègent 2 000 hectares de

Les propriétaires de boisés du Québec remportent des prix d'intendance

Prix d'excellence pour l'intendance de Nature Canada : *En 2002, la ferme Ben-gi a remporté un prix pour avoir planté un rideau vert visant à protéger les cours d'eau et les terres humides, de même que les poissons et les habitats du poisson qui se trouvent dans un secteur du bassin hydrographique du ruisseau des Sapins[2].*

Prix d'excellence pour l'intendance des forêts : *En 2001, André Boisvert a reçu ce prix pour les efforts qu'il a consacrés au reboisement et à l'intendance des champs agricoles situés dans l'exploitation de sa famille. De son propre chef, il a planté plus de 10 000 semis et, grâce à l'aide de l'association forestière locale, il en a planté 22 000 autres. Parmi les arbres qu'il a plantés, il faut mentionner les chênes, les pins rouges, les érables, les épinettes, les merisiers et les hêtres. Il gère également une érablière dans sa propriété[6].*

terres humides productives ainsi que les forêts avoisinantes[7]. Seize associations collaborent à l'exécution du programme sous l'égide du Plan conjoint des habitats de l'Est. La FFQ a littéralement catalysé la planification intégrée de l'aménagement des habitats sur les terres privées à l'échelle des bassins hydrographiques. Elle préconise en outre la planification intégrée de l'aménagement des forêts et de la gestion de la faune dans les boisés.

Au mont Rougemont, la communauté locale des propriétaires de boisés, de concert avec des agriculteurs, des habitants ruraux et des intérêts touristiques/récréatifs, a élaboré une vision à long terme de la région et ce, avec le concours de Nature Action Québec. Cette vision préconise des activités qui sont compatibles avec la conservation des environnements fragiles et la biodiversité — à l'intérieur des limites des écosystèmes forestiers représentés — mais qui ne compromettent pas pour autant l'occupation traditionnelle des sols. Nature-Action Québec, qui a déjà facilité l'élaboration d'un plan régional d'occupation des sols, collabore maintenant à la préparation d'un plan d'aménagement forestier régional écologiquement responsable. L'organisme aidera ultérieurement les propriétaires de terres rurales à planifier l'aménagement de leurs terres.

Le projet de couloir des Appalaches est une initiative d'intendance de la Fiducie foncière Vallée de Ruiter à laquelle participe la Société canadienne pour la conservation de la nature ainsi que d'autres associations locales. Son objectif est de protéger le couloir naturel qui s'étend des Green Mountains au Vermont jusqu'au mont Orford au Québec, en passant par le mont Sutton. La majeure partie de la région du mont Sutton appartient à des intérêts privés et subit la pression d'une surexploitation ainsi que celle du développement immobilier. La stratégie de conservation a été conçue par des propriétaires privés dans le but d'assurer la protection des habitats fauniques, des forêts anciennes, des forêts exceptionnelles et des espèces en péril, tout en tenant compte des valeurs économiques et sociales.

À partir de trois inventaires des forêts provinciales, qui comportent des données sur les boisés compilées au cours des 35 dernières années, on a élaboré, de façon exhaustive, 17 plans d'occupation des terres boisées à l'échelle régionale ainsi qu'à l'échelle des bassins hydrographiques. On a répertorié, sur des terres privées, 375 sites qui sont considérés des « écosystèmes forestiers exceptionnels » (13 000 hectares). Ils comprennent notamment des forêts, des essences forestières ou des peuplements rares, des forêts anciennes ou des habitats d'espèces en péril[1]. Les propriétaires collaborent avec le Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et les organismes régionaux d'aménagement des boisés afin de définir les mesures et les incitatifs à adopter pour assurer l'intendance et l'entretien suivis de ces sites.

Bibliographie (Québec) :

1. Brunette, V. 2004. Communication personnelle. Consultant in Forestry and Environmental Issues. Longueuil QC.
2. Paysage agricole canadien. 2002. Programme de reconnaissance Paysage agricole canadien – Rapport annuel. Habitat faunique Canada, AAC et Fédération canadienne de l'agriculture.
3. Canadian Model Forest Network. 2001. Private Woodlots Compendium — Snapshot of SFM Initiatives Across Canada.
4. Dansereau, J.P., deMarsh, P. 2003. A portrait of Canadian woodlot owners in 2003. Forestry Chronicle. 79(4): 774–778.
5. Dansereau, J.P. 2004. Communication personnelle. Directeur general, Fédération des producteurs de bois du Québec.
6. Prix d'excellence pour l'intendance des forêts. 2001. Prix d'excellence pour l'intendance des forêts — Rapport annuel 2000–2001. Habitat faunique Canada. Ottawa.
7. Grondin, C. 2004. Communication personnelle.
8. Ministère Ressources naturelles, Faune et Parcs. 2003. Forêts privees. Gouvernement du Québec. *http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/privees/index.jsp*.
9. Ressources naturelles Canada. 2003. L'état des forêts au Canada — 2002–2003 – regard sur l'avenir. Service canadien des forêts. Ottawa.

Survol des activités d'intendance réalisées par

LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Quelques faits concernant les boisés

Nombre de propriétaires de boisés au Nouveau-Brunswick : *40 000*[1]

Superficie boisée au Nouveau-Brunswick : *6,1 millions d'hectares*[2]

Superficie boisée appartenant à des intérêts privés : *3,785 millions d'hectares de boisés non industriels privés, 1,21 million d'hectares de boisés industriels privés*[3]

Superficie des boisés : *entre 10 et 4 000 hectares*

Superficie moyenne des boisés : *45 hectares*[4]

Boisés privés en pourcentage de la récolte globale : *51 p. 100*[5] *(boisés privés non industriels — 25 p. 100*[6]*)*

Contributions du secteur des forêts privées : *l'industrie du sirop d'érable génère environ 10 millions $ et celle des arbres de Noël, 11 millions $*[7]*; boisés privés : 150 millions $ en bois d'oeuvre et bois de chauffage*

Autres produits forestiers récoltés : *sirop d'érable, arbres de Noël, bois de chauffage et baies*

Associations de propriétaires de boisés : *Fédération des propriétaires de boisés du Nouveau-Brunswick, Association des producteurs de sirop d'érable du Nouveau-Brunswick inc. et New Brunswick Christmas Tree Growers Co-operative*

Les forêts du Nouveau-Brunswick sont avant tout du type acadien, avec un amalgame diversifié d'arbres à feuilles caduques et d'essences résineuses septentrionales et méridionales. Trente pour cent des forêts du Nouveau-Brunswick sont divisées en petites parcelles appartenant à des propriétaires de boisés. Les propriétaires de boisés de la province sont représentés par sept associations régionales qui négocient les prix et administrent les programmes de sylviculture et d'autres services. En raison de la proportion élevée de propriétaires privés dans la province, les propriétaires de boisés et leurs associations reconnaissent que leurs responsabilités en matière d'intendance font partie intégrante du milieu forestier dans son ensemble.

La Southern New Brunswick Wood Cooperative et la Forêt modèle de Fundy ont établi un partenariat avec les propriétaires de boisés en vertu du Projet d'intendance de la conservation. L'objectif de ce projet est de protéger les sites écologiquement vulnérables et de fournir des renseignements sur les stratégies de protection et les mesures d'aménagement. Les propriétaires qui possèdent des boisés vulnérables et des espèces rares s'inscrivent auprès du Conseil et s'engagent à suivre des pratiques d'aménagement spéciales.

Les propriétaires de boisés privés du Nouveau-Brunswick participent activement à la gestion des habitats du cerf de Virginie dans le cadre de leurs plans d'aménagement à long terme. L'Association des propriétaires de boisés de Northumberland a un programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie auquel participent aujourd'hui près de 350 propriétaires de boisés et qui s'applique à près de 5 000 hectares de forêts[8].

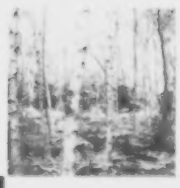

La Southern New Brunswick Woodlot Co-operative a réalisé une enquête sur les aires d'hivernage du cerf au nom de ses membres pour déterminer les secteurs qui servent d'habitat et elle a fourni les données ainsi recueillies au ministère des Ressources naturelles et aux propriétaires de boisés pour qu'ils s'en servent dans leurs programmes d'aménagement. La Communauté en action pour la protection de la faune et de son habitat (CAPFH) a un programme d'inventaires analogue qui propose aux propriétaires de boisés des plans d'aménagement des habitats du cerf de Virginie[1].

Le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick et la Fédération des propriétaires de boisés du Nouveau-Brunswick collaborent avec les propriétaires de boisés privés à la promotion d'une gestion écosystémique, ou à impact peu important, des forêts. Cette stratégie prône la gérance des sols, de l'eau et de la biodiversité, tout en recherchant des rendements supérieurs et une meilleure qualité du bois[2]. Elle offre des solutions aux coûts initiaux plus élevés, grâce à des possibilités récréatives et à des produits forestiers non ligneux.

Les propriétaires de boisés privés du bassin hydrographique de la rivière Pollett ont établi des partenariats avec le Groupe de recherche sur l'écosystème de la grande région de Fundy et la Southern New Brunswick Wood Cooperative dans le cadre d'une initiative de planification au niveau du paysage. La préservation des habitats fauniques, des processus des bassins hydrographiques, de la qualité de l'eau et la prévention du morcellement font partie des objectifs fixés dans un plan d'aménagement forestier pour la région. Le partenariat procure des plans d'aménagement individuels et une aide financière aux propriétaires de boisés qui acceptent d'y participer volontairement. Un partenariat de même nature a été établi dans le bassin hydrographique du lac Washademoak.

Des groupes de protection des bassins hydrographiques de toute la province s'occupent activement de protéger et de rétablir les habitats riverains le long des fleuves et des cours d'eau. C'est ainsi que la Gaspereau River Enhancement Association a rétabli des frayères et des aires d'alevinage le long des cours d'eau collecteurs et qu'elle a planté 20 000 arbres pour améliorer la zone riveraine tampon de la rivière[3]. Le Comité de rétablissement du bassin hydrographique de Kennebecasis s'est également concentré sur le rétablissement des habitats naturels le long de la rivière Kennebecasis avec le concours de propriétaires de boisés privés[4]. Les propriétaires

Les propriétaires de boisés du Nouveau-Brunswick remportent des prix d'intendance

Programme de prix d'excellence pour l'intendance des forêts : *En 2000, Mike et Marc Spence ont remporté ce prix pour la conservation de la biodiversité de leur boisé de 400 hectares dans le sud du Nouveau-Brunswick et son aménagement durable. La même année, les deux frères ont reçu le prix du Propriétaire de l'année du Southeast Forest Products Marketing Board*[5].

Programme de prix d'excellence pour l'intendance des forêts : *En 1999, Jean-Guy Comeau a remporté le prix pour ses efforts visant à rétablir la santé et la productivité d'un boisé gravement endommagé dans la région de Miramichi. Le peuplement est aujourd'hui aménagé en fonction de toute une diversité de valeurs ligneuses et non ligneuses, et d'importants efforts ont été mis en œuvre pour améliorer les habitats fauniques*[6].

de boisés de la région de Miramichi sont représentés par l'Association locale des propriétaires de boisés du comté de Northumberland au sein du Comité du bassin hydrographique de Miramichi.

La Société des terres confiées à la communauté du Nouveau-Brunswick œuvre avec un petit nombre de propriétaires de boisés à la préparation d'accords juridiquement contraignants qui définissent les principes de l'aménagement durable des terres auxquels les futurs propriétaires devront se plier[9]. Les propriétaires concernés craignaient l'écrémage et le morcellement de leurs propriétés, et souhaitaient l'intendance soutenue des bassins hydrographiques et la protection de la biodiversité.

La Fédération canadienne de propiétaires de boisés a compilé une méthode de certification de l'aménagement durable forestier conçu pour surmonter les obstacles de coût et complexité. Le Programme pan-canadien de certification de boisés privés permet aux propriétaires de boisés de combler les espérances du public d'une manière fiscalment abordable. Le program reconnaît la bonne gestion et permet accès au marché. La Fédération et les groupements travaillent ensemble pour mettre en œuvre la Certification pan-canadienne au Nouveau-Brunswick.

Avec l'appui du Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, un nouveau partenariat a été établi au Nouveau-Brunwick par les organizations qui représentent les éleveurs d'arbres de Noël, les producteurs de sirop d'érable, et propriétaires de boisés, visé à améliorer la qualitée et disponibilitée d'information technique et de formation pour leur membres. Depuis le mois de juin 2001, INFOR Inc. a apporté une contribution importante dans le domaine de services d'extension au Nouveau-Brunswick.

Bibliographie (Nouveau-Brunswick) :

1. Canadian Model Forest Network. 2001. Private Woodlots Compendium — Snapshot of SFM Initiatives Across Canada.
2. Conservation Council of New Brunswick. 2003. What is Low Impact Forestry? www.lowimpactforestry.com/whatis.htm.
3. Dansereau, J.P., DeMarsh, P. 2003. A portrait of Canadian woodlot owners in 2003. Forestry Chronicle, 79(4): 774–778.
4. Environnement Canada. 1998. Action 21. *http://www.ec.gc.ca/press/earth98_b_f.htm.*
5. Prix d'excellence pour l'intendance des forêts. 2000. Prix d'excellence pour l'intendance des forêts — Rapport annuel 1999–2000. Habitat faunique Canada. Ottawa.
6. Prix d'excellence pour l'intendance des forêts. 1999. Prix d'excellence pour l'intendance des forêts — Rapport annuel 1998–1999. Habitat faunique Canada. Ottawa.
7. Greater Fundy Ecosystem Research Group. 2003. Managing Woodlots at the landscape scale — The Pollett River Private Woodlot-Watershed Management Project. *http://www.unbf.ca/forestry/centers/Pollett.htm.*
8. Ressources naturelles Canada. 2003. L'état des forêts au Canada — 2002–2003 : regard sur l'avenir. Service canadien des forêts. Ottawa.
9. New Brunswick Community Land Trust. 2003. Sustaining Sustainable Forestry. *http://www.elements.nb.ca/theme/sustainableforestry/george/fullerton.htm.*
10. New Brunswick Federation of Woodlot Owners. 2003. Presentation to the Select Committee on Wood Supply, Campbellton. *www.forestsfornb.org/docs/presentation_woodlotowners.pdf.*
11. Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick. 2003. Faits et figures. *http://www.nbforestry.com/f/index.htm.*
12. Fonds de fiducie de la faune du Nouveau-Brunswick. 2002. Le rétablissement de la population de chevreuils dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick. *http://www.nbwtf.ca/docs/newsletter-2002-page-4.pdf*
13. Rotherham, T. 2002. Canada's privately owned forest lands: Their Management and Economic Importance — Summary of data and Information on the private land resource. Inédit. Knowlton, QC.

Survol des activités d'intendance réalisées par

LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Quelques faits concernant les boisés

Nombre de propriétaires de boisés en Nouvelle-Écosse : *31 000*[4]

Superficie boisée en Nouvelle-Écosse : *3,9 millions d'hectares*[5]

Superficie boisée appartenant à des intérêts privés : *1,780 million d'hectares de boisés privés non industriels; 850 000 hectares de boisés privés industriels*[6]

Superficie moyenne des boisés : *57 hectares*[7]

Boisés privés en pourcentage de la récolte globale : *92 p. 100*[1]; *60 p. 100 dans des boisés privés non industriels*[8]

Autres produits forestiers récoltés : *sirop d'érable, arbres de Noël, bois de chauffage et baies*

Associations de propriétaires de boisés : *Nova Scotia Federation of Woodland Owners, Nova Scotia Woodlot Owners and Operators Association, Forest Group Venture Association of Nova Scotia*

Environ 70 p. 100 de la superficie globale de la Nouvelle-Écosse est recouverte de forêts[9]. Il s'agit d'un amalgame de forêts d'arbres à feuilles caduques, de résineux et de forêts mixtes caractéristiques de la région de la forêt acadienne. Soixante-neuf p. 100 des forêts de la Nouvelle-Écosse appartiennent à des propriétaires privés[8] et environ 50 p. 100 à des propriétaires de boisés privés[2].

Les boisés privés de Nouvelle-Écosse sont situés dans toute la province. On y trouve l'habitat de plusieurs espèces fauniques. De plus, ils contribuent à la conservation des sols et de l'eau et constituent un important réservoir pour l'approvisionnement en bois de la province (environ 60 p. 100). L'intendance des boisés est par conséquent nécessaire pour les propriétaires privés de la province afin de répondre aux demandes écologiques, sociales et économiques de leurs terres.

En raison des préoccupations suscitées par l'aménagement des grands boisés industriels privés en Nouvelle-Écosse, plusieurs éléments de l'intendance des forêts sont aujourd'hui réglementés, conformément à l'une des recommandations de la Stratégie sur les forêts de la Nouvelle-Écosse. En 2002, le Wildlife Habitat Management and Watercourse Protection Regulations a légiféré et émis plusieurs directives préalables sur la protection de la qualité de l'eau, de la biodiversité et des habitats fauniques qui s'appliquent à toutes les terres boisées. Un accord de financement sylvicole axé sur les acheteurs a également été conclu. En vertu de cet accord, l'argent est réinvesti dans la sylviculture, ce qui

garantit que les volumes futurs de bois d'œuvre équivalent aux volumes récoltés[7].

Plusieurs compagnies forestières de Nouvelle-Écosse ont récemment conclu des accords d'intendance avec la province et les propriétaires de boisés privés qui approvisionnent leurs scieries. StoraEnso a été la première compagnie à conclure ce type d'accord, qui constitue un plan d'aménagement conjoint et qui finance l'aménagement des forêts et des traitements sylvicoles sur les terres privées détenues en partenariat afin d'assurer la durabilité des ressources forestières privées[8].

Les propriétaires de boisés privés de Nouvelle-Écosse ont établi des sociétés collectives pour surmonter quelques-uns des obstacles auxquels se heurtent les exploitants de petite envergure. Ces groupes ont connu un succès variable depuis que l'aide de l'État a été amputée en 1995, même si certains sont toujours prospères et qu'ils fournissent des services d'aménagement forestier à de nombreux membres. L'Athol Forestry Co-op du comté de Cumberland est un exemple d'une coentreprise prospère, qui compte 215 membres et 26 000 hectares de boisés aménagés en vertu d'un plan d'aménagement forestier[9].

Le programme Nova Scotia Nature Trust's Forest Legacy œuvre avec les propriétaires de boisés privés pour conserver les habitats des forêts anciennes grâce à des accords officiels de protection (servitudes) et d'intendance. Le programme a répertorié 40 stations prioritaires à l'île du Cap-Breton et il espère négocier des servitudes ou des accords volontaires d'intendance. Actuellement, l'organisme s'occupe d'assurer la protection de 312 hectares par des servitudes du patrimoine[10]. La North Mountain Old Forest Society est un groupement de propriétaires de boisés privés qui porte un vif intérêt à la vieille forêt acadienne. Ce groupement a œuvré dans 19 boisés afin d'encourager la modification de la composition des essences par la coupe d'écrémage et la plantation, et l'aménagement de nichoirs pour les espèces qui doivent nicher dans le creux des arbres[11].

Les propriétaires privés participent également activement à l'aménagement des rives afin de protéger les bassins hydrographiques et de conserver les habitats du poisson. Dans le cadre

Les propriétaires de boisés de Nouvelle-Écosse remportent des prix d'intendance

Propriétaire de boisé de l'année — Ministère des Richesses naturelles de Nouvelle-Écosse : *Richard Irving a reçu le prix en 2003 pour ses efforts visant à modifier la composition des essences de son boisé pour que, d'un pâturage en friche d'épinettes blanches, il redevienne une forêt acadienne. Il a également laissé des corridors fauniques et des refuges pour la vie végétale vulnérable*[12].

Programme de prix d'excellence pour l'intendance des forêts : *James Drescher a remporté le prix en 1999 pour l'aménagement d'un petit boisé en fonction de valeurs multiples. Il utilise des techniques de foresterie écologique qui lui permettent d'obtenir un volume suffisant de bois pour son entreprise de fabrication de produits ligneux à valeur ajoutée*[13].

Don Eldridge Memorial Forest Stewardship Award — Forest Products Association of Nova Scotia : *Athol Forestry Co-op Ltd., du comté de Cumberland, a remporté le prix de l'aménagement durable des boisés qui appartiennent à ses membres et qui couvrent une superficie totale de 26 000 hectares*[14].

du programme Adoptez un cours d'eau de la Nova Scotia Salmon Association, 78 700 arbres ont été plantés le long des berges des cours d'eau et plus de 200 000 mètres cubes d'habitats aquatiques ont été rétablis essentiellement sur des terres privées[4,5,6]. En vertu du Clean Annapolis River Project (CARP), les propriétaires ont également été incités à rétablir les habitats du poisson, notamment en plantant des arbres et des arbustes dans les zones riveraines. Le CARP Working and Living by Water Project appuie le rétablissement des terres privées par le reboisement d'essences et d'arbrisseaux indigènes sur 25 700 mètres carrés de berges le long des cours d'eau[5].

La Nova Scotia Forest Alliance a conçu en 2000 un Programme de planification des perspectives des boisés afin de fournir des renseignements et des conseils sur la planification de l'aménagement aux propriétaires de boisés qui n'aménageaient pas alors leurs boisés. Le programme précise les options de conservation et de production ligneuse. Jusqu'ici, 51 rapports de perspectives ont été publiés à l'intention des propriétaires de boisés en vertu de ce programme qui s'applique à une superficie supérieure à 2 509 hectares[7].

Bibliographie (Nouvelle-Écosse) :

1. Le Coopérateur. 2002. Un prix de bonne gestion pour une coop forestière. *http://www.copocode.com/cooperateur/detail.cfm?id=47488*.
2. Canadian Institute of Forestry. 2001. Nova Scotia Section News — CIF Celebrates National Forest Week. *http://www.cif-ifc.org/ns/feature/tw.htm*.
3. Canadian Model Forest Network. 2001. Private Woodlots Compendium — Snapshot of SFM Initiatives Across Canada.
4. Dansereau, J.P., DeMarsh, P. 2003. A portrait of Canadian woodlot owners in 2003. Forestry Chronicle. 79(4): 774–778.
5. Environnement Canada. 2003. Programme de financement communautaire EcoAction provinces de l'Atlantique. *http://atlantic-web1.ns.ec.gc.ca/news/releases/default.asp?lang=Fr&n=A6D39C9F-1&referer=sitemap*.
6. Prix d'excellence pour l'intendance des forêts. 2000. Prix d'excellence pour l'intendance des forêts — Rapport annuel 1999–2000. Habitat faunique Canada. Ottawa.
7. Hamilton, W. 2004. Communication personnelle. Nova Forest Alliance.
8. Ressources naturelles Canada. 2003. L'état des forêts au Canada — 2002–2003 regard sur l'avenir. Service canadien des forêts. Ottawa.
9. North Mountain Old Forest Society. 2003. North Mountain Old Forest Society — A Non-Profit Group. *http://www.glinx.com/~djbishop/NMOFS.htm*
10. Nova Scotia Department of Natural Resources. 2003. Woodlot Owner of the Year. *http://www.gov.ns.ca/natr/extension/woyr/2003.htm*.
11. Nova Scotia Habitat Conservation Fund. 2002. Nova Scotia Nature Trust — A Forest Legacy Progress Report. *http://www.gov.ns.ca/natr/wildlife/habfund/proposal/prodescrip2001.htm*
12. Nova Scotia Salmon Association. 2003. Adopt A Stream Project. *http://www.novascotiasalmon.ns.ca/projects/adopt/programs/adoptstream.htm*
13. StoraEnso. 2003. StoraEnso — Port Hawkesbury. *http://www.richmondcounty.ca/porthupper/storaenso.htm*.
14. Weston, A. 2004. Communication personnelle. Nova Scotia Salmon Association.

Survol des activités d'intendance réalisées par

LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Quelques faits concernant les boisés

Nombre de propriétaires de boisés à l'Île-du-Prince-Édouard : *14 000*[1,2,3]

Superficie boisée de l'Î.-P.-É. : *0,29 million d'hectares*[1]

Superficie boisée appartenant à des intérêts privés : *238 000 hectares de boisés privés industriels*[2]

Superficie des boisés : *entre 5 et 200 hectares*

Superficie moyenne des boisés : *17 hectares*[1]

Boisés privés en pourcentage de la récolte globale : *96 p. 100*[4]

Autres produits forestiers récoltés :
bois de chauffage et arbres de Noël

Associations de propriétaires de boisés :
Prince Edward Island Woodlot Stewards Co-operative Ltd.

Contrairement à la plupart des autres provinces du Canada, la majorité des forêts de l'Île-du-Prince-Édouard appartiennent à des intérêts privés. Les forêts naturelles de l'Î.-P.-É. possédaient les caractéristiques de la Forêt acadienne, avec un amalgame de feuillus de qualité supérieure comme des érables à sucre, des merisiers et des hêtres. Les forêts actuelles n'ont pas la même qualité que celles d'antan, toutes les forêts ayant été exploitées au moins une fois et la majeure partie des terres boisées ayant été défrichées pour l'agriculture à un moment donné par le passé. Les boisés sont aujourd'hui répartis à parts égales entre les feuillus et les résineux de succession précoce qui subissent les pressions extrêmes de la récolte et qui dépassent les niveaux durables[5]. La couverture forestière a augmenté de près de 50 p. 100 sur l'île depuis le début du XX[e] siècle, lorsque 70 p. 100 du territoire insulaire a été défriché[5].

Près de 88 p. 100 des boisés privés de l'Î.-P.-É. appartiennent à des habitants de l'île, tandis que 37,4 p. 100 appartiennent à des agriculteurs et 11,4 p. 100 à des propriétaires urbains[4]. En vertu de la *Loi sur la protection de l'environnement* qui a été récemment amendée, le milieu aquatique est protégé par l'obligation d'aménager des zones tampons à côté des eaux de surface. Cette loi s'applique aussi bien aux terres publiques que privées et elle facilite la préservation et le rétablissement des habitats riverains boisés sur les

terres agricoles. Le Forest Enhancement Program du gouvernement de l'Î.-P.-É. prône l'intendance responsable des forêts en offrant des incitatifs pour l'aménagement des forêts après que les propriétaires de boisés aient élaboré un plan d'aménagement forestier. Le plan fixe les buts et établit les options de chaque secteur de la propriété et il favorise les pratiques qui donnent des produits forestiers de qualité supérieure, tout en protégeant l'environnement et les habitats fauniques.

La Prince Edward Island Woodlot Stewards Co-operative Ltd. de création récente a été établie pour aider les propriétaires de boisés à planifier l'aménagement à long terme de leurs boisés et à commercialiser les produits qui en sont issus. Cette coopérative compte 68 membres et elle tient compte des pratiques d'exploitation durable et de l'intendance des ressources forestières[4]. Les groupements de propriétaires de boisés auront également la possibilité de collaborer avec d'autres organismes pour faire progresser l'intendance des forêts en vertu du nouveau Model Forest Outreach Project[7].

Le Island Nature Trust a récemment mis sur pied un vaste programme de conservation des forêts. Plus de 200 propriétés qui présentaient les caractéristiques des forêts originelles de l'Î.-P.-É. et (ou) qui possèdent de rares essences forestières ont été répertoriées à l'aide d'un SIG, et les propriétaires ont été contactés pour qu'on puisse évaluer les différentes stations. Les propriétaires privés dont les boisés présentaient ces caractéristiques après évaluation ont été contactés et ont reçu de l'information sur la protection volontaire, les programmes de rétablissement et les incitatifs d'intendance. Jusqu'ici, près de 10 p. 100 des propriétaires contactés ont accepté de protéger juridiquement leurs boisés pour leur valeur de conservation[8]. D'autres sont parties prenantes à des accords d'intendance volontaire et aux activités de conservation préconisées par le Trust.

Les propriétaires de boisés de l'Île-du-Prince-Édouard remportent des prix d'intendance

Programme de prix d'excellence pour l'intendance des forêts : *En 1999, Bruce McCallum a mérité le prix d'excellence pour avoir aménagé son boisé de façon conforme à toutes les valeurs forestières et pour sa volonté de collaborer avec d'autres afin d'améliorer la durabilité globale des pratiques forestières dans la province[5].*

Prix de l'environnement de l'Î.-P.-É. — Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement : *En 2003, Everett et Betty Howatt ont reçu ce prix pour leurs efforts de plantation de zones tampons d'arbres et d'arbrisseaux indigènes le long de la rivière bien avant que ne soit adoptée la loi sur la protection des zones riveraines. Ils ont également été récompensés pour avoir planté des arbres et des brise-vent et pour avoir protégé les habitats fauniques entourant leur verger[6].*

La Montague Watershed Enhancement Co-operative Ltd. est un groupement d'habitants qui se sont fixés pour but de se livrer à des activités d'amélioration des bassins hydrographiques afin de conserver le milieu naturel et les habitats fauniques. La coopérative mène des projets, notamment pour la remise en état des cours d'eau, l'amélioration des habitats du poisson, la surveillance et la reconstitution des populations, l'installation de nichoirs et de dortoirs à chauves-souris, l'amélioration des habitats de la gélinotte huppée et de la marmotte grâce à la plantation d'arbres. Ce programme est issu du projet d'aménagement des bassins hydrographiques qui date des années 1980 et 1990 et qui a remporté un grand succès, en vertu duquel 100 p. 100 des propriétaires et des organismes provinciaux et municipaux ont mis en œuvre un programme d'intendance afin de rétablir les habitats fauniques et les écosystèmes aquatiques dans tout l'Est de l'Île-du-Prince-Édouard.

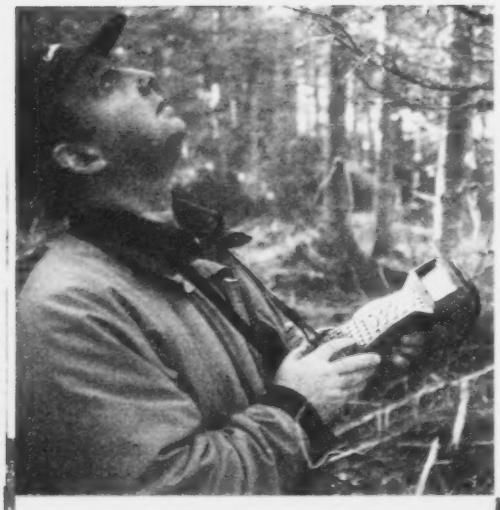

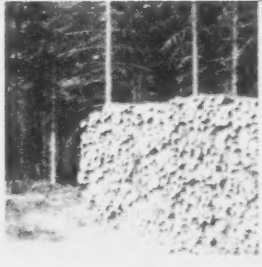

Bibliographie (Île-du-Prince-Édouard) :

1. Atlantic Cooperator. 2003. Co-op helps woodlot owners manage and market. *http://www.theatlanticco-operator.coop/article-index/panorama/pano-oct03.htm.*
2. Dansereau, J.P., DeMarsh, P. 2003. A portrait of Canadian woodlot owners in 2003. Forestry Chronicle. 79(4): 774–778.
3. Prix d'excellence pour l'intendance des forêts. 2000. Prix d'excellence pour l'intendance des forêts — Rapport annuel 1999–2000. Habitat faunique Canada. Ottawa.
4. Glen, W.M. 2002. An examination of forest ownership in Prince Edward Island. PEI Management Notes. Resource Inventory and Modeling Section. No. 28. *http://www.gov.pe.ca/af/forest/mgmt_notes/forest_ownership.pdf.*
5. Government of Prince Edward Island. 2003. Round Table on Resource Land Use and Stewardship — The Resource. *http://www.gov.pe.ca/roundtable/index/php3?number=69459.*
6. Government of Prince Edward Island. 2003. News Release: Islanders Honoured for Environmental Efforts. *http://www.gov.pe.ca/news/getrelease.php3?number3144.*
7. Government of Prince Edward Island. 2003. News Releases — Model Forest Outreach Project Launched. Ministry of Agriculture, Fisheries, Aquaculture and Forestry. July 25. *http://www.gov.pe.ca/news/getrelease.php3?number3218.*
8. Island Nature Trust. 2003.Forest Conservation. *http://www.peisland.com/nature/forest.html.*
9. Rotherham, T. 2003. Canada's privately owned forest lands: Their management and economic importance. The Forestry Chronicle 79(1): 106–109.

Survol des activités d'intendance réalisées par

LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Quelques faits concernant les boisés

Nombre de propriétaires de boisés à Terre-Neuve : *4 000*[1]

Superficie boisée à Terre-Neuve : *22,5 millions d'hectares*[1]

Superficie boisée appartenant à des intérêts privés :
37 000 hectares de boisés privés non industriels;
1,668 million d'hectares de boisés privés industriels[1]

Superficie moyenne des boisés : *9 hectares*[1]

Boisés privés en pourcentage de la récolte globale : *3 p. 100*
(boisés privés non industriels — 0 p. 100)[4]

Autres produits forestiers récoltés :
bois de chauffage et arbres de Noël

Associations de propriétaires de boisés : *aucune*

Les propriétaires de boisés de Terre-Neuve remportent des prix d'intendance

Don Thompkins a participé à l'émission Land and Sea de la CBC pour les efforts qu'il a menés pour reboiser 4 hectares de sa propriété de 40 hectares dans la vallée de Codger. Il a participé à la plantation expérimentale de mélèzes du Japon, de pins écossais et d'épinettes blanches grâce à l'appui du gouvernement de Terre-Neuve afin de produire à la fois des fibres et des matériaux de construction dans une région où les ressources naturelles ont été épuisées. Ses efforts ont également servi de catalyseur pour inciter d'autres propriétaires de boisés privés à planter des essences à croissance rapide afin d'aider à répondre à la demande des usines locales de pâte et de l'industrie du bâtiment[8].

La province de Terre-Neuve-et-Labrador ne possède qu'une infime superficie de boisés privés et ne compte que 4 000 propriétaires de boisés. La plupart de ceux-ci ne font pas l'objet d'une exploitation intensive à cause de la faible valeur économique des essences forestières qui poussent sur les terres privées. À l'échelle provinciale, entre 10 000 et 15 000 hectares de boisés privés se prêtent à un aménagement forestier à long terme[1]. Une superficie égale est jugée impropre à l'exploitation à cause d'une capacité inférieure aux normes, de l'exposition du littoral et d'éventuels conflits portant sur l'utilisation des sols (aménagement résidentiel et commercial et agriculture)[1]. Il existe bien un texte législatif qui assure une protection environnementale sur les terres privées dans la province. La *Forest Act* stipule que les propriétaires qui possèdent plus de 120 hectares de terres boisées sur leur propriété doivent préparer un plan d'aménagement et payer un impôt sur la protection des forêts, même s'il existe très peu de propriétaires dans la province qui possèdent des boisés de cette taille[7]. Environ 90 p. 100 des terres boisées privées sont touchées par des directives ou des lois de protection qui cherchent à préserver l'eau, les poissons et leurs habitats[2]. Il n'existe pas de programme gouvernemental ou industriel d'aménagement des boisés privés ni d'association de propriétaires de boisés à Terre-Neuve.

Les programmes d'intendance à Terre-Neuve et au Labrador se sont cristallisés surtout sur les terres humides et les habitats côtiers dans le cadre du Plan conjoint des habitats de l'Est. Le Municipal Wetland Stewardship Program, par exemple, incite

les municipalités qui possèdent de nombreuses terres humides à signer des accords d'intendance avec la province afin de protéger les terres humides contre toute velléité de développement. De nombreuses villes appuient les services liés à la conservation et l'écologie qu'assurent ces habitats et des habitats connexes, et s'occupent d'y sensibiliser les gens. Le Legacy Nature Trust collabore avec les initiatives d'intendance communautaires qui traitent avant tout des écosystèmes menacés, des océans, des espèces en péril et des espèces en voie de disparition. Il se concentre sur les initiatives de conservation locales, l'acquisition et la protection des terres vulnérables et les recherches visant à identifier les secteurs et les questions prioritaires[5].

Bibliographie (Terre-Neuve-et-Labrador) :

1. Brake, R. 2004. Communication personnelle. Government of Newfoundland.
2. Conseil canadien des ministres des forêts. 2000. Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts au Canada : bilan national 2000. Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada. Ottawa.
3. Dansereau, J.P., DeMarsh, P. 2003. A portrait of Canadian woodlot owners in 2003. Forestry Chronicle. 79(4): 774–778.
4. Ressources naturelles Canada. 2003. L'état des forêts au Canada — 2002–2003 : regard sur l'avenir. Service canadien des forêts. Ottawa. *http://www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof/latest_f.html.*
5. Newfoundland and Labrador Legacy Nature Trust. 2003. The Legacy Nature Trust: meeting the challenge. *http://legacytrust.ca/index.asp?cat=programs.*
6. Rotherham, T. 2003. Canada's privately owned forest lands: Their management and economic importance. The Forestry Chronicle 79(1): 106–109.
7. Rotherham, T. 2002. Canada's Privately Owned Forest Lands: Their Management and Economic Importance. Knowlton, Quebec.
8. Thompkins, D. 2004. Communication personnelle. Private Woodlot Owner.

DÉFIS À VENIR

Bon nombre de propriétaires de boisés du Canada contribuent à l'intendance des boisés afin de préserver la santé et la productivité des terres pour les générations futures. Leur connaissance intime des terres et la compréhension qu'ils ont du potentiel écologique de ces dernières permettent aux intendants des boisés de faire la preuve de leur engagement. Moyennant un engagement à long terme, ils établissent des buts et des objectifs pour leurs propriétés, souvent dans le contexte du paysage ou de la collectivité dans son ensemble.

Profil d'intendance d'un propriétaire de boisé de la Colombie-Britannique

Jim Trebett est ingénieur et consultant forestier à la retraite. Il aménage actuellement un boisé de 12 hectares au sud de Nanaimo. Sa terre est classée forêt aménagée aux fins de l'impôt, ce qui exige qu'un engagement soit pris en matière d'aménagement et que les principales ressources écologiques soient protégées. L'objectif de Jim est d'améliorer la santé de sa forêt et, par conséquent, la productivité du boisé. Pour atteindre cet objectif, il a préparé un plan d'exploitation qui prévoit l'abattage régulier de petits bouquets de bois commercial. Il pourra ainsi disposer de fonds pour reboiser sa terre et se livrer à d'autres activités sylvicoles. Il tire également certains revenus de la vente de bois d'œuvre et d'autres produits (perches et broussins) provenant du bois d'œuvre dont la vente ne peut être rentable sur le marché national. L'objectif primordial de Jim est de prouver aux autres que l'aménagement d'une forêt à petite échelle peut être rentable. C'est une expérience enrichissante qui réclame néanmoins un engagement à long terme envers la terre. Jim a organisé plusieurs ateliers et offert des démonstrations à d'autres propriétaires de boisés (D. Varney).

Pour nombre de motifs, les propriétaires de boisés sont propriétaires de leurs terres, notamment :

- pour le rendement économique du bois rond, du bois de chauffage, du sirop d'érable et d'autres produits, ou pour faire un investissement à long terme;
- pour des facteurs environnementaux comme la préservation des habitats fauniques, leur rétablissement et leur remise en état, ou pour la protection de la qualité de l'eau;
- pour des facteurs sociaux comme les loisirs, les valeurs esthétiques ou encore pour les transmettre en héritage à la génération suivante.

Les quatre profils d'intendance de cette section illustrent cet amalgame. Dans tous les cas, l'intendance des boisés se cristallise autour de quelques-unes, sinon de la totalité, de ces valeurs et prend en compte les contraintes sous-jacentes reliées au potentiel écologique à long terme des terres.

Ce document fait état des initiatives couronnées de succès réalisées par de nombreux propriétaires de boisés du Canada. Il fait également état de certains projets, programmes et organismes qui les ont aidés à atteindre leurs objectifs d'intendance. Nous savons que les propriétaires de boisés ainsi que la collectivité des forêts-parcs seront éventuellement confrontés à un certain nombre de défis, mais il existe de toute évidence au Canada un profond engagement à l'égard de l'intendance des boisés.

Propriétaires de boisés — défis éventuels pour l'intendance des boisés :

- Les propriétaires qui aménagent leurs boisés pour des motifs reliés à des valeurs ou des intérêts multiples disposent-ils des instruments voulus pour assurer l'intendance de leurs boisés? Il faut les aider à atteindre leurs objectifs, qui peuvent s'avérer uniques.
- Peut-on concilier réglementation et incitatifs sans compromettre les droits de propriété?
- Existe-t-il des marchés pour les produits ligneux issus des boisés privés? Les revenus tirés de l'aménagement des boisés peuvent-ils soutenir les objectifs d'intendance à long terme?
- Comment les propriétaires de boisés font-ils face au changement d'orientation de l'aménagement des boisés qui, de local qu'il était autrefois, est devenu régional ou à l'échelle du paysage?
- Qui paiera les coûts supplémentaires que doivent assumer les propriétaires privés, que ce soit pour aménager leurs boisés au profit du public ou pour offrir des services écologiques comme des habitats fauniques ou une eau de qualité en abondance?
- Comment les propriétaires de boisés réagiront-ils au fait que la productivité écologique et économique de leurs boisés est menacée en raison des espèces envahissantes qui s'y introduisent?
- Comment peut-on assurer la longévité de l'intendance des boisés et de la planification de l'aménagement, compte tenu de l'évolution des paramètres démographiques des propriétaires ainsi que des buts et des valeurs de la société?

Profil d'intendance d'un propriétaire de boisé du Manitoba

Bob Austman possède un boisé de 150 acres qui est activement aménagé depuis 1991. Il exploite ce boisé pour récolter du bois de chauffage, faire un investissement à long terme, observer la faune ainsi que pour pratiquer l'intendance et la chasse. Il était auparavant président de la Woodlot Association of Manitoba, et son boisé a été utilisé à des fins expérimentales. Bob a élaboré un plan d'aménagement avec le concours du Woodlot Program de la Manitoba Forestry Association. Un agent de vulgarisation des boisés l'a aidé à dresser l'inventaire de sa propriété et à planifier les activités d'aménagement forestier. L'objectif était d'apporter certaines améliorations et d'obtenir un rendement économique. Parmi les activités d'aménagement qu'il a réalisées, mentionnons une coupe d'éclaircie des pins gris, une coupe de rajeunissement des peupliers faux-trembles, le dégagement des frênes, la plantation en sous-étage d'épinettes blanches dans des peuplements de peupliers faux-trembles et le maintien en place des chicots pour la faune. Bob a également réussi à mettre en oeuvre un service de guides et une pourvoirie dans son boisé.

Défis qui se posent à l'intendance des boisés à l'échelle régionale :

- Comment peut-on assurer la longévité des programmes d'intendance (vulgarisation, aide technique, financement des traitements sylvicoles et stimulants fiscaux) dans le but de créer un milieu qui favorise l'investissement à long terme dans l'intendance des boisés privés?
- Comment peut-on inciter un plus grand nombre de propriétaires de boisés à adhérer à des associations? Savons-nous qui sont les propriétaires et quels sont les principaux problèmes auxquels ils font face?
- Comment réduire le nombre de messages équivoques transmis par les organismes de coordination au sujet de la conservation et de l'intendance?
- Quels sont pour les propriétaires les avantages supplémentaires que comporte une stratégie intersectorielle qui assure la coordination et la coopération lors de l'exécution des programmes?
- Comment peut-on reconnaître les activités d'intendance existantes?
- Les entrepreneurs forestiers sont-ils en mesure de répondre à tous les intérêts manifestés par les propriétaires privés? Faut-il multiplier les activités de vulgarisation et de participation auprès de ce groupe?
- Comment faire valoir le fait que l'intendance englobe à la fois la conservation (ou l'aménagement durable des boisés, notamment leur exploitation par les propriétaires) et les mesures de préservation, de rétablissement ou de remise en état par des gestionnaires de la conservation? Quelles mesures les associations de membres prennent-elles pour répondre aux multiples besoins des propriétaires de boisés?

Profil d'intendance d'un propriétaire de boisé de l'Ontario

Doug Drysdale est un expert forestier qui consacre tout son temps à l'exploitation de son boisé, situé à proximité de Barrie (Ontario). Son entreprise existe depuis 50 ans et produit à la fois des arbres de Noël et du matériel de pépinière. La culture des arbres de Noël couvre environ 160 hectares, et sa plantation d'autocueillette est la plus grande du Canada. L'entreprise de Doug est une exploitation familiale, et il attache beaucoup d'importance à la possibilité de céder son entreprise à la génération suivante. Il organise des excursions scolaires et des activités saisonnières dans son boisé, et il arrive, durant la saison de Noël, que le nombre de visiteurs totalise 4 000 au cours d'une journée. Il aménage les plantations comme des ressources renouvelables, en tenant compte à la fois de la durabilité à long terme et de la conservation.

Défis éventuels pour l'intendance des boisés à l'échelle nationale :

- Dans quelle mesure la société valorise-t-elle les services écologiques et communique-t-elle ces valeurs à la fois aux propriétaires privés et au grand public? Comment reconnaître le fait que des coûts sont associés à ces avantages publics et qu'ils sont actuellement assumés exclusivement par les propriétaires?
- Faut-il élaborer une vision qui soit à l'échelle du paysage en ce qui a trait à la situation souhaitée pour l'avenir de l'assise territoriale et ce, dans le but de résoudre des problèmes comme le morcellement des forêts et les seuils biologiques?
- De quelle façon les engagements nationaux et internationaux pris à l'égard de dossiers comme la conservation de la biodiversité et les changements climatiques amélioreront-ils les programmes d'intendance? Comment les gouvernements s'y prendront-ils pour inciter les propriétaires de boisés privés à faire leur part en contribuant à ces engagements?
- Quel est le rôle de la certification à l'égard de l'intendance des boisés?
- Sur le plan du paysage, quelle est l'importance d'un inventaire actualisé des ressources forestières?

Profil d'intendance d'un propriétaire de boisé de la Nouvelle-Écosse

Bob Bancroft aménage un boisé de 23 hectares à proximité de Pomquet. Il est ichtyobiologiste et biologiste de la faune, et travaille comme conseiller en aménagement forestier. Il fait partie du conseil de rédaction des revues Atlantic Salmon Journal, Eastern Woods et Waters and Saltscapes. Il a également une émission à la radio de la CBC grâce à laquelle il peut partager son savoir-faire. Il estime parfaitement possible de cultiver et de couper des arbres en vivant près de l'eau, sans pour autant causer dans l'environnement la somme de dégâts qu'on voit bien souvent. Pour Bob, la rentabilité est un facteur important de l'aménagement de son boisé, même si cet objectif n'a pas autant de poids que la conservation. Il affirme que les deux sont parfaitement conciliables lorsqu'on planifie soigneusement et qu'on utilise des méthodes d'aménagement novatrices. Bob aménage activement son boisé en fonction des habitats fauniques, conserve les arbres à creux et protège les zones riveraines ainsi que les débris ligneux au sol. Il encourage la plantation d'essences d'arbres et d'arbrisseaux qui procurent de la nourriture à la faune. En outre, plusieurs parties de son boisé sont remises à l'état de forêt inéquienne pour le bénéfice des essences ombrophiles.

On commence à aborder certains de ces défis à l'échelle locale, régionale et nationale par le biais de partenariats inventifs entre les propriétaires de boisés, leurs associations et d'autres parties intéressées. Ces partenariats sont d'autant plus fructueux que les participants, qui ont un but commun, partagent leurs ressources, établissent des objectifs clairs et déterminent des jalons mesurables. L'Initiative stratégique sur les boisés privés est un exemple de partenariat fructueux. Il a été établi entre le Réseau canadien de forêts modèles et la Fédération canadienne des propriétaires de boisés. Son objectif à long terme est de relever certains des éventuels défis reliés à l'intendance des boisés.

BIBLIOGRAPHIE

Alberta Agriculture, Food and Rural Development. 2001. Woodlot Extension Program and Needs Assessment. *http://www.agric.gov.ab.ca/sustran/acc/01-15/01woodlot2.html*

Blair K.R., Dunker P.N. 2001. In Support of Small Private Forests in Canada: A Summary of Strategic Woodlot Initiatives. Prepared for the Canadian Model Forest Network.

Cadman, M. 1999. Conserving What's Left of Southern Ontario's Forest Birds. Pages 24–26 in: Southern Ontario Woodlands: The Conservation Challenge. Conference Casebook. Federation of Ontario Naturalists.

Canadian Model Forest Network. 2001. Private Woodlot Compendium: Snapshot of SFM Initiatives Across Canada.

Chapeskie D. 2003. Ontario Horticultural Crops Research and Services Committee (OHCRSC) 2002 Report. *http://www.gov.on.ca/OMAFRA/english/research/ocpc/ohcrsc/ohcrsc02/forestry.htm*

Chorney B., Josephson R. 2000. A Survey of Pasture Management Practice on the Prairies with Emphasis on Rotational Grazing and Managed Riparian Areas. Department of Agricultural Economic and Farm Management, University of Manitoba. Prepared for the Manitoba Habitat Heritage Corporation.

Cows and Fish Program. 2002. Community Stories: City of Camrose: A Forward and Upstream View. Cows and Fish Program Factsheet.

Dansereau J.P., deMarsh P. 2003. A portrait of Canadian Woodlot Owners in 2003. Forestry Chronicle 79(4): 774–778.

Environics. 2000. Survey of farmers, ranchers and rural landowners attitudes and behaviours regarding land stewardship. Environics Research Group. *http://www.stewardshipcanada.org/documents/Environicslandownersfinal.pdf*.

Federation of Ontario Naturalists. 2003. Oak Ridges Moraine — Factsheet. *http://www.ontarionature.org/environmentcons/issues/orm.html*

Federation of Ontario Naturalists. 1999. Southern Ontario's Woodlands at Risk. FON, Don Mills, Ontario.

Garry Oak Ecosystem Recovery Team. 2003. Garry Oak Ecosystem Recovery Team Webpage. *www.goert.ca/orphs/welcome.htm*.

Greater Fundy Ecosystem Research Group. 2003. Managing woodlots at the landscape scale — The Pollett River Private Woodlot Watershed Management Project. *http://www.unb.ca/forest/cwilkes/Pollett.htm*

Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'intendance. 2002. Programme d'intendance du Canada : Lier naturellement les Canadiennes et les Canadiens. Préparé pour la réunion conjointe des conseils des ministres des ressources. Ottawa, Canada. *http://www.stewardshipcanada.ca/sc_national/canada/NaturalCanAgenda/index_f.htm*

Gye, J. 2003. Towards an Urban Forest Stewardship Strategy for Southern Vancouver Island: Discussion Paper. Habitat Acquisition Trust for Georgia Basin Ecosystem Initiative. Gye Group Urban Forestry Consultants. *http://www.hat.bc.ca/projects/UFS_final.pdf*.

Habitat faunique Canada. 2001. La situation des habitats fauniques au Canada 2001. Ottawa (Ontario).

Hamilton Conservation Authority. 2003. Carolinian Species and Habitats. *http://www.hamrca.on.ca/parks/visit/Carolinian.asp*

Kulshreshtha, S., Knopf, E. 2003. Benefits from Agriculture and Agri-Food Canada's Shelterbelt Program: Economic Valuation of Public and Private Goods. Prepared for J. Kort, AAFC Shelterbelt Centre, Indian Head, Saskatchewan.

Low Impact Forestry. 2003a. Low Impact Forestry in Action: Profiled Woodlots. *http://www.lowimpactforestry.com/inaction.htm.*

Low Impact Forestry. 2003b. What is Low Impact Forestry. *http://www.lowimpactforestry.com/whatis.htm.*

Manitoba Habitat Heritage Corporation. 2003a. Riparian Stewardship Program. *http://www.mhhc.mb.ca/riparian/steward.html.*

Manitoba Habitat Heritage Corporation. 2003b. Project Highlights. *http://www.mhhc.mb.ca/woodlot/project.html.*

Nadeau, Solange. 2001. Les propriétaires forestiers et leurs forêts — portrait de la situation dans quelques régions du Québec. Préparé pour La Fédération des producteurs de bois du Québec.

Parkland Habitat Partnership. 2003. Habitat Stewardship Program : Parkland Habitat Partnership Information Sheet. Courtesy of S. Vandershuit.

Pimental D., Stachow, U., Tackas, D.A., Brubaker, H.W., Dumas, A.R., Meaney, J.J., O'Neil, J.A.S., Onsi, D.E., Corzilius, D.B. 1992. Conserving Biological Diversity in Agricultural/Forestry Systems. BioScience 42: 354–362.

Prince Edward Island Department of Agriculture, Fisheries, Aquaculture and Forestry. 2003. Forest Enhancement Program. *http://www.gov.pe.ca/af/agweb/index.php3?number=72560&lang=E.*

Private Forest Landowners Association. 2003. Water Quality and Fish Habitat on Private Managed Forests. Factsheet 2 pp.

Punc-Mladenovic, D., Kenney, W.A., Csillag, F. 2000. Land development pressure on peri-urban forests : A case study in the Regional Municipality of York. Forestry Chronicle. 76(2): 247–250.

Ressources naturelles Canada. 2003. Stratégie nationale sur la forêt : 2003–2008 — Une forêt durable : l'engagement canadien. Ottawa, Canada. *http://nfsc.forest.ca/strategies/nfs5x.pdf.*

Ressources naturelles Canada. 2001. L'état des forêts au Canada 2000–2001 : la foresterie durable : une réalité au Canada. Ressources naturelles Canada. Ottawa (Ontario).

Ressources naturelles Canada. 1998. L'état des forêts au Canada 1997–1998 : les forêts qui nous appartiennent. Ressources naturelles Canada. Ottawa (Ontario).

Robinon, S.K. 1997. The Case of the Missing Songbirds. Consequences — The Nature and Implications of Environmental Change. 3(1). *http://www.gcrio.org/CONSEQUENCES/vol3no1/songbirds.html.*

Statistique Canada. 2000. L'activité humaine et l'environnement 2000 : un regard approfondi sur l'impact qu'ont les Canadiens sur l'environnement. Ottawa (Ontario).

StoraEnso. 2003. StoraEnso — Port Hawkesbury. *http://www.richmondcounty.ca/portupper/storaenso.htm.*

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. 2003. Préserver le capital naturel du Canada.

van Wassesnaer P.J.E., Kenney W.A., Csillag F. 2000. Land development pressure on peri-urban forets: A case study in the Regional Municipality of York. Forestry Chronicle 76(2): 241–246.

Villard, M.A. 1999. Do Forest Songbirds Exhibit Thresholds in their Responses to Woodland Area and Configuration? Pages 37–40. In: Southern Ontario Woodlands: Conference Casebook. Federation of Ontario Naturalists.

Western Woodlot Conservationist. 2001. Calgary documents the value of an Urban Forest. The Conservationist.

Woodlot Association of Manitoba. 1999. Survey of Woodlot Owners.

PROVENANCE DES PHOTOGRAPHIES

Jacques Robert, du Service canadien des forêts, a gracieusement autorisé le Réseau canadien de forêts modèles à utiliser des photos provenant de sa vaste collection. Ses photos sont réparties entre la page ii et la page 20 inclusivement.

La ***Federation of BC Woodlot Associations*** a quant à elle autorisé l'utilisation de ses photos pour la section de ce document qui porte sur la Colombie-Britannique, soit pour les pages 22 à 25.

RÉSEAU DE
FORÊTS MODÈLES

MODEL FOREST
NETWORK

www.foretmodele.net
www.woodlotscanada.ca